



**SCHEMA DEPARTEMENTAL
D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE
DES SERVICES AU PUBLIC
(SDAASAP)
06.07.2017.**

EDITO

Le dynamisme, l'attractivité d'un territoire se mesurent à sa capacité à répondre aux besoins des citoyens qui y vivent ou qui sont appelés à y vivre.

Héritier de la géographie et des usages des femmes et des hommes qui le modèlent, le territoire doit aussi être pensé pour demain, dans le respect de sa diversité et de ses composantes, et dans le souci d'une équité d'accès aux équipements et services qui conditionnent le présent et le devenir de chacune et chacun.

C'est tout le sens du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public voulu par la loi NOTRe dans son article 98. Celui-ci invite à améliorer l'accessibilité - qu'elle soit physique ou dématérialisée - par l'optimisation, la coordination et la mutualisation de l'offre existante, ainsi que par les complémentarités nécessaires à proposer, en particulier dans les zones déficitaires.

Particulièrement sensibles à la dimension de l'accessibilité au sein des différents territoires eurois, le Conseil départemental de l'Eure et l'Etat avaient déjà œuvré en ce sens dès 2013, dans la phase dite expérimentale de " plus de services au public " reprise ensuite puis institutionnalisée par la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) de 2015. C'est dire l'importance que nous attachons ensemble à cette thématique pour davantage de cohésion territoriale et sociale au sein du département de l'Eure. Tous les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs locaux sont d'ailleurs concernés par cette perspective et ont également un rôle primordial à jouer.

Nous espérons donc que chacune et chacun, de sa place, s'approprie et fasse vivre ce schéma qui, tout au long de sa durée de six ans, peut être révisé. Au-delà du déploiement du numérique, de la synergie des acteurs et de l'attention particulière à porter aux personnes fragiles, et sans être exhaustifs, pensons particulièrement à la question de la démographie médicale très sensible dans notre département et qui mérite d'importants efforts conjoints pour la qualité de vie de nos concitoyens.

Nous souhaitons donc que le schéma ici présenté devienne avant tout votre schéma, dans l'intérêt des habitantes et habitants du département que nous avons mission de servir !

Le Préfet

Le Président du Conseil départemental

SOMMAIRE

EDITO	p. 2
SOMMAIRE	p. 3
INTRODUCTION GENERALE	p. 4
- Le contexte législatif d'élaboration du schéma	p. 4
- La méthodologie de l'élaboration du schéma dans l'Eure	p. 5
PREMIERE PARTIE : LE DIAGNOSTIC ET LES ENJEUX DU SDAASAP	p. 7
1. Présentation globale du département de l'Eure, son maillage au regard des services existants	p. 8
A) Un département rural en croissance démographique	p. 8
B) Des implantations disparates d'opérateurs	p. 10
C) Des évolutions d'implantation	p. 14
2. Les territoires eurois au regard de l'offre de soins de proximité.....	p. 27
A) Un niveau de couverture de la demande variable entre les territoires	p. 27
B) Les perspectives de démographie médicale à l'horizon 2022 dans les territoires	p. 28
C) Les besoins de remplacement des départs pour fin d'activité	p. 29
D) Les besoins nets de remplacement	p. 29
E) Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires	p. 30
3. Une approche plus qualitative de l'accessibilité à travers le schéma unique médicosocial du Département de l'Eure	p. 33
A) Les constats	p. 34
B) Des pistes pour de possibles solutions	p. 35
4. Les principaux enseignements du diagnostic	p. 36
SECONDE PARTIE : LE PROGRAMME D'ACTION	p. 37
1. Les orientations stratégiques du SDAASAP	p. 38
2. Les leviers d'action	p. 39
3. La gouvernance et le suivi du schéma	p. 40
4. Le programme d'action	p. 41
5. Les fiches-action du schéma	p. 43
ANNEXES	p. 71

INTRODUCTION GENERALE

1) Le contexte législatif de l'élaboration de ce schéma

Au vu des inégalités persistantes dans l'accès des citoyens aux services publics, tant au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, au cœur des grandes agglomérations, que dans les espaces périurbains, les petites villes ou les zones rurales, l'heure est à l'incitation à faire évoluer les politiques territoriales. Ainsi, la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) du 07.08.2015 instaure, entre autres dispositions, l'obligation pour l'Etat et le Département, d'élaborer conjointement un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

L'article 98 de cette loi indique précisément le cadre d'élaboration de ce schéma en venant modifier l'article 26 de la loi du 04.02.1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, tandis que son article 100 apporte des précisions sur les " maisons de services au public ". Par la suite, le Décret d'application du 4 avril 2016 relatif à l'article 26 de la loi de 2015 dans sa nouvelle rédaction modifiée par la loi NOTRe, vient préciser les modalités d'élaboration, d'adoption et de suivi du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public. L'application de ce décret est immédiate et les schémas doivent être impérativement réalisés avant le 31.12.2017. Le schéma constitue ainsi un outil dédié à l'évolution des politiques territoriales pour renforcer l'égalité des territoires.

Ce schéma doit comprendre :

- Pour l'ensemble du département, un bilan de l'offre existante, avec sa localisation et son accessibilité, une analyse des besoins de services de proximité et l'identification des territoires présentant un déficit d'accessibilité à ces services ;
- Pour les territoires présentant un tel déficit, un programme d'actions d'une durée de six ans comportant d'une part, des objectifs quantitatifs et qualitatifs de renforcement de l'accessibilité des services au public et, d'autre part, des mesures permettant d'atteindre ces objectifs ;
- Un plan de développement de la mutualisation des services au public s'appliquant à l'ensemble du territoire départemental, établi à l'issue de l'inventaire des mutualisations existantes ;
- Des conventions de mise en œuvre entre le Département, l'Etat et les partenaires. Les parties prenantes à la convention s'engagent à mettre en œuvre, chacune dans la limite de ses compétences, les actions programmées.

Le projet de schéma avec son programme d'actions doit être transmis pour avis aux communautés de communes et communautés d'agglomération qui auront 3 mois à compter de sa notification pour se prononcer. A défaut, l'avis sera réputé favorable. La Région et la Conférence territoriale d'action publique doivent également être consultées et auront 3 mois pour répondre. A l'issue de cette phase de consultation, le Conseil départemental approuvera ce schéma avant publication par arrêté préfectoral.

2) La méthodologie de l'élaboration du schéma dans l'Eure

Déjà fortement sensibles aux questions de l'égalité des territoires et aux conditions de vie quotidienne des eurois, le Département et l'Etat s'étaient montrés volontaristes chacun de leur côté puis ensemble, dès 2012, pour défricher cette vaste problématique et avancer dans des formes de possibles réponses :

- Ainsi, une expérimentation intitulée " + services au public " a été menée en 2013, son objectif étant de développer une offre commune supplémentaire de services aux publics en donnant aux usagers la possibilité d'effectuer sur un lieu unique plusieurs démarches et formalités. Cette expérimentation ciblait plus particulièrement des territoires ruraux faiblement desservis en services au public et s'est prolongée avec le Département en associant opérateurs sociaux, opérateurs emploi, opérateurs commerciaux et divers services de l'Etat pour cinq opérations : un lieu d'accueil à Lyons-la-Forêt, une borne multiservices à la Communauté de communes de Vièvre-Lieuvin et à la Barre-en-Ouche, une évolution vers une labellisation Relais services publics (RSP) à Rugles et la création d'un RSP à la Communauté de communes d'Etrepagny. C'est d'ailleurs cette dernière opération qui est considérée comme la plus aboutie puisque le RSP a ouvert ses portes au public en mars 2014.
- Le Département, avec son instance civile consultative dédiée¹, démarrait en 2012 des travaux sur la présence des services de proximité sur les différents territoires et adoptait les propositions d'action de l'instance consultative lors de sa séance plénière du 17.06.2013, soit : établir un schéma des services de proximité sur un mode partenarial, développer des outils dématérialisés relatifs aux activités départementales, porter un programme partenarial de Visio-accueil (ou autre outil mutualisé), maintenir la présence des services territoriaux et s'impliquer dans tout projet de mutualisation partenariale, soutenir les initiatives locales et accompagner les porteurs de projet visant à maintenir ou développer les services de proximité, enfin étudier les conditions de participation des associations ou bénévoles aux services de proximité sur les plans technique, juridique, financier et social.

Forts de ces engagements et des leçons tirées des expérimentations menées, c'est donc naturellement que le Conseil départemental et l'Etat décidaient de prolonger la dynamique partenariale déjà initiée localement pour expérimenter – avec dix autres Départements - l'élaboration d'un schéma d'accessibilité des services au public, lequel a été par la suite institué par la loi NOTRe.

Un comité de pilotage a ainsi été créé, se réunissant trois fois en 2013 et deux fois en 2014 pour fixer le cadre de cette nouvelle expérimentation.

Avec l'appui de l'INSEE conventionné à cet effet ainsi qu'avec celui du Cabinet ETHEIS Conseil, un important travail de diagnostic départemental faisant émerger de possibles pistes d'actions a donc été produit. Dans le cadre du présent schéma, un nouveau comité de pilotage a été constitué, lequel s'est réuni trois fois, d'une part pour réactualiser, compléter et partager le diagnostic initial, d'autre part pour faire émerger ensemble les actions susceptibles d'améliorer l'accessibilité. Enfin, une réunion des EPCI a été mise en place pour évoquer les travaux en cours, échanger sur les problématiques rencontrées et présenter, avec l'aide des différents services impliqués, les actions envisagées constitutives du présent schéma.

¹ Le C3D, Comité départemental du développement durable, présidé successivement par Mr Bertrand Hervieu puis par Mme Nicole Orange

La première remarque méthodologique relative au diagnostic fut de nature sémantique. En effet, le terme " accessibilité " comporte différentes dimensions qu'on ne saurait réduire à la caractéristique physique, car il ne suffit pas d'être en capacité de se déplacer vers un service pour le considérer comme accessible. Précisément, on recense à cet égard six dimensions qualitatives de l'accessibilité d'un service : le temps (temps de trajet et d'attente sur place) et la facilité d'accès, la disponibilité du service (sa compatibilité avec les besoins), le coût du service, le niveau du service (qualité et amplitude horaire), la possibilité de choisir entre plusieurs opérateurs, l'information sur l'existence et les modalités du service.

De même, l'accessibilité culturelle et sociale d'un service fut aussi à interroger, sous l'angle notamment de la complexité des dispositifs, des démarches à entreprendre, de l'orientation et de l'accompagnement facilités ou pas dans le lieu d'accueil.

La seconde remarque tient à ce que le terme de services recouvre. On retiendra que la notion de services au public renvoie à un ensemble de services, publics ou privés, marchands ou non marchands, délivrés par des opérateurs nationaux et / ou locaux.

La dernière remarque concerne enfin ce que l'on envisage sous le vocable d'amélioration. On considérera dans le cadre de ce schéma qu'il s'agit d'optimiser, coordonner et mutualiser l'offre existante (ce qui suppose de l'identifier), et de relever les complémentarités nécessaires à proposer, notamment dans les zones identifiées comme déficitaires.

S'agissant de la méthode employée pour approcher la problématique de l'accessibilité des services au public dans l'Eure et au vu de l'étendue du champ, l'Etat et le Département ont choisi pour l'étude de s'attacher à douze services ou opérateurs, bien qu'il en existe beaucoup plus, de manière à ne pas être redondant avec ce que des schémas sectoriels prennent déjà en compte (par exemple, les équipements scolaires, les personnels ou équipements de santé, les équipements commerciaux de proximité...).

Toutefois, pour contextualiser l'étude ciblée des douze opérateurs menée par le Cabinet ETHEIS Conseil, l'INSEE² – qui gère une base permanente d'équipements (BPE, rassemblant une centaine d'équipements issus des répertoires officiels de l'INSEE ou d'autres ministères) – a pu cartographier ce qu'il nomme les " pôles de services " : selon leur fréquence d'implantation sur le territoire, ces équipements sont classés par gamme, les plus courants constituant " la gamme de proximité ", les plus rares (le plus souvent dans les villes à partir d'une certaine taille), ceux de la " gamme supérieure ". Entre ces deux gammes sont classés les services de " gamme intermédiaire ", présents dans les grands pôles urbains mais aussi dans les petites villes ou bourgs ruraux structurants.

Selon l'intensité de la présence des équipements dans les communes, certaines d'entre elles peuvent être considérées comme des pôles de services. Les communes qui concentrent au moins la moitié des équipements de la gamme intermédiaire sont qualifiées de " pôles de services intermédiaires ". Selon la même logique, on identifie des " pôles de services supérieurs ".

Ce sont alors les temps de distance aux pôles de services qui ont été mesurés avec une typologie à quatre classes : moins de 5 minutes, de 5 à 10 minutes, de 10 à 15 minutes, et de plus de 15 minutes.

Comme suite à la promulgation de la loi NOTRe, les travaux engagés en 2013 furent poursuivis et le comité de pilotage s'est à nouveau réuni en 2017 afin d'actualiser le diagnostic pour tenir compte des évolutions d'implantation et intégrer le volet santé absent des précédents travaux.

² Eléments repris à partir de la publication produite par l'INSEE Normandie (J. Brendler et J. Follin, cartographies de J. Delamarre) : " L'accessibilité des services aux publics dans le département de l'Eure " ; Insee Dossier Normandie n°3 – Mars 2017 (consultable et téléchargeable sur le site de l'Insee)

PARTIE I :

LE DIAGNOSTIC

ET

LES ENJEUX DU SDAASAP

LE DIAGNOSTIC RELATIF A L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC DANS L'EURE

1) Présentation globale du département de l'Eure³, son maillage au regard des services existants

A) Un département rural en croissance démographique

L'Eure est un département de taille moyenne, situé au 43^{ème} rang (sur 88) en termes de superficie, en 34^{ème} position par sa taille démographique (595 000 habitants en 2013) et 33^{ème} par sa densité de population (98,5 hab/km²). Sa croissance démographique est relativement soutenue, sa population ayant augmenté de 63% depuis 50 ans, c'est-à-dire un rythme presque deux fois supérieur à la moyenne des départements français de province. Grâce à un solde naturel toujours soutenu et à une attractivité résidentielle nettement positive, le département de l'Eure reste un territoire relativement jeune.

Une ruralité " équilibrée "

Bien que faisant partie de la moitié de départements les plus denses d'un point de vue démographique, l'Eure est un territoire plutôt rural. 72% de la superficie du département est couverte par des terres agricoles, 22% par des milieux naturels (forêts, surfaces en eau,...). Et 45% des eurois vivent en dehors des unités urbaines, contre 27% des habitants de province.

Mais l'Eure bénéficie en outre d'une répartition très équilibrée de ses villes (petites ou moyennes) sur son territoire. Les espaces ruraux du département sont de ce fait rarement isolés des pôles d'emploi ou de services. Selon le zonage en aires urbaines de l'Insee, seulement 26 communes euroises sont classées " isolées, hors influence des pôles " ; ces communes rassemblent 2,6% des habitants, soit une proportion deux fois plus faible qu'en moyenne de province.

Des équipements et services pas très développés, mais plutôt mieux accessibles

Au regard de la moyenne des départements de province, l'Eure ne bénéficie pas d'une présence importante d'équipements et de services. Dans la très grande majorité des domaines de services aux habitants (commerces, services marchands, services sociaux, d'éducation et de santé, équipements culturels ou sportifs ...), le nombre d'équipements rapporté à la population situe l'Eure dans une position moins favorable que la majorité des autres départements. La relative rareté des professionnels de santé constitue même un enjeu très sensible pour le département.

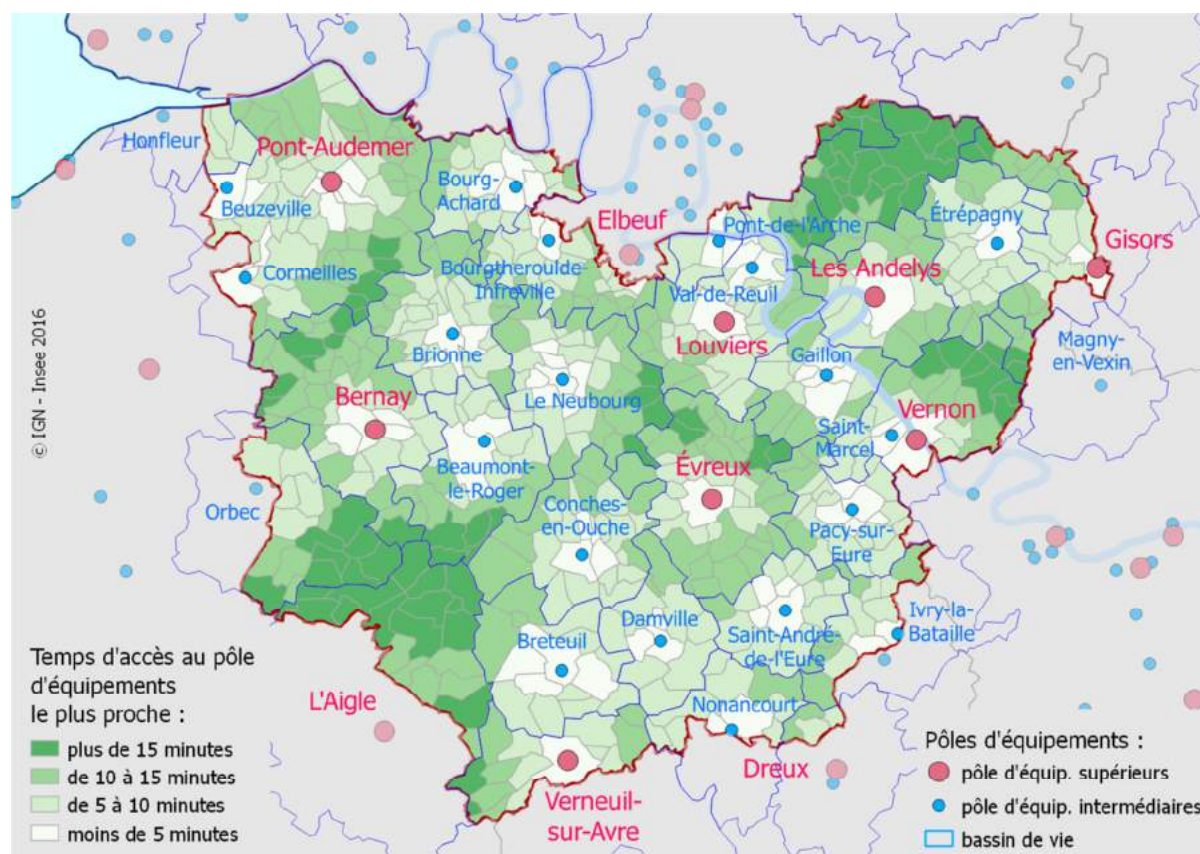
³ Source : Eléments de synthèse INSEE Normandie (J. Brendler et J Follin, cartographies de J. Delamarre) : "L'accessibilité des services aux publics dans le département de l'Eure " ; Insee Dossier Normandie n°3 – Mars 2017 (consultable et téléchargeable sur le site de l'Insee)

Selon l'intensité de la présence des équipements dans les communes, certaines d'entre elles peuvent être considérées comme des pôles de services. Dans cette approche, le département de l'Eure bénéficie de la présence de 19 " pôles intermédiaires " sur son territoire (carte 1) et de 8 " pôles supérieurs ". Ce nombre de pôles est relativement peu élevé, mais leur répartition sur le territoire du département est particulièrement équilibrée.

Cette " morphologie " relativement favorable se traduit par une proportion très faible d'habitants significativement éloignés des services, et ce, dans toutes les gammes d'équipements (tableau 2). Moins de 1% de la population euroise connaît un temps d'accès aux services de gamme intermédiaire supérieur à 15 minutes, contre 4% en moyenne dans les départements de province. Et on ne trouve aucune commune dans l'Eure qui serait située à plus de 30 minutes en moyenne des équipements " supérieurs ". Cette tendance très favorable dans l'ensemble ne se vérifie pas pour la totalité des services. Pour certains services marchands, comme les banques ou les restaurants, et surtout pour beaucoup de services de santé (médecine de proximité, pharmacies, laboratoires d'analyse médicales...), les proportions de populations " éloignées " sont plus élevées qu'au plan national.

Une répartition très équilibrée des pôles de services sur le territoire

Répartition des pôles de services sur le département de l'Eure et temps d'accès à ces pôles



Sources : Insee – Base permanente des équipements 2015, distancier Métric

Les secteurs géographiques les moins favorisés en termes de distance aux services sont le sud-ouest du département, entre les bourgs ruraux de Broglie, Beamesnil et Rugles, d'une part, et au nord dans la forêt de Lyons et la vallée de l'Andelle, d'autre part. D'autres secteurs moins étendus ressortent également, comme la partie nord du canton d'Ecos, quelques communes du Lieuvin ou aux confins du plateau du Neubourg et de la vallée de l'Iton.

Une proportion très faible d'habitants éloignés des services

Nombre de communes et d'habitants fortement éloignés des services, par gamme

	Département de l'EURE				Départements de Province	
	Communes		Population		Communes	Population
	Nb	%	Nb	%	%	%
Ensemble des communes	675	100,0	595 043	100,0	100,0	100,0
Dont temps moyen d'accès aux équipements de gamme de proximité supérieur à 7 minutes	33	4,9	8 958	1,5	25,8	3,6
Dont temps moyen d'accès aux équipements de gamme intermédiaire supérieur à 15 minutes	31	4,6	5 244	0,9	21,2	3,8
Dont temps moyen d'accès aux équipements de gamme supérieure supérieur à 30 minutes	0	0,0	0	0,0	16,1	3,5

Sources : Insee – Base permanente des équipements 2015, distancier Métric

Ainsi se présente le **maillage territorial** du département de l'Eure.

B) Des implantations disparates des opérateurs

Observons maintenant ce qu'il en est était en 2014 de sa couverture par les 12 services ou opérateurs choisis, ces 12 services étant les suivants :

- ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement)
- CAF (Caisse d'Allocations Familiales)
- CARSAT (Caisse d'Assurances Retraites et de Santé au Travail)
- CDAD (Conseil Départemental d'Accès au Droit)
- CIDFF (Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles)
- CD 27 (Conseil Départemental de l'Eure)
- CPAM Caisse Primaire d'Assurance Maladie)
- DDFP (Trésoreries de la Direction Départementale des Finances Publiques)
- Missions Locales
- MSA (Mutualité Sociale Agricole)
- La Poste
- Pôle Emploi (PE)

Ces 12 opérateurs offrent des services dans des domaines différents : la plupart répondent soit à un ou des besoins sociaux (CAF, CARSAT, CD 27, CPAM, Missions locales et MSA), soit à un accompagnement vers l'emploi (Pôle Emploi, Missions locales), soit à un appui pour l'accès aux droits (CDAD, CIDFF, ADIL). La poste et les trésoreries ont des missions plus spécifiques.

Point de méthode :

Comme il n'existe pas de base de données officielle répertoriant de façon précise et exhaustive les lieux d'implantation service par service (l'Insee ne dispose de ces informations que pour les bureaux

et relais de postes), le Cabinet ETHEIS Conseil (mandaté par le Conseil départemental pour animer la démarche de préparation du schéma) a réalisé une enquête sur la base de questionnaires écrits complétés par des entretiens téléphoniques qualitatifs. Cette enquête a permis d'identifier diverses formes de présence : permanentes, ponctuelles, bornes internet, systèmes de visio-conférence... Les points de présence exploités dans le cadre de cette synthèse recouvrent toutes les formes recensées.

Les temps d'accès ont été calculés par l'Insee pour toutes les communes du département et pour chacun des opérateurs. Ces temps d'accès sont établis par rapport à l'opérateur le plus proche de la commune, à partir du distancier de l'Insee " Métric ". Ils constituent une estimation du temps de trajet par la route, en voiture, à des périodes " d'heures creuses ".

La répartition de ces opérateurs se révèle être très variable sur le territoire du département, en fonction du nombre de leurs points de présence respectifs, ainsi que de leur localisation. Il en découle des temps d'accès très différenciés pour les habitants (cartes 6 à 17 en annexe 1).

Une couverture plus ou moins complète selon les opérateurs

Conformément à son obligation statutaire de présence territoriale de proximité, La Poste est l'opérateur le plus abondamment implanté sur le territoire (avec près de 150 bureaux ou relais dans le département). La quasi-totalité des Eurois se trouve ainsi à moins de 10 minutes du point de présence de La Poste le plus proche.

Avec une soixantaine de points de présence chacun, le Conseil départemental et les Missions locales sont également bien représentés sur le territoire. Très peu de communes se situent à plus d'un quart d'heure de leurs lieux d'implantation. Pour ces deux services publics, la partie Est du Plateau du Neubourg, avec quelques communes de la vallée de l'Iton, ressortent comme un peu défavorisées.

Autres opérateurs assez fortement implantés, la CAF et les trésoreries comptent dans chaque cas près d'une trentaine de points de présence. Les secteurs géographiques les moins bien desservis après les trésoreries sont le sud-ouest du département ainsi que le nord du Vexin eurois. La CAF et les trésoreries comptent dans chaque cas près d'une trentaine de points de présence. Les secteurs géographiques les moins bien desservis par les trésoreries sont le sud-ouest du département ainsi que le nord du Vexin eurois. La CAF apparaît moins présente dans le secteur du Roumois et du Plateau du Neubourg.

Les 7 autres services pris en compte dans la démarche présentent une répartition territoriale sensiblement moins dense. Pôle Emploi est le plus souvent implanté dans les villes les plus structurantes du département, laissant à plus de 15 minutes de temps d'accès quelques secteurs géographiques relativement étendus (Vexin – Forêt de Lyons – vallée de l'Andelle, vallée de l'Eure et sud-est du département, franges du pays Risle-Charentonne et Roumois). La CPAM est relativement moins présente dans la moitié sud du département. La CARSAT et la MSA, avec respectivement 7 et 6 points de présence, sont à plus de 15 minutes d'accès pour la grande majorité des communes du territoire. Les opérateurs du domaine de l'accès aux droits présentent des répartitions géographiques différenciées. Les PAD (points d'accès au droit) – MJD (Maisons de la Justice et du Droit) ne sont implantés que dans les toutes premières villes du département, sauf à Vernon (6 points de présence). Le CIDFF est davantage représenté (17 implantations), mais relativement peu dans l'ouest du territoire. Enfin, on note l'implantation de l'ADIL dans 11 villes importantes du département, ne permettant une couverture que très partielle du territoire.

Ainsi se dessine une carte particulière qui permet d'identifier les territoires les moins bien desservis, comme autant de secteurs géographiques prioritaires pour l'amélioration de l'accessibilité.

Des secteurs géographiques prioritaires pour l'amélioration de l'accessibilité

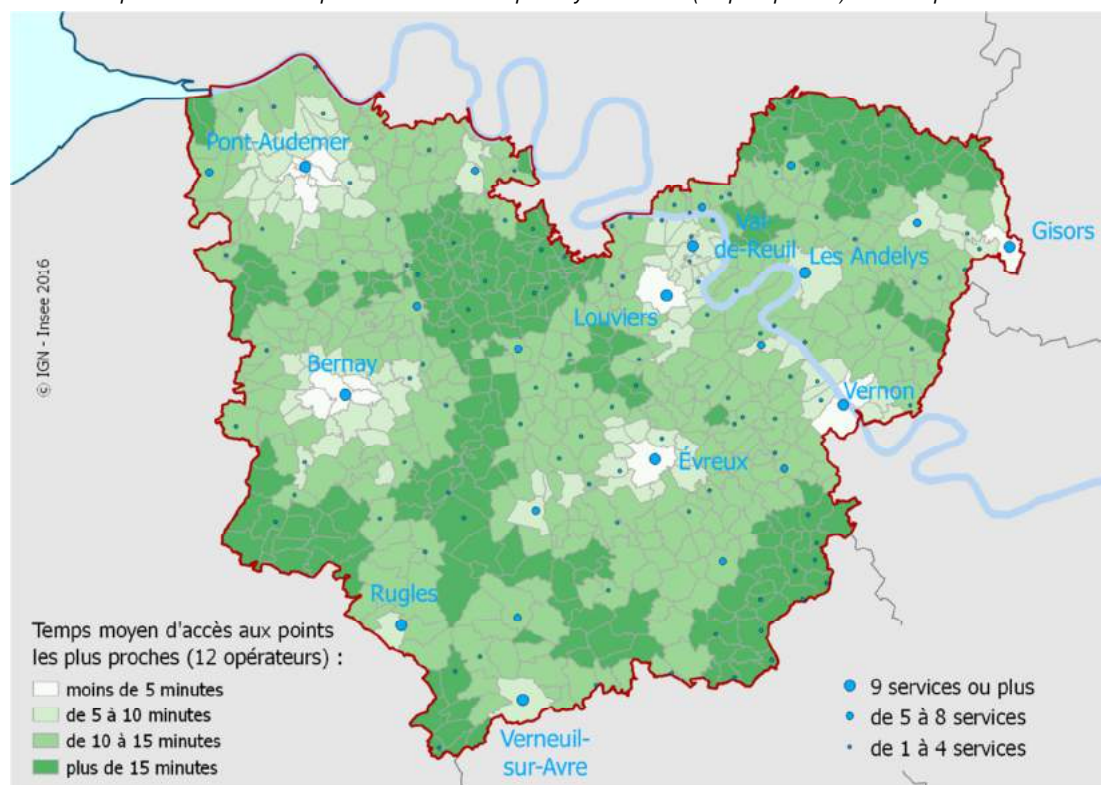
L'amélioration de l'accessibilité aux services peut être recherchée en priorité dans les secteurs géographiques dans lesquels les temps d'accès sont élevés pour une large part des opérateurs. En plus de quelques communes isolées, certaines zones relativement étendues ressortent comme défavorisées (avec un temps moyen d'accès supérieur à 15 minutes, seuil défini de façon arbitraire) et pouvant constituer des territoires prioritaires pour le schéma, notamment pour l'implantation de Maisons de service au public (MSAP). Ces MSAP existent d'ailleurs en certains endroits et des projets voient le jour. D'autres seraient à imaginer. L'objectif serait de concentrer la création, ou étoffer les services des MSAP situées sur les territoires prioritaires suivants :

- Au nord-est du département : le canton de Lyons-la-Forêt, le nord du canton d'Etrépagny et la vallée de l'Andelle (à noter MSAP existantes à Etrépagny, Fleury-sur-Andelle, Lyons-la-Forêt et Pont-Saint-Pierre) ;
- Au sud-est, les franges proches du département d'Eure-et-Loir (vallée de l'Eure et la partie est des cantons de Saint-André de l'Eure et de Nonancourt), (Projet de MSAP à St-André de l'Eure) ;
- La moitié sud du Pays du Roumois (Projet de MSAP à Montfort-sur-Risle) ;
- Les franges est et sud du Pays de Risle-Charentonne (MSAP existant à Beaumont) ;
- Au sud du département, l'ouest du canton de Verneuil-sur-Avre, une large part du canton de Damville et une frange de communes entre Conches en Ouche et Breteuil-sur-Iton (MSAP existante au Mesnil-sur-Iton).

Plus largement, la totalité des communes présentant un temps d'accès moyen supérieur à 15 mn rassemble 105 000 habitants (soit 18% de la population du département)

Certains secteurs géographiques cumulent des temps d'accès élevés

Nombre d'opérateurs de service par commune et temps moyen d'accès (au plus proche) aux 12 opérateurs



Sources : Base permanente des équipements - Conseil départemental de l'Eure - Missions locales - Caisses d'allocations familiales - Caisse primaire d'assurance maladie - Caisse d'assurance retraite et de santé au travail - Mutualité sociale agricole - Conseil départemental d'accès aux droits - Centre d'information des droits des femmes et des familles - Agence départementale d'information sur le logement / Distancier Métric - Traitement Insee

Des hypothèses pour de possibles solutions

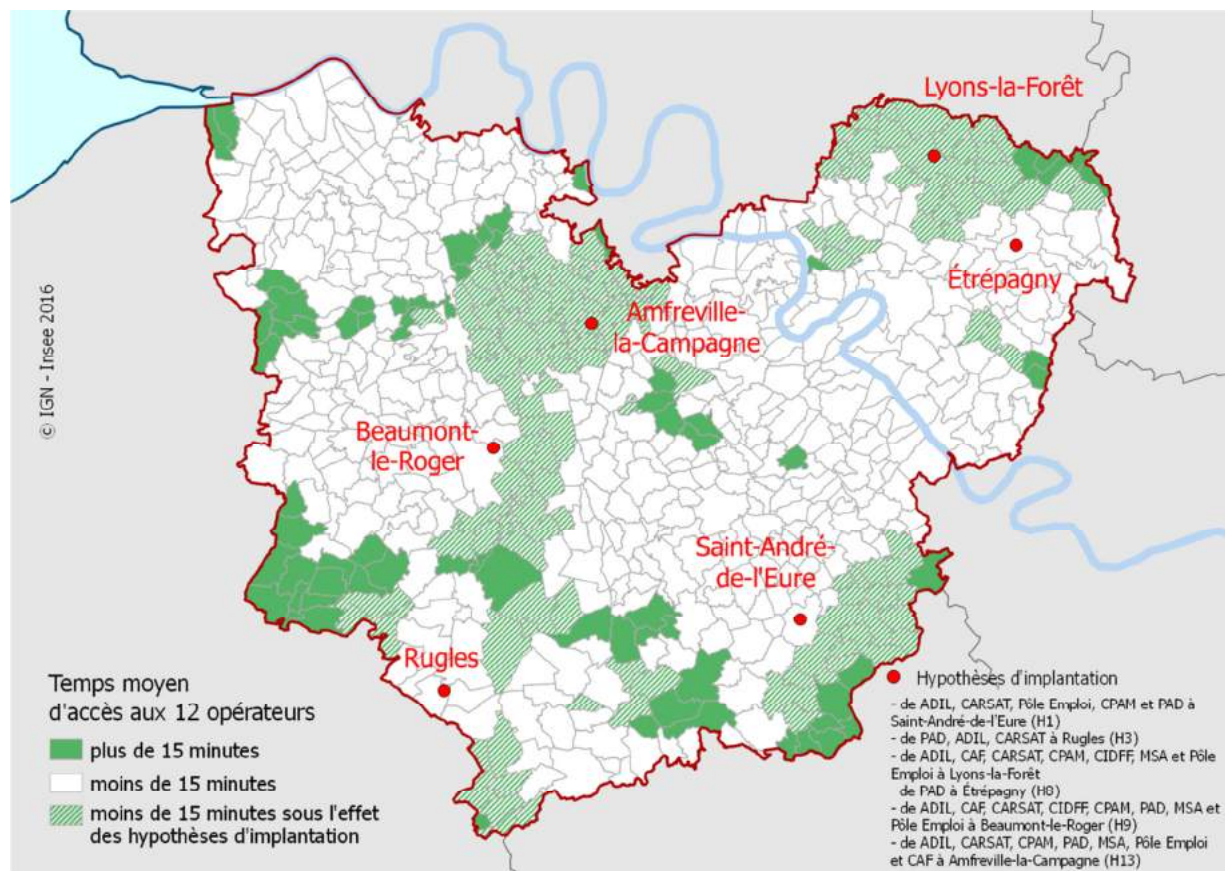
A partir de ces constats, 13 hypothèses de nouvelles implantations de service ont été travaillées en 2014, qui permettraient des gains d'accessibilité physique pour les habitants de l'Eure et autant d'inspirations pour des actions correctrices.

Suite aux décisions du COPIL mis en place pour la démarche de préparation du schéma (volet expérimental), le Cabinet ETHEIS Conseil a travaillé sur 13 hypothèses de nouvelles implantations de services (parmi les 12 opérateurs ciblés) touchant les territoires retenus comme prioritaires (phase diagnostic). L'Insee a ensuite instruit " a posteriori " celles-ci en mesurant les effets d'un point de vue quantitatif et démographique : pour chaque hypothèse d'implantation nouvelle, quelles communes retrouveraient une accessibilité satisfaisante (passage sous le seuil des 15 mn) ? Combien sont-elles et quel est leur poids démographique (impact en termes de populations bénéficiaires) ?

Les 13 hypothèses initiales, avec leurs effets démographiques respectifs, ont été analysées ensuite par le comité de pilotage du schéma. Celui-ci a finalement opté pour une combinaison de 5 hypothèses, combinaison jugée optimale au regard des critères d'impact démographique et de conditions de mise en œuvre, celle-ci permettant de passer de 105 000 habitants situés à plus de 15 mn des opérateurs, à seulement 28 000 habitants (soit de 18% à 5% de la population).

L'amélioration de l'accessibilité dans la combinaison favorable d'hypothèses

Effet de nouvelles implantations de services : communes passant sous le seuil des 15 minutes de temps moyen d'accès aux 12 opérateurs



Sources : ETHEIS Conseil pour les hypothèses – Recensement de la population 2012 - Calculs Insee

Cette nouvelle carte avec des pistes d'évolution possibles pour de nouvelles implantations idéales de services ne suffirait évidemment pas à résoudre tous les problèmes d'accessibilité aux services pour les habitants de l'Eure, mais celles-ci peuvent néanmoins fournir des repères opérationnels pour la mise en œuvre du schéma départemental. Il est toutefois nécessaire de tenir compte des évolutions plus récentes des offres de services des différents organismes, lesquelles peuvent infléchir, voire corriger ou compenser potentiellement les constats initiaux dressés finement en 2014.

En effet, lors de la réunion de restitution / actualisation des constats exposés dans les pages qui précèdent qui s'est tenue le 7 Avril 2017 en présence des principaux partenaires du schéma, la carte aux 13 hypothèses (temps d'accès aux services) a été présentée. Il s'est avéré que le constat n'était plus d'actualité pour plusieurs raisons :

Soit l'implantation de MSAP ou bien le développement de points relais en certains lieux géographiques répond désormais à certaines problématiques ;
Soit les orientations nationales de certains grands partenaires ainsi que leurs contraintes ne leur permettent plus d'aller plus avant dans le déploiement géographique de leurs services respectifs.

Aussi, c'est logiquement l'optimisation des MSAP existantes (dont le contenu de leur offre de service) ainsi que leur déploiement potentiel qui deviennent les vecteurs de l'amélioration de l'accessibilité des services au public. Par ailleurs, nombre d'opérateurs sont engagés dans le développement numérique de leur offre eu égard à l'évolution de la société et de la baisse de fréquentation de leurs points d'accueil, ce qui correspond à une meilleure accessibilité de leurs services mais qui fait aussi apparaître dans le même temps la nécessité d'un accompagnement des publics en termes d'accès qualitatif, encore plus si les usagers sont des personnes en difficulté.

De même, L'ARS a pu présenter de nouvelles cartes dessinant des zones prioritaires d'intervention (ZIP) au regard du rééquilibrage interne des territoires.

Les interventions en faveur de la démographie médicale s'accompagnent par ailleurs de la nécessité de la mise en place d'une méthode garantissant l'émergence de projets pertinents avec l'assurance que l'immobilier potentiel dédié aux projets ne constitue pas une " coquille vide " particulièrement démobilisatrice pour les énergies déployées.

En complément de ces éléments, chaque partenaire / opérateur a pu également présenter l'actualité de son offre de service territorialisée, que l'on peut ainsi découvrir dans les pages suivantes.

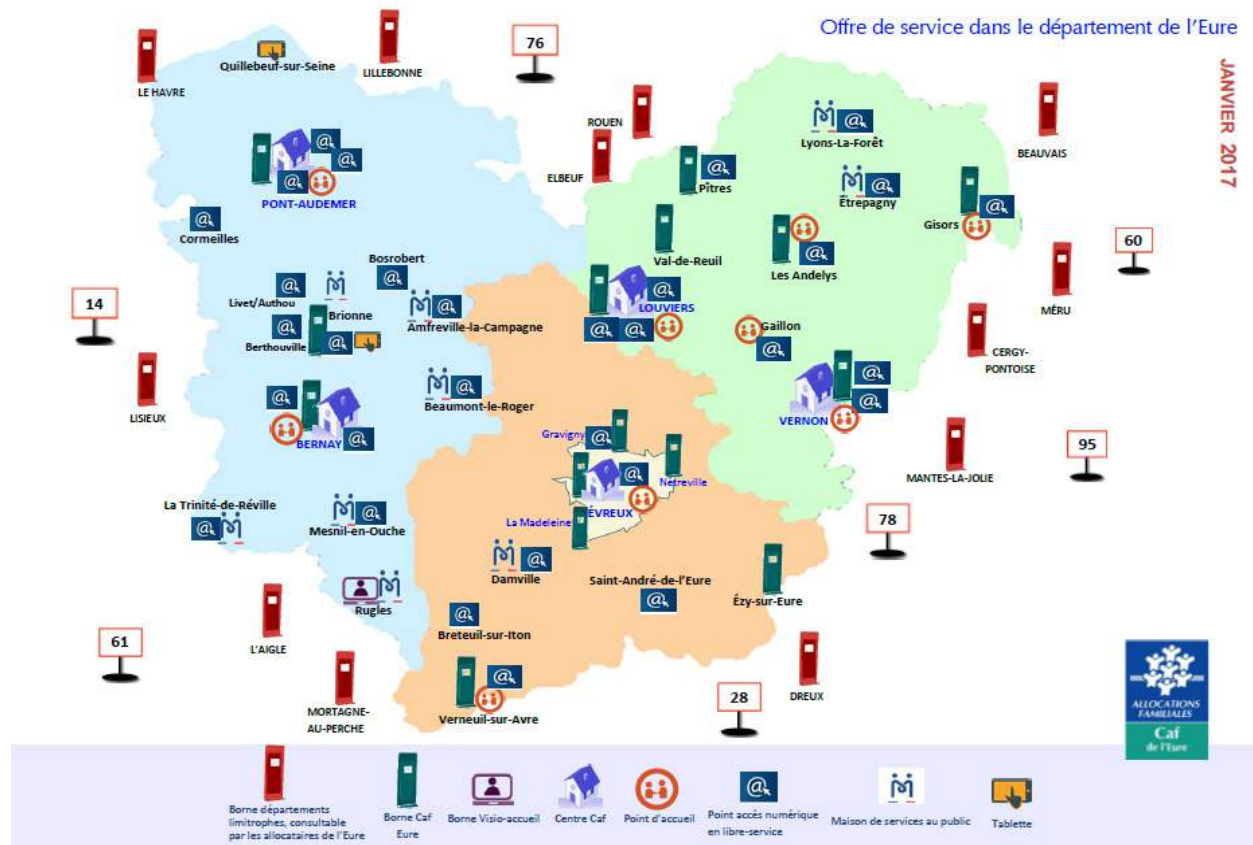
C) Des évolutions d'implantation

L'offre de service de la Caisse d'allocations familiales (CAF)

Depuis le diagnostic de la période expérimentale, la stratégie de la branche famille a fortement évolué. Ainsi, en conformité avec ses orientations nationales, la CAF de l'Eure a modernisé sa politique d'accueil pour accompagner le développement du numérique. Elle a notamment multiplié les services disponibles sur son site internet et fortement investi le champ du numérique avec les téléservices, les applications mobiles ...

Corrélativement, la CAF a développé une stratégie d'implantation des points d'accès numériques (soit un par bassin de vie), au sein de ses propres locaux ou chez des partenaires, et en tout premier lieu dans les MSAP (la CAF est ainsi partenaire de 10 MSAP parmi les 15 labellisées), mais également auprès des centres sociaux, notamment sur l'est du département, pour faciliter ainsi l'accès à ces services dématérialisés.

Au 01.01.2017, la carte de l'offre de la CAF est ainsi la suivante :



Dans le même temps, et pour œuvrer sur la dimension plus qualitative de l'accessibilité, la CAF apporte une attention particulière à ceux qui parmi son public pourraient être le plus en difficultés avec ces évolutions de nature sociétale : elle a mis en place en ce sens un accompagnement au numérique dans ses Espaces Multi Services, et soutient également les ateliers numériques qui peuvent être proposés par des partenaires, tels que les centres sociaux. Enfin, le traitement des situations les plus complexes est réalisé uniquement sur rendez-vous, de manière à y consacrer le temps nécessaire.

Ce sont ainsi plus de 500 plages de rendez-vous (hors rdv RSa) qui sont offertes chaque semaine aux allocataires, sur les 9 points d'accueil sur rendez-vous répartis sur le Département. Le délai moyen pour obtenir une plage de rendez-vous disponible est inférieur à une semaine.

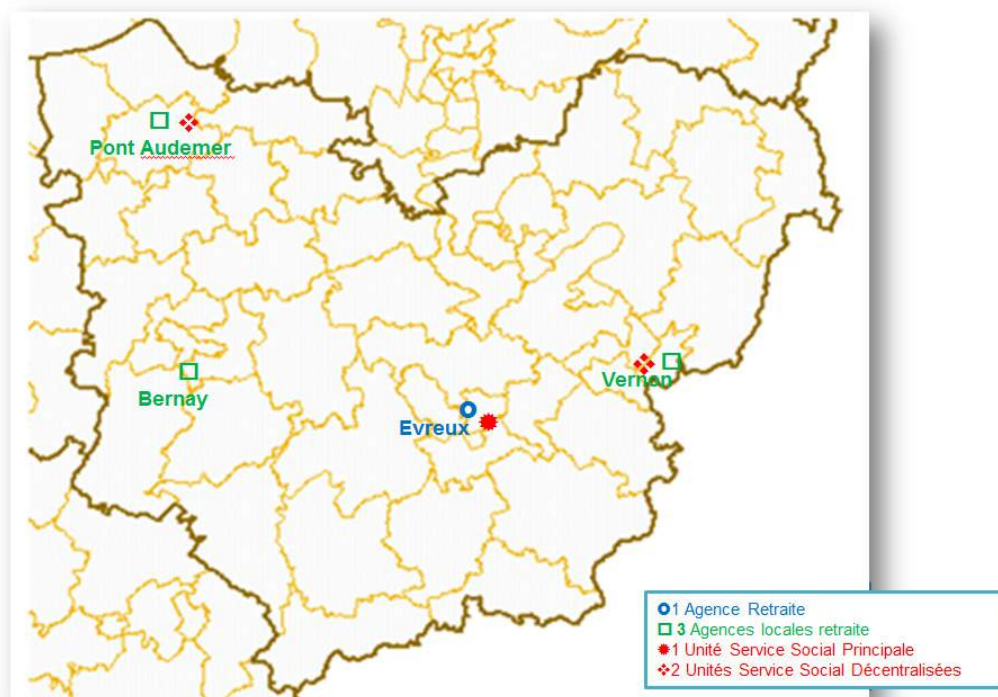
L'offre de service de la Caisse de retraite et santé au travail (CARSAT)

De façon à maintenir ses engagements relatifs à la proximité et l'accessibilité, la CARSAT Normandie s'est fortement investie dans le dispositif des MASP et est partenaire avec toutes (sauf Rugles mais une réunion très prochaine est prévue avec celle-ci)

Son implantation sur le territoire eurois est la suivante :

L'Eure

Carsat
Retraite
& Santé
au travail
Normandie



23/03/2017

Accueil de Proximité Carsat Normandie

1

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le lien suivant : <https://cartographiecarsat>

Parallèlement, la CARSAT organise également de nombreuses réunions collectives sur le territoire en partenariat avec la CAF, la CPAM, la MSA afin de diffuser l'information " retraite " et sensibiliser les assurés à l'importance des démarches administratives permettant d'éviter toute rupture de ressources

C'est ainsi 6 réunions qui se sont déroulées en 2016, 253 eurois y ayant participé. 8 réunions sont par ailleurs programmées en 2017

Au-delà, la CARSAT accompagne et informe également les entreprises, via des réunions d'information en direction des dirigeants et/ou des DRH puis des salariés. En 2016, 52 entreprises ont pu ainsi bénéficier de ces réunions

La présence des services sociaux du Conseil départemental

Le Département assure un maillage du territoire pour permettre un contact avec ses services pour les personnes en difficulté, selon le principe d'un " accueil inconditionnel ", c'est-à-dire sans rendez-vous et sur le lieu de son choix, et sans référence à un statut ou à un dispositif particulier. Ce sont ainsi 30 sites d'accueil qui se répartissent sur le territoire départemental, permettant chaque jour ouvrable de la semaine un accueil dans un rayon de 15 à 20 minutes (une programmation hebdomadaire permet d'assurer ce principe). Les services sociaux tiennent également des permanences très ponctuelles complémentaires, en général dans des mairies rurales éloignées.

Les points d'accueil essentiels figurent sur la carte suivante :

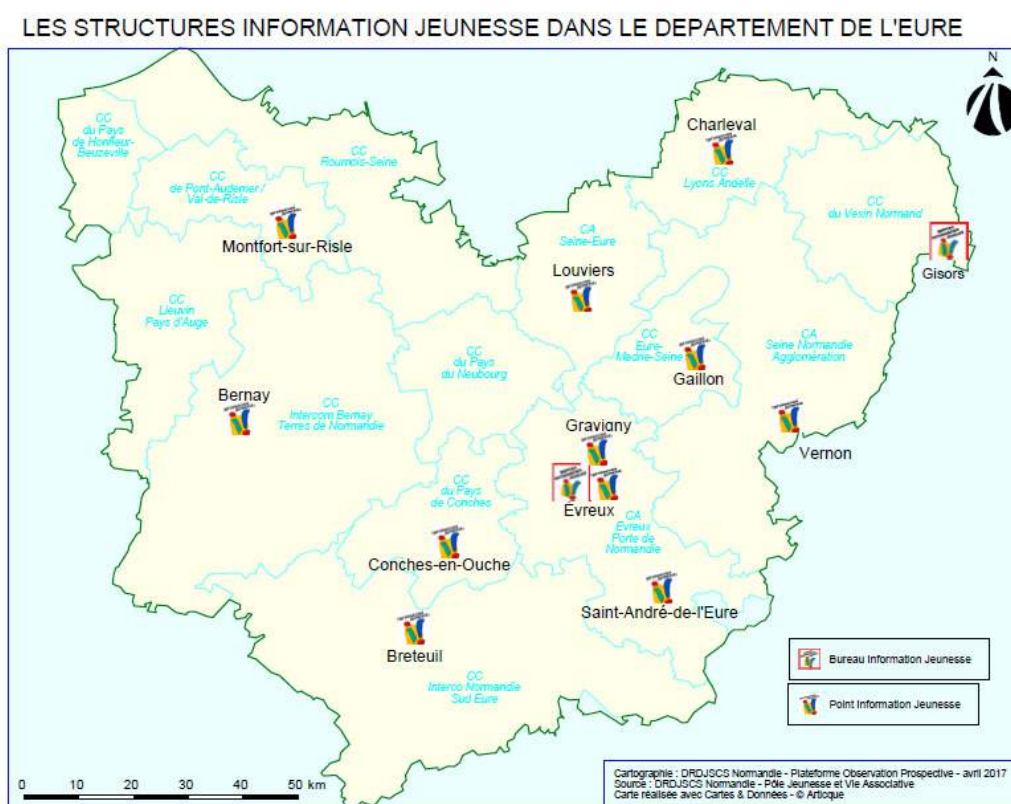


Au 01.05.2017 et sous réserve de changements, les plages horaires pour ces sites d'accueil sont :

- Le lundi, de 14h à 17h à Bernay, Le Neubourg et Pont-Audemer
- Le mardi, de 9h à 12h à Beaumont-le-Roger, Beuzeville, Breteuil-sur-Iton, Damville, Evreux/Centre-ville, Evreux/Netreville, Fleury-sur-Andelle, Gasny, Gisors, Pacy-sur-Eure, Val-de-Reuil, et de 14h à 17h à Conches en Ouche, Evreux-la Madeleine, Evreux-Navarre, Gaillon, Louviers, Saint-André-de-l'Eure, Vernon, Verneuil-sur-Avre
- Le mercredi, de 9h à 12h à Bourg-Achard, Evreux-la Madeleine, Les Andelys, et de 14h à 17h à Vernon-les Valmeux
- Le jeudi, de 9h à 12h à Bourgtheroulde, Conches en Ouche, Evreux/Centre-ville, Gaillon, Gisors, Louviers, Pacy-sur-Eure, Pont-Audemer, Verneuil-sur-Avre, et de 14h à 17h à Bernay, Brionne, Etrepagny, Evreux-la Madeleine, Evreux-Netreville, Les Andelys, Nonancourt, Val-de-Reuil, Vernon
- Le vendredi de 9h à 12h à Evreux/la Madeleine, Pont-de-l'Arche, Saint-André-de-l'Eure, Vernon/les Valmeux et de 14h à 17h à Evreux-Centre-ville, Breteuil-sur-Iton

Par ailleurs, cet accueil physique est complété par la possibilité de joindre par téléphone un travailleur social, quel que soit le point du territoire, à partir d'un numéro unique (02.32.31.97.17). Les travailleurs sociaux sont à l'écoute (le lundi après-midi, et du mardi au vendredi en journée sur ce numéro unique) pour orienter les personnes en difficulté dans leurs démarches.

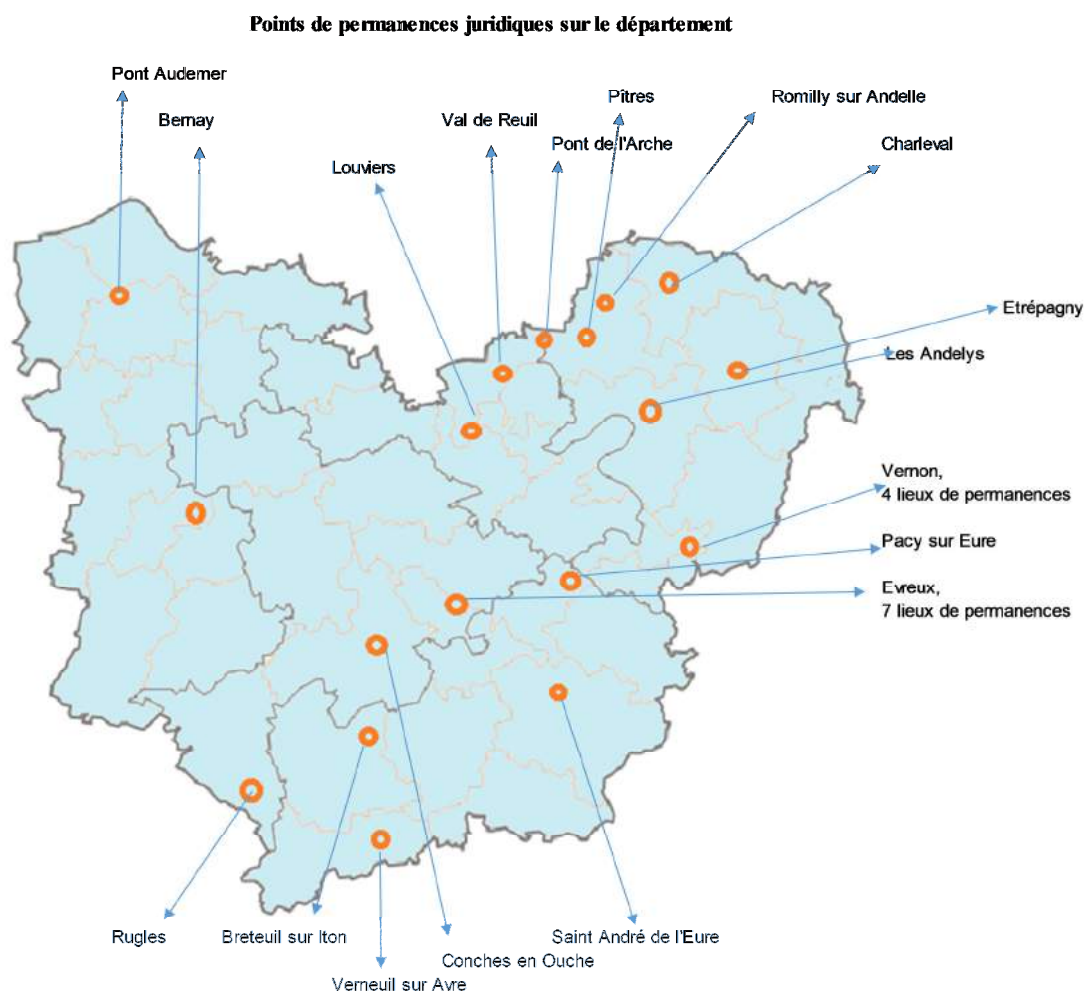
La présence des bureaux et points d'information jeunesse dans le département



L'existence de ces structures spécialisées dans le domaine de la jeunesse représente un atout au regard de ce public et qu'il convient de mailler au mieux avec les MSAP, voire autres services existants, de manière à permettre la meilleure réactivité face à une question posée ou une orientation à proposer à un.e jeune du territoire

Le Centre d'information des droits des femmes et des familles

Au-delà de sa présence permanente à Evreux, le CIDFF de l'Eure assure des permanences juridiques sur le département que l'on peut visionner sur la carte ci-dessous :



Ces permanences concernent selon le cas l'accès au droit, la lutte contre les violences faites aux femmes, l'emploi et la création d'entreprise, la vie familiale et la parentalité, la santé, l'éducation et la citoyenneté.

La présence du CIDFF est assurée généralement au sein de bâtiments communaux ou intercommunaux, associatifs, dans des centres sociaux, maisons de services au public, maisons de justice et du droit. Le rythme des permanences est mensuel, soit en journée ou demi-journée, et le CIDFF peut éventuellement se déplacer en fonction de RDV pris avec les personnes concernées.

Il ne peut en l'état, assurer davantage de présence en territoire.

L'offre de service de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

En 2014, l'offre de service de la CPAM a connu une évolution importante qui constitue la base de ses services actuels à destination des assurés de l'Eure. La CPAM agit au regard d'un contrat pluriannuel de gestion (moyens et objectifs sur la période 2014-2017), en déclinaison d'une convention d'objectifs et de gestion négociée entre l'Etat et la CNAMTS. La CNAMTS contribue par ailleurs au fonds national inter opérateurs à l'exclusion de financements locaux

Les différents sites d'accueil, y compris les MSAP pour lesquelles la CPAM a signé une convention, sont référencés sur ameli.fr et sont géo localisables. Ameli est disponible sur smartphone (application gratuite à télécharger) ou via ameli-mon-compte-mobile. Ameli.fr est aussi accessible dans les MSAP, voire sur des bornes CAF

S'agissant des accueils de l'Assurance Maladie dans l'Eure, deux distinctions sont à opérer entre l'échelon local du service médical de l'Eure de l'Assurance maladie qui a sa propre organisation d'accueil local, principalement par convocation, et le Service Social CARSAT du département de l'Eure qui a aussi sa propre organisation

Les présences de la CPAM sur les différents sites (site CPAM ou bien MSAP avec signature CPAM) s'exercent selon différentes modalités, présence physique permanente, ponctuelle, offre numérique, borne multiservices, voire RDV Visio. De même, les modes de contacts peuvent être sur RDV ou pas, s'appuyer sur une convention, voire être mixtes

En fonction de ces éléments, la CPAM est présente :

- de façon permanente aux Andelys et Vernon à Louviers, Evreux et Verneuil-sur-Avre, Pont-Audemer, Bernay, ainsi qu'à Val-de-Reuil (présence ponctuelle sur rendez-vous mais borne multiservices accessible 24H/24H dans les locaux du Centre des examens de Santé)
- plus ponctuellement à Gisors (3 plages horaires sur 2 locaux distincts), Le Neubourg et Bourg-Achard,
- au sein d'une MSAP avec une offre numérique à Etrepagny, Lyons-la-forêt, Gaillon, Amfreville-la-Campagne, Beaumont-le-Roger, Pays Brionnais, Mesnil-en-Ouche, CRIL-Brogie , et Rugles pour une offre numérique et RDV visio

Sachant que la CPAM a pour clients les assurés, les professions de santé et les employeurs, elle a donc des relations transversales de nature à contribuer aux différentes problématiques d'accès aux droits et de recours aux soins

Fonctionnant de façon très décentralisée, la CPAM voit son offre d'accueil évoluer en fonction de son implantation et des besoins des bassins de vie. C'est ainsi qu'elle rejoindra le projet MSAP de St-André-de-l'Eure et qu'elle demeure très attentive à tout projet sur Gisors (qui pour elle mérite une solution de type Rugles en raison notamment d'un bassin de précarité). Elle est également en capacité d'étudier sur ses propres sites des projets de mutualisation d'espace et/ou offres numériques

Les Maisons de justice (MJD) et les Points d'Accès aux Droits (PAD)

Eléments de maillage du territoire, les MJD sont des établissements judiciaires de proximité placés sous l'autorité du président et du procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance dans le ressort duquel elles sont implantées.

Les PAD sont mis en service dans le cadre de partenariat entre le Conseil Départemental d'Accès aux Droits (CDAD) et des collectivités territoriales (mairies, communautés de communes...).

MJD et PAD sont des lieux d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'information sur les droits et obligations. Grâce à l'intervention d'agents d'accueil, (de greffiers pour les MJD), de professionnels du droit et d'associations agréées (comme les associations tutélaires ou le CIDFF, l'AVEDE-ACJE pour l'aide aux victimes, l'ADAEA pour la médiation familiale, l'ADIL pour le logement), on y trouve des renseignements sur les droits et obligations, des conseils, une assistance pour accomplir certaines démarches administratives ou juridiques.

Des conciliateurs de justice et des délégués du défenseur des droits interviennent également dans certaines de ces structures.

En Avril 2017, la couverture départementale est la suivante :

- Une MJD à Evreux ouverte toute la semaine, en journée
- Une MJD à Louviers ouverte en semaine (fermée le mercredi matin et le vendredi)
- Une MJD à Pont-Audemer ouverte en semaine (fermée le mercredi)
- Une MJD à Vernon ouverte en journée le mardi et le vendredi

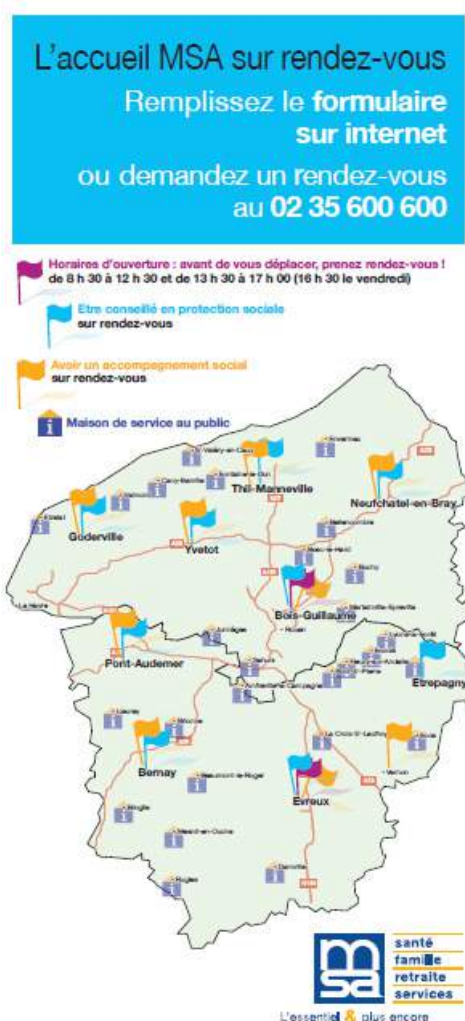
- Un PAD aux Andelys ouvert toute la semaine, en journée
- Un PAD à Bernay ouvert toute la semaine, en journée
- Un PADD à Etrepagny ouvert toute la semaine, en journée
- Un PAD à Rugles avec visio-accueil ouvert toute la semaine (vendredi matin seulement)
- Un PAD à Val-de-Reuil ouvert toute la semaine, en journée

Un PAD est par ailleurs en cours de création à Verneuil.

L'offre de service de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Haute-Normandie

La MSA propose à ses adhérents trois modes d'échange en fonction de leurs besoins : des télé services sur internet et une plateforme téléphonique complétés par des RDV en agence ou par téléphone

- Pour les adhérents qui ont besoin d'une information immédiate, la MSA a développé sur son site internet une offre de télé services. Sans se déplacer et à toute heure, il est ainsi possible d'obtenir une attestation ou de consulter ses remboursements
- Pour les assurés qui souhaitent un accompagnement sur leur dossier, il leur suffit de composer le 02 35 600 600, ce numéro unique leur permettant de contacter facilement un téléconseiller qui répondra par téléphone à l'ensemble des questions de protection sociale
- Pour les dossiers nécessitant une étude plus approfondie, la MSA propose des RDV avec ses assurés dans l'un de ses centres, la nouvelle carte des lieux d'accueil ayant été redessinée. La MSA se recentre ainsi sur neuf points de RDV en préservant une présence équilibrée sur l'ensemble du territoire Haut-Normand. A Evreux, les adhérents sont toujours reçus en accueil libre par les agents MSA



Les points d'accueil (dont le lien avec les MSAP avec lesquelles des conventions ont été signées) se situent à :

- Evreux (32 rue Georges Politzer)
- Bernay (24 rue Guillaume de la Tremblaye)
- Pont-Audemer (10 Bld Pasteur)
- Etrepagny (6 rue du 30 novembre)

En prenant RDV via internet ou par téléphone, les assurés peuvent préciser leurs attentes qui seront étudiées par un conseiller avant l'entretien (ce qui contribue également à la démarche qualité du fait de la préparation du dossier en amont)

Dans les prochaines années, la MSA va s'engager dans un programme de labellisation de ses agences. Ces lieux de RDV avec les conseillers en protection sociale deviendront également des points d'animation territoriale pour les élus de la MSA, et de rencontre avec les partenaires locaux



L'offre de service de POLE-EMPLOI Normandie – Département Eure

Au cœur du service public lié au travail, Pôle emploi se positionne comme l'acteur central des politiques nationales de l'emploi, tout en prenant en compte les politiques régionale, départementale et locale.

Afin de favoriser la proximité avec nos partenaires Pôle emploi coordonne ses actions avec l'ensemble des acteurs intervenant en faveur des administrés du département afin de répondre aux besoins des territoires, en particuliers les plus fragiles.

Favoriser l'accessibilité aux services de Pôle emploi :

- Un réseau d'agences de proximité garantissant un maillage territorial optimum.
- Un engagement en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans le cadre des contrats de ville.
- Une contribution à la mise en place des maisons de services au public destinées à réduire les inégalités territoriales et sociales.
- Un développement d'une offre de services dématérialisés pour faciliter la mise en relation des demandeurs d'emploi avec les entreprises.
- Un dispositif d'accueil physique en flux le matin pour les demandes d'information simples ou urgentes ; l'après-midi un système de rendez-vous permet de prendre en charge les cas plus complexes ou demandant un temps d'entretien plus long.
- Deux plateformes de traitement téléphonique en charge des demandeurs d'emploi (39 49) ou des entreprises (39 95). Ces deux plateformes ont des ressources provenant à distance des agences, et des ressources propres.
- Un site internet PE.fr à disposition 24H/24.

Développer les complémentarités d'expertises :

- Une volonté d'étendre les partenariats avec le Conseil Régional, en particulier dans le domaine du développement économique et de la formation professionnelle.
- Une coopération avec le Conseil Départemental de l'Eure encourageant les modalités d'accompagnement global (social et professionnel) pour les demandeurs d'emploi en difficulté.
- Une participation aux grands projets de développement local avec les collectivités locales, les OPCA et les branches professionnelles.

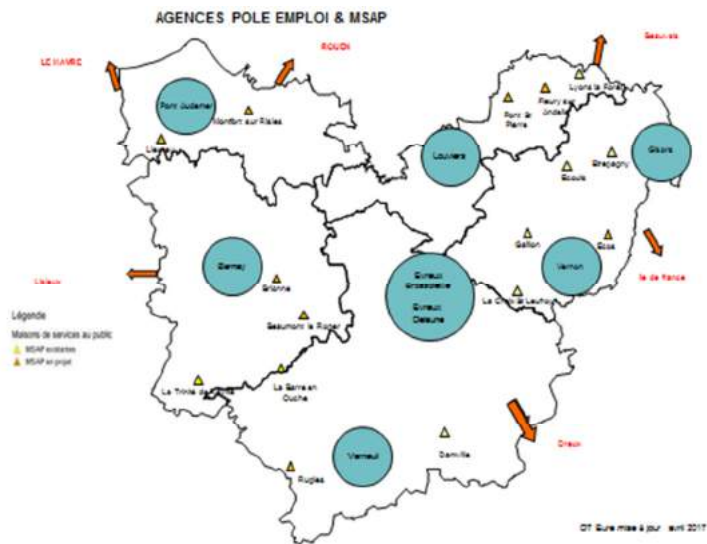
Mettre en place en 2017 des projets concourant à la satisfaction des clients demandeurs d'emploi ou entreprises :

- La montée en charge de la dématérialisation des documents, de l'automatisation des Process de mise en paiement des droits va permettre de transférer une partie de nos effectifs en charge des traitements administratifs, sur des activités de conseil aux demandeurs d'emploi ou aux entreprises.
- La mise en place des Observations de la relation de service (observation des actes d'accueil) au sein de nos agences a pour objectif d'améliorer et de sécuriser la qualité de service due aux demandeurs d'emploi et aux entreprises ; De plus, cela contribuera au développement permanent des compétences des agents.

Pour le Département de l'Eure, Pôle Emploi, c'est ainsi :

- 325 collaborateurs,
- 8 implantations
- 1 Direction territoriale

La configuration cartographiée des Agences POLE EMPLOI et des MSAP est la suivante :





L'offre de service du Groupe La Poste

Société anonyme à capitaux 100 % publics depuis le 1er mars 2010, Le Groupe La Poste est organisé en cinq branches : Services-Courrier-Colis, La Banque Postale, Réseau La Poste, GeoPost, Numérique. Le Groupe est présent dans plus de 40 pays sur 4 continents. Chaque jour, les 17 000 points de contact de La Poste, soit le 1er réseau commercial de proximité de France, accueillent 1,7 million de clients. La Poste distribue 23,5 milliards d'objets par an dans le monde (lettres, imprimés publicitaires et colis), 6 jours par semaine. En 2016, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 23 milliards d'euros, dont 17,9 % à l'international, et emploie près de 260 000 collaborateurs. Le Groupe La Poste, dans son plan stratégique « La Poste 2020 : Conquérir l'avenir » s'est donné pour objectif d'accélérer le développement de ses cinq branches et de conquérir de nouveaux territoires. La Poste met le facteur humain et la confiance au cœur de la relation avec ses clients. Grâce à la convergence de ses réseaux, présente pour tous, partout et tous les jours, elle accompagne ses clients pour leur simplifier l'avenir.

Le Réseau postal dans le département de l'EURE

Au 1er janvier 2017, le réseau de La Poste dans le département de l'EURE compte 151 points de contact répartis en trois catégories en fonction de leur mode de gestion ou de leur offre de services :

- 85 bureaux de poste (BP) en gestion directe, dont 8 bureaux facteur-guichetier, gérés par des agents de La Poste qui sont à mi-temps facteur, à mi-temps guichetier et 9 bureaux accueillant une Maison de Services Au Public;
- 41 Agences Postales Communales (APC) ou Intercommunales (API) gérées par des agents territoriaux dans le cadre de conventions de partenariat signées entre La Poste et les communes ou intercommunalités considérées ;
- 25 Relais Poste (RP) gérés par des commerçants dans le cadre de conventions de partenariat signées entre La Poste et des partenaires privés.

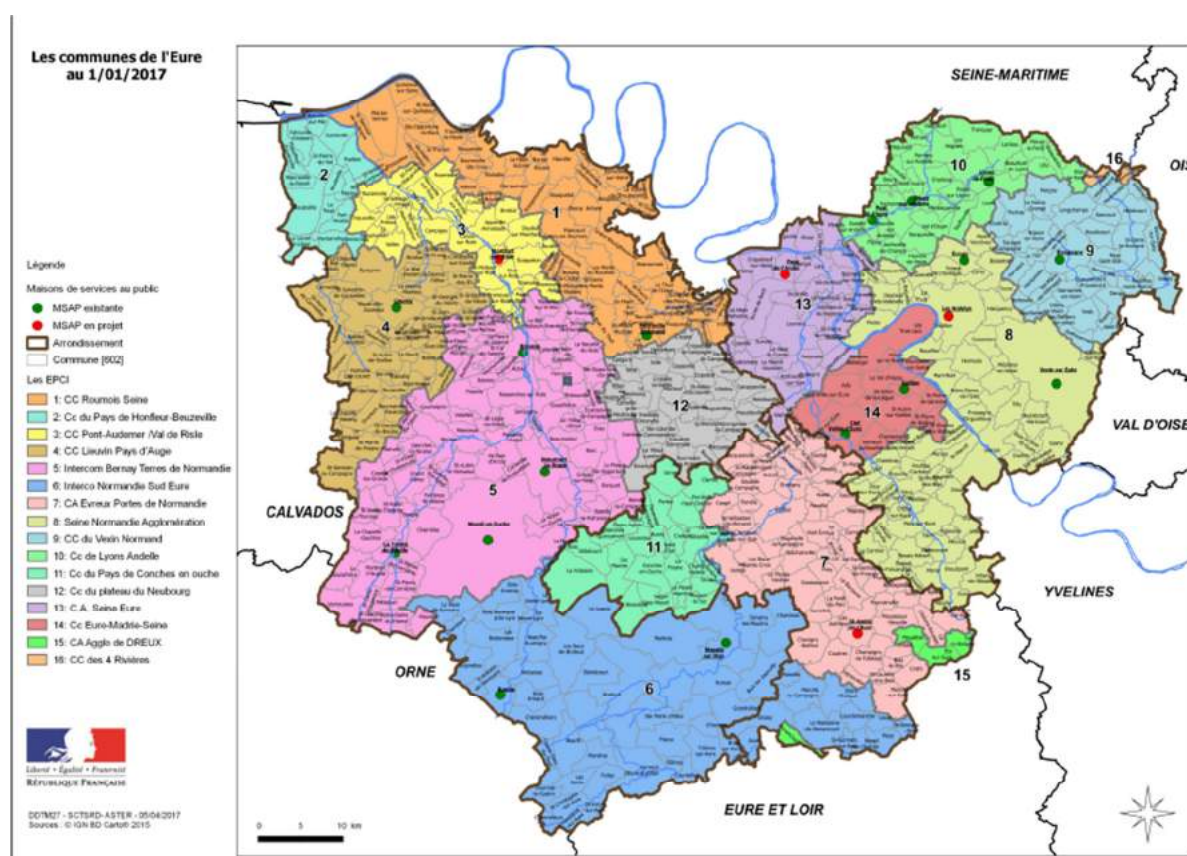
Au 1^{er} janvier 2017, le maillage du réseau de La Poste dans le département de l'EURE permet à 90.6 % de la population d'avoir accès à un point de contact postal situé à moins de 5 kilomètres et à moins de 20 minutes de trajet automobile. Conformément au cadre législatif relatif à la présence postale sur le territoire français, le département de l'EURE répond ainsi à la norme d'accessibilité.

Les Maisons de service au public (MSAP) dans l'Eure

Une MSAP constitue une réponse tout à fait pertinente pour l'accessibilité des services au public. En effet, une MSAP, c'est avant tout :

- Un espace mutualisé de services au public,
- Une offre de proximité et de qualité pour les habitants,
- Un lieu unique pour accéder aux premières informations et orientations grâce à des animateurs-médiateurs,
- Une labellisation par l'Etat (à certaines conditions) qui permet des financements,
- L'articulation de présence humaine et d'outils numériques

L'état des lieux des MSAP existantes ou en projet dans l'Eure est ainsi le suivant :



Néanmoins, l'équilibre de l'offre MSAP, tant en termes quantitatif au regard des territoires prioritaires identifiés dans le diagnostic, qu'en termes qualitatif au regard du contenu de l'offre reste à renforcer, certains secteurs prioritaires n'ayant pas été couverts dans le cadre du vaste plan de déploiement des MSAP opéré en 2016.

Ces perspectives constituent donc des actions essentielles à mener en transversalité pour le schéma d'accessibilité eurois.

Par ailleurs, il convient également d'observer, pour compléter ce diagnostic de l'offre de services existants, ce qui se passe en matière d'offre de soins de proximité, cette thématique étant particulièrement sensible dans le département :

2) Les territoires eurois au regard de l'offre de soins de proximité

Déjà faiblement dotée en professionnels de santé, le département de l'Eure va en plus devoir faire face à de très nombreux départs en retraite. Par ailleurs, sous l'effet du vieillissement de la population, la demande va augmenter ces prochaines années. L'Insee montre ainsi dans son étude sur la région Haute-Normandie⁴ et ses 19 territoires de proximité, que les dynamiques d'installation constatées ces dernières années devraient permettre, si elles se prolongent, d'améliorer la densité régionale en infirmiers et kinésithérapeutes. Elles seraient en revanche insuffisantes au regard des besoins en nouveaux dentistes et ne compenseraient qu'une part très minoritaire des départs de médecins.

Dans une approche essentiellement quantitative (bien qu'il reconnaisse la nécessité de prendre en compte une multitude de critères, dont beaucoup sont de nature qualitative), l'Insee retient l'indicateur privilégié de " densité ". L'indicateur de densité médicale rapporte le nombre de professionnels de santé au nombre d'habitants (nombre de médecins pour 10 000 habitants, par exemple). Il sera toutefois affiné et doublement corrigé pour prendre en compte la structure par âge de la population, pour tenir compte à la fois du fait que le recours aux soins varie sensiblement selon les tranches d'âge, et du fait que le niveau d'activité peut être variable d'un professionnel de santé à l'autre.

A) Un niveau de couverture de la demande variable entre les territoires

En moyenne régionale, la densité médicale est de l'ordre de 2,5 professionnels " ETP " pour 10 000 habitants " standardisés "⁵ pour les dentistes, de l'ordre de 5 pour les infirmiers et kinésithérapeutes et un peu supérieure à 7 pour les médecins. Ces rapports varient toutefois sensiblement selon les territoires.

Ainsi, la densité de médecins est de 4,8 dans le territoire de Pont-Audemer et presque tous les territoires de l'Eure sont moins bien dotés qu'en moyenne régionale. Les territoires de Verneuil-sur-Avre, voire de Pont-Audemer et de la Vallée de l'Andelle sont les moins pourvus.

La densité d'infirmiers libéraux, en moyenne de 4,8 en Haute-Normandie, varie de 3,0 dans le territoire de Vernon à 6,4 dans la vallée de l'Andelle. Comme pour les médecins, les territoires de l'Eure sont, dans leur grande majorité, moins favorisés. Les territoires de Vernon, de Verneuil-sur-Avre, de Bernay et de Gaillon – Les Andelys, sont les moins dotés en infirmiers, la Vallée de l'Andelle est la mieux pourvue.

Sur près de 600 dentistes libéraux exerçant en Haute-Normandie, plus de la moitié (333) sont installés dans les territoires des principales villes de la région, Rouen, Le Havre et Evreux. Bernay, la Vallée de l'Andelle et Louviers sont peu dotés.

⁴ « Offre de soins de proximité en Haute-Normandie : étude prospective des besoins en professionnels de santé » - Insee Dossier Haute-Normandie N°10, Décembre 2015

⁵ Selon le recours aux soins en fonction des tranches d'âges

La densité de kinésithérapeutes varie de 3,2 dans le territoire de Bernay à 6,6 dans celui de Vernon. Les territoires de Bernay, Pont-Audemer, Gisors-Gournay-en-Bray, Bourg-Achard et la Vallée de l'Andelle sont significativement moins bien dotés que les autres territoires de la région.

Le département de l'Eure est ainsi l'avant-dernier département français pour les médecins et les dentistes, à peine mieux classé pour les infirmiers (86^{ème}) et les kinésithérapeutes (87^{ème}). En infra, certains territoires cumulent des densités faibles, voire très faibles. Le territoire de Bernay ressort ainsi comme défavorisé pour les quatre professions, il est même le moins bien doté des 19 territoires de proximité en matière de dentistes et de kinésithérapeutes. La Vallée de l'Andelle combine de faibles densités de médecins, de dentistes et de kinésithérapeutes, Gisors-Gournay-en-Bray est faiblement pourvu en infirmiers et en kinésithérapeutes, Pont-Audemer et Bourg-Achard en médecins et kinésithérapeutes, Vernon et Verneuil-sur-Avre en médecins et infirmiers.

A l'échelle de l'ancienne région Haute-Normandie, les bassins de Rouen et du Havre sont dans l'ensemble les mieux pourvus. Le territoire d'Evreux, en revanche, se caractérise par une offre médicale plus comparable, en proportion, avec celle des territoires plus ruraux.

B) Les perspectives de démographie médicale à l'horizon 2022 dans les territoires

L'évolution de la démographie médicale est fonction, sur une période donnée, du nombre d'arrivées et du nombre de départs de professionnels sur le territoire. La structure par âge en est le facteur le plus déterminant.

Dans l'hypothèse de taux de départs en retraite qui resteraient à peu près stables, la profession des médecins est celle qui devrait connaître la plus forte proportion de cessations d'activité dans les années qui viennent, soit 40% d'entre eux à l'horizon 2022. Cette proportion dépasse parfois même les 50% : les territoires de Gaillon-Les Andelys, Verneuil-sur-Avre et Vernon auraient à faire face à des besoins de remplacement particulièrement tendus. A un degré moindre, la situation est également problématique pour les dentistes. Un tiers d'entre eux devraient cesser leur activité en moyenne régionale, même plus d'un sur deux dans les territoires de Gaillon-Les Andelys, Louviers et Pont-Audemer.

Les besoins de remplacement seraient nettement moins problématiques pour les infirmiers et les kinésithérapeutes. En moyenne, un infirmier sur cinq cesserait son activité, jusqu'à un sur trois à Louviers. Pour les kinésithérapeutes, la proportion de départs serait d'à peine un sur six au plan régional, mais supérieure à un quart dans les territoires d'Evreux, de Bernay et de Gisors-Gournay-en-Bray.

S'agissant des installations, au plan régional (ex-Haute-Normandie) on peut estimer à une vingtaine, en moyenne annuelle, les " apports nets " en nouveaux médecins⁶, et à une quinzaine pour les dentistes. Les flux sont deux fois plus importants pour les kinésithérapeutes, quatre fois plus pour les infirmiers.

Mais pour les médecins, certains territoires, le plus souvent dans l'Eure, n'ont pu bénéficier que d'un nombre très limité d'installations ; sept d'entre eux ont accueilli entre 0 et 2 médecins en cinq ans.

⁶ Incluant les premières installations et l'excédent des arrivées sur les départs aux âges " médians ".

15 bassins sur 19 ont bénéficié par ailleurs d'un apport net d'au moins 10 infirmiers. Le territoire de Bernay a été particulièrement avantage mais celui de Vernon se caractérise en revanche par une faible attractivité.

C) Les besoins de remplacement des départs pour fin d'activité

En raison de la pyramide des âges, les perspectives de départs en retraite s'annoncent très nombreux. Le maintien du service actuel supposerait que chaque départ soit compensé au moins par une arrivée, sachant qu'il faut également tenir compte de l'accroissement et du vieillissement de la population qui, chacun, vont faire accroître la demande. Les besoins estimés par l'INSEE tiennent donc compte de l'ensemble de ces facteurs⁷, avec l'objectif supplémentaire de résorber les inégalités territoriales actuelles.

Ainsi, ces besoins correspondent à un flux moyen annuel de l'ordre de 80 médecins à l'échelle de l'ex-Haute-Normandie, le besoin de renouvellement étant particulièrement élevé, à l'horizon 2022 dans les bassins de Vernon, Gaillon-Les Andelys, Bernay, Gisors-Gournay-en-Bray, Verneuil-sur-Avre et Evreux.

Les besoins de remplacement apparaissent presque aussi intenses pour les dentistes que pour les médecins. A l'horizon 2022, c'est l'équivalent du tiers des effectifs actuels de dentistes qui serait à renouveler, les besoins étant particulièrement aigus dans les territoires de Bernay, Louviers, Gaillon-Les-Andelys, Pont-Audemer et la Vallée de l'Andelle.

Les perspectives de départs en retraite sont en revanche et en proportion, moins élevées pour les infirmiers (22% des effectifs 2013 à l'horizon 2022), que pour les médecins ou les dentistes. Les besoins en soins infirmiers devraient toutefois progresser beaucoup plus vite à cause du vieillissement démographique, de + 30% à + 50% selon les territoires. Les besoins de renouvellement les plus sensibles apparaissent à Bernay, Verneuil-sur-Avre, Gisors-Gournay-en-Bray et Pont-Audemer. La Vallée de l'Andelle nécessiterait le flux de renouvellement le moins intense.

Les besoins en matière de kinésithérapeutes apparaissent beaucoup plus limités, ceux-ci présentant la pyramide des âges la plus jeune. Les besoins de renouvellement les plus sensibles sont identifiés dans les territoires de Gisors-Gournay-en-Bray et de Bernay.

D) Les besoins nets de remplacement

Après la prise en compte des installations et des mobilités tendanciennes, apparaissent ainsi des besoins nets de remplacement. L'étude menée par l'Insee, par impossibilité d'anticiper les flux réels de renouvellement, s'est réalisée à partir de l'hypothèse de prolongation des tendances observées sur les années récentes.

Les flux tendanciels d'installation apparaissent alors très insuffisants pour les médecins, assez proches des besoins pour les autres professions. Le rythme de renouvellement des médecins se révèle quatre fois inférieur aux besoins (apport net annuel nécessaire pour la couverture de 80

⁷ Le calcul des besoins de remplacement s'est réalisé à partir de la norme " convergence régionale ", parmi trois normes possibles de calcul. Deux types de besoins ont été calculés : le besoin " brut " de remplacement des départs pour fin d'activité, et le besoin de remplacement " net tendanciel ".

nouveaux professionnels au lieu de 20 environ actuellement). Ce fort déficit touche la quasi-totalité des territoires hauts-normands mais plus particulièrement ceux de Gisors-Gournay-en-Bray, de Verneuil-sur-Avre, d'Evreux et de Vernon.

Pour les dentistes, les flux tendanciels de renouvellement ressortent comme insuffisants, mais dans des proportions beaucoup moins problématiques. Les besoins les plus marqués relèvent des territoires de Louviers, Gisors-Gournay-en-Bray et Gaillon-Les Andelys.

La poursuite des flux de renouvellement permettrait d'améliorer la couverture de la demande relative aux infirmiers et aux kinésithérapeutes. Toutefois, des manques apparaîtraient encore en matière de kinésithérapeutes dans les territoires d'Evreux, Bernay et de la Vallée de l'Andelle, tandis que celui de Vernon, parmi les mieux dotés actuellement, ressort nettement excédentaire.

La poursuite des dynamiques récentes ne produirait cependant pas des effets aussi favorables pour la densité d'infirmiers du fait du vieillissement démographique.

Ainsi, et **en synthèse**, l'étude de l'Insee fait ressortir des enjeux très sensibles quant à l'évolution de l'offre de santé, ces enjeux touchant quasiment tous les territoires de la région, mais avec une intensité et sur des composantes variables.

Les territoires de Gisors-Gournay-en-Bray et de Gaillon-Les Andelys sont ceux qui semblent cumuler le plus de tensions à venir en matière de couverture de la demande, en particulier pour les médecins. Pour la plupart des professions, ces bassins combinent des perspectives de départs parmi les plus élevées avec des flux de renouvellement particulièrement insuffisants. Le territoire de Bernay devra lui aussi faire face à des besoins de remplacement très nombreux dans les quatre professions (nécessité de rattraper son retard actuel en matière de couverture de la demande), mais son attractivité, relativement favorable, contribuerait à atténuer ses difficultés pour couvrir les besoins. Dans un contexte général où tous les territoires seraient touchés d'une façon ou d'une autre par les enjeux de renouvellement de l'offre de soins de ville, les bassins de Bourg-Achard et de la Vallée de l'Andelle sont ceux qui, en revanche, présenteraient a priori le moins de difficultés.

E) Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires

La situation euroise telle que présentée montre ainsi tout l'intérêt de la mise en place du mode d'exercice regroupé et pluridisciplinaire, formule largement plébiscitée par les jeunes générations de professionnels de santé.

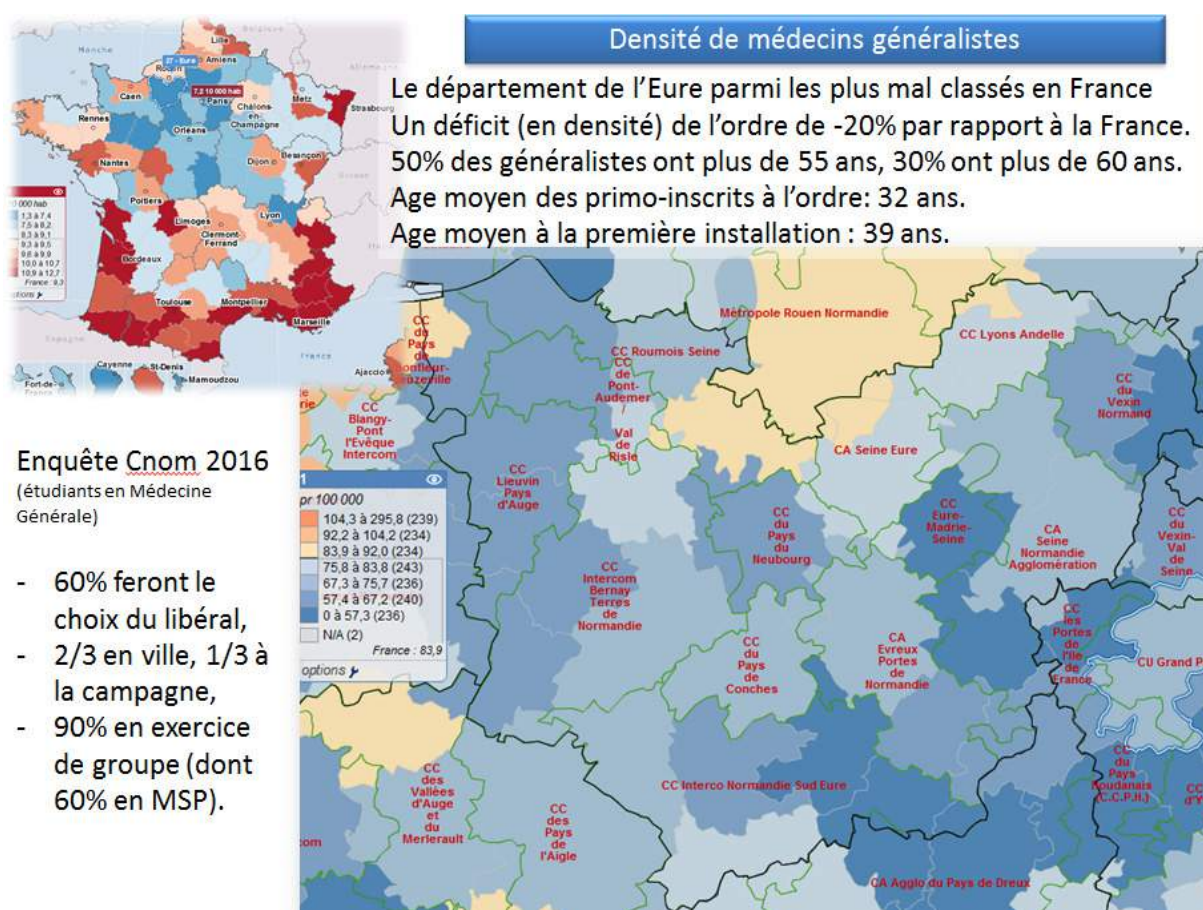
Dans la mesure où les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) peuvent exister avec ou sans murs, c'est-à-dire regroupées physiquement sur un site ou bien plus décentralisées, l'Agence Régionale de Santé (ARS) normande préfère évoquer plus globalement des Pôles Libéraux de Santé ambulatoire (PSLA) qui renvoient avant tout au projet de santé sur un territoire auquel adhèrent les professionnels.

En Février 2017, l'état des lieux en matière de MSP serait le suivant :

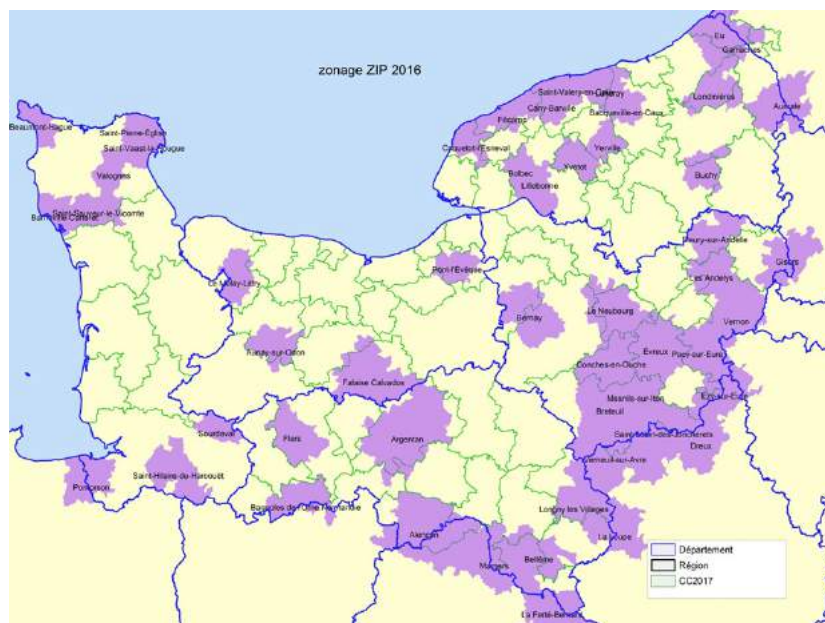
Avec des composantes variées, 10 MSP au projet de santé validé existent aujourd'hui dans l'Eure, à Etrepagny, Château-sur-Epte, Gaillon, Val-de-Reuil, Romilly-sur-Andelle, Saint-André-de l'Eure, La Madeleine de Nonancourt, Bourth, Cormeilles et une dixième à Etrepagny.

D'autres sont en état de projet plus ou moins avancé, selon que les travaux sont commencés, que le projet n'en soit qu'à l'état de réflexion ou un peu plus affirmé, et que les professionnels aient été ou pas associés au projet. Pour ces projets émergents, il restera toutefois à valider selon une méthodologie précise présentée en comité départemental de suivi de la Charte (voir plan d'action dans la partie suivante), la globalité de ce projet de santé au regard de sa pertinence et de sa faisabilité. Les communes d'implantation concernées par cette seconde série sont Tillières-sur-Avre, Serquigny, Verneuil-sur-Avre, Breteuil-sur-Iton, Conches-en-Ouches, Evreux, Thiberville, Lieurey-Saint Georges du Vièvre, Charleval, Les Andelys, Gisors, Le Neubourg, Vernon et Bueil, La Couture-Boussey, Bourg-Achard et Pont-Audemer.

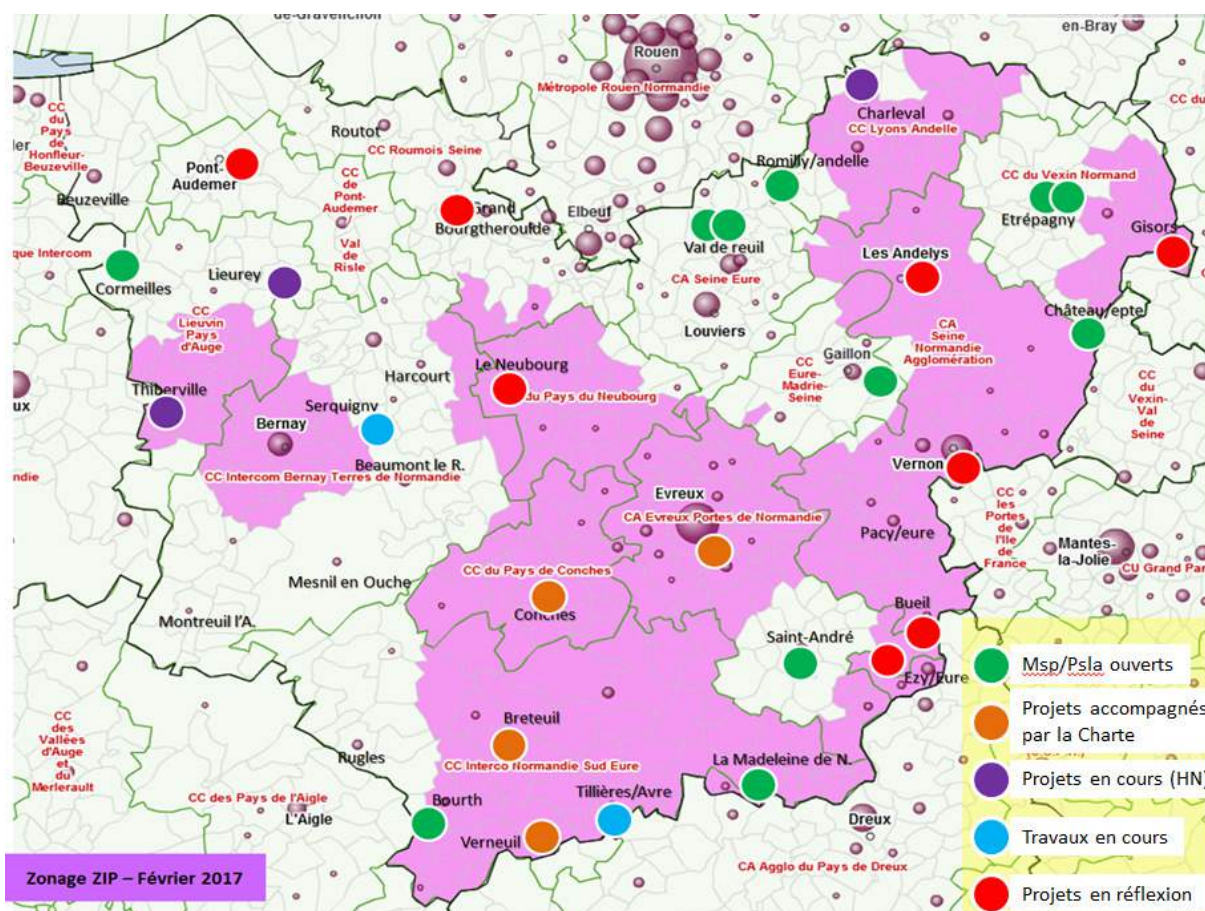
Comparativement au niveau national, la situation présentée par l'ARS est globalement la suivante pour le département de l'Eure :



La situation de la démographie médicale, qu'il s'agisse de la Normandie réunifiée ou plus particulièrement de l'Eure, montre des zones de fragilité qui deviennent alors des zones d'intervention prioritaires, telles que mises en évidence dans la carte suivante :



Et plus particulièrement pour l'Eure, avec les points d'implantation de MSP et PSLA :



De manière à donner des bases solides à l'implantation de futurs PSLA, l'ARS propose en conséquence une méthode, l'adhésion aux principes de cette méthode se matérialisant par la signature d'une charte.

3) Une approche plus qualitative de l'accessibilité au travers du schéma unique médico-social du Département de l'Eure

Après cette approche quantitative assez fine et étayée de l'accessibilité de l'offre existante à partir de 12 opérateurs et pour la population dans son ensemble, il apparaît utile de compléter le regard par une dimension plus qualitative de l'accessibilité de l'offre à partir des besoins des populations les plus en difficultés, et pour lesquelles l'accessibilité des services, dans tous les sens du terme et différentes dimensions qu'elle recouvre, est primordiale. En effet, ce segment de population, pour une large partie, interpelle nombre des 12 opérateurs de services ciblés par l'étude de l'Insee et du Cabinet ETHEIS Conseil.

A défaut d'une approche directe, c'est à travers le prisme des acteurs en contact permanent avec ces personnes que ces besoins sont évoqués. Précisément, dans le cadre de l'élaboration de son schéma unique médico-social, le Département de l'Eure a effectué un travail préalable de diagnostic au moyen – notamment – d'entretiens approfondis. Ainsi, 18 partenaires/opérateurs ont été interrogés en décembre 2015, de manière à identifier leurs perceptions des besoins des bénéficiaires ainsi que leur appréciation quant à l'incomplétude ou insuffisance des réponses apportées au regard de ces besoins.

Nous ne retiendrons ici que les éléments relatifs à l'accessibilité aux services publics, ainsi que ceux relatifs au besoin de coordination des acteurs qui relève d'une des préoccupations du présent schéma.

Ont été entendus (en raison de leur vocation départementale et/ou de leur implication au sein du territoire permettant une perception fine d'une problématique spécifique) les "opérateurs" suivants :

- L'ABRI (Association se préoccupant d'hébergement et d'insertion)
- Act'Eure (Association fédérant des associations d'insertion à vocation économique)
- CAC (Centre d'Accueil et de Crise rattaché à l'Hôpital d'Evreux)
- CCAS d'Evreux (Centre Communal d'Action Sociale)
- CDAD (Centre départemental d'accès aux droits)
- CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)
- CLIC Pont-Audemer (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique)
- DSP (Directeur de la Sécurité Publique)
- Association EURE
- FJT Jeunesse et vie de Vernon
- Juge des Tutelles, Vice-Président du Tribunal d'Instance
- Médecin généraliste
- PASS (Point Accueil Santé) de Louviers
- PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse)
- Pôle Accueil UTAS Evreux (Unité Territoriale d'Action Sociale, Conseil départemental)
- SECOMILE (Bailleur social)
- Secours Populaire (Association caritative)
- UDAF (Union départementale des associations familiales)

En synthèse et de façon transversale, les éléments recueillis lors des entretiens approfondis ont fait émerger les constats suivants :

A) Les constats

Dans un contexte général de hausse de la précarité et de la vulnérabilité (particulièrement chez les publics jeunes, les familles monoparentales, les travailleurs pauvres, les personnes âgées et les publics vieillissants), les systèmes juridiques et administratifs existants sont perçus comme très complexes. Cela confine à l'illisibilité pour nombre de personnes concernées, lesquelles se sentent noyées par les informations données, démunies devant les jargons professionnels, les acronymes, et elles expriment alors (voire n'expriment plus) un grand besoin d'aide administrative. Ces difficultés (auxquelles les professionnels eux-mêmes peuvent être confrontés) peuvent conduire à des ruptures de droits (sécurité sociale, couverture complémentaire, allocations...), ainsi qu'à des blocages de comptes bancaires.

A cela s'ajoute une méconnaissance de ses droits, les publics en difficulté ne sachant pas ce à quoi ils peuvent prétendre et où s'adresser, ce qui peut être à l'origine de non recours. Une information simple, compréhensive et efficace serait alors nécessaire.

Souvent en proie à des fragilités psychiques (dépression, absence de repères, mal-être, carences affectives, quête identitaire, épuisement, instabilité, addictions...), et avec des besoins éducatifs (parentalité, mode de consommation, problèmes comportementaux, citoyenneté, mauvaise compréhension de la maladie et de son traitement...), l'expression des besoins de ces publics s'effectue alors soit sur un mode davantage agressif et exigeant (obtenir tout, tout de suite, l'aide est un dû), le plus souvent dans l'urgence (on attend le dernier moment, quand la situation est particulièrement dégradée et complexe), soit disparaît totalement (repli sur soi, isolement, résignation, non recours, non demande).

Ces problèmes se cumulent pour certaines personnes avec des difficultés de transport pour se rendre auprès d'un service ou d'un établissement, chez le médecin..., difficultés qui s'accroissent avec le manque de ressources et le vieillissement. Pour autant, le territoire apparaît comme l'ultime sécurité, parce que " c'est là qu'on a une histoire et qu'on veut vivre ".

Les professionnels remarquent par ailleurs que besoin et demande ne coïncident pas toujours, qu'un accompagnement dans la proximité et dans la durée est nécessaire, tout comme un accompagnement administratif pour pouvoir " remplir ses papiers ". Sont évoqués également une insuffisante articulation des différents dispositifs (qui conduit à " raconter X fois son histoire à différentes personnes "), une rupture dans la continuité des parcours et le sentiment parfois de " se passer la patate chaude plutôt que travailler dessus ". De même, les prescriptions, injonctions et contractualisations fonctionneraient de moins en moins avec les personnes en difficulté.

Une autre réalité apparaît, inévitable et corollaire sans doute, de la rationalisation des méthodes de travail : un éloignement et une perte de proximité des publics avec les plateformes téléphoniques, des entretiens virtuels, multiplication des étapes pour obtenir un RDV... et en conséquence, une certaine déshumanisation. Les professionnels eux-mêmes éprouvent des difficultés à se joindre entre partenaires.

B) Des pistes pour de possibles solutions

Bien que nombre de réponses existent et fonctionnent bien, face à ces constats qui alertent et qui interrogent parfois l'efficacité, la pertinence et la cohérence territoriales de ce qui est mis en place, des pistes de solutions émergent alors :

- Introduire davantage de souplesse dans les dispositifs,
- Se coordonner entre acteurs et travailler de façon plus systémique pour ne pas s'enfermer dans les sectorialités et les logiques institutionnelles (savoir travailler ensemble, partager les analyses des besoins, connaître les offres respectives et les mutualiser plutôt que voir apparaître de possibles doublons),
- Promouvoir l'approche parcours et la continuité, investir davantage les moments de transition,
- Savoir aller vers, à la rencontre des personnes exclues ou en voie d'exclusion,
- Rendre simples et intelligibles les dispositifs,
- Proposer une porte d'entrée unique aux publics,
- Innover, expérimenter et capitaliser collectivement expériences et connaissances.

Ainsi, si les problématiques ci-dessus évoquées ne concernent pas la totalité des habitants du département, elles n'en occupent et préoccupent pas moins les 12 opérateurs cités dans l'étude Insee / ETHEIS Conseil, quand elles ne sont pas l'objet même de leur mission... Il ne semble d'ailleurs pas que ces constats soient spécifiquement eurois, ils apparaissent traduire d'actuels problèmes sociétaux et méritent à ce titre une prise en compte dans les modes de réponse des services publics. Ne serait-ce parce que ces symptômes alertent sur une possible étendue des phénomènes constatés pour le moment parmi les plus fragiles de la société, et qu'il s'agit de prévenir pour ne pas les voir s'amplifier et miner cohésion sociale et cohésion territoriale...

4) Les principaux enseignements du diagnostic du SDAASAP

Des éléments du diagnostic de l'accessibilité des services au public eurois, on peut retenir globalement les éléments suivants :

- Une ruralité " équilibrée " dans un département plutôt rural et qui présente une bonne répartition de l'ensemble de ses villes, n'isolant pas ainsi ses habitants (seules 26 communes apparaissent isolées)
- Des équipements et services en général peu développés mais plutôt mieux accessibles du fait d'une répartition bien équilibrée sur le territoire
- Une rareté des professionnels de santé accentuée par les perspectives de départs en retraite, avec des zones prioritaires d'intervention pour couvrir les besoins en soins des populations, particulièrement en ce qui concerne les médecins généralistes ; L'urgence d'agir en faveur de l'installation de médecins dans un contexte de vieillissement de la population et d'accroissement des besoins
- L'existence de secteurs géographiques prioritaires pour l'implantation de MSAP afin d'apporter des réponses aux principaux déséquilibres repérés entre l'offre de services et les besoins des habitants
- La nécessité de poursuivre la modernisation des administrations et services par le développement du numérique tout en facilitant l'accès des citoyens à ces services
- Une attention particulière à porter toutefois en direction des publics fragilisés par la précarité et la vulnérabilité (en particulier les publics jeunes, les familles monoparentales, les travailleurs pauvres, les personnes âgées et les publics vieillissants) et pour lesquels le numérique est rarement accessible
- Pour les acteurs en présence, au vu d'une certaine sous-information quant aux projets émergents sur les territoires, qu'il s'agisse de MSAP, de PSLA ou de MASP, faire émerger un espace collectif pour partager les informations et ajuster sa propre intervention en fonction ; Rechercher une synergie entre acteurs pour optimiser l'intervention publique, la rendre plus efficiente, et surtout œuvrer pour la mettre au service du parcours coordonné de l'utilisateur au regard de ses différents besoins
- La nécessité de développer l'information sur l'existant auprès du public qui très souvent l'ignore, et également de former en continu les acteurs de première ligne quant à l'évolution des législations et réglementations et quant à l'homogénéité du service à rendre, quel que soit le point du territoire

Ainsi se dessinent les axes principaux du plan d'action du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, que ceux-ci soient de nature quantitative ou bien de nature plus qualitative.

PARTIE II :

LE PROGRAMME D'ACTION

I) LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SDAASAP

Au regard des constats qui précèdent, le programme d'action du schéma retient trois grandes orientations stratégiques :

I. GARANTIR A TOUS UN ACCES AUX SERVICES ET AUX SOINS

Il est primordial de rendre les services au public accessibles, en particulier à ceux des territoires qui en bénéficient le moins. Les Maisons de services au public délivrent ainsi une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics en fournissant une gamme de services très large et mutualisée afin d'en faciliter l'accès

De même, les Pôles de santé (PSLA) et Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) constituent un début de réponse au problème de la désertification médicale. Le regroupement des professionnels de santé permet en effet une qualité d'exercice autour de projets pluridisciplinaires et rend ainsi le territoire plus attractif pour les jeunes professionnels. Au moyen de la coordination, il favorise aussi une meilleure efficacité dans les prises en charge des patients

II. FAVORISER L'ACCES AU NUMERIQUE

La société est de plus en plus numérique, c'est un fait. Il s'agit alors de permettre à chaque territoire les connexions attendues, d'éviter les zones blanches et de permettre le déploiement du haut et très haut débit. Par ailleurs, les collectivités et administrations ont à moderniser leurs supports d'échanges avec les citoyens pour répondre aux nouvelles attentes et aux nouveaux besoins. Ainsi l'action publique se modernise et optimise les services rendus aux administrés, par la dématérialisation des documents, la mise en place de portails, les télé services, l'automatisation de certains actes. De la sorte, des agents publics peuvent retrouver de la disponibilité pour se recentrer sur le cœur de métier ...

III. ACCOMPAGNER LES PUBLICS FRAGILES

Le numérique, s'il constitue une évolution sociétale irréversible facteur de modernisation de l'action publique, peut aussi constituer un obstacle aux droits ou pour le moins une difficulté pour les plus fragiles. Ne pas être connecté, ou bien avoir du mal à comprendre ce qui paraît compliqué rend difficile l'accomplissement des démarches administratives et peut compromettre l'accès aux droits. C'est alors tout un espace qui se présente aux différentes institutions pour favoriser l'appropriation du numérique et des évolutions législatives par ces différents publics ...

2) LES LEVIERS D'ACTION

Pour cela, la volonté de l'Etat et du Département est d'articuler le programme d'action autour de 8 leviers d'action principaux :

1	Renforcer le maillage et les offres des maisons de services au public
2	Favoriser une équité d'accès aux soins
3	Mettre en œuvre une stratégie de territoire
4	Mettre en œuvre une politique d'aménagement numérique du territoire
5	Sensibiliser les jeunes et les très jeunes à l'usage du numérique
6	Simplifier l'accès aux administrations par la dématérialisation
7	Améliorer le service rendu aux publics vulnérables
8	Promouvoir l'accès à la culture

3) LA GOUVERNANCE ET LE SUIVI DU SCHEMA

L'Etat et le Département ont le souhait de faire vivre le schéma pendant les six années de son déploiement

Pour cela, une gouvernance partenariale est mise en place. Elle s'appuie sur les partenaires experts de politiques publiques spécifiques concernés par le SDAASAP, ainsi que sur les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Cette gouvernance se situe donc au croisement des dimensions sectorielles et territoriales

Le comité de pilotage

Présidé par le Préfet et le Président du Conseil départemental, le comité de pilotage :

- Assume le portage politique du schéma
- Evalue les besoins
- S'assure de la mise en œuvre du programme d'action
- Valide la réalisation des actions prévues et les propositions d'action du schéma
- Analyse les difficultés rencontrées et les solutions envisageables

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an ou plus selon les nécessités

Le programme d'action

AXE	N°	ACTION	SOUS - ACTION	
<ul style="list-style-type: none"> Garantir à tous un accès aux services et aux soins 	1	Renforcer le maillage et les offres des maisons de services au public	I.1.1	Couvrir les territoires déficitaires en MSAP
			I.1.2	Etoffer les services proposés
			I.1.3	Soutenir le niveau de professionnalisme des MSAP
			I.1.4	Favoriser l'accès des habitants aux services par une meilleure connaissance de l'existant
	2	Favoriser une équité d'accès aux soins	I.2.1	Promouvoir l'exercice regroupé et pluridisciplinaire chez les professionnels de santé de 1 ^{er} recours
			I.2.2	Contribuer au financement des PSLA et mener une politique volontariste pour favoriser l'installation de nouveaux médecins
	3	Mise en œuvre d'une stratégie de territoire	I.3.1	Proposer par la contractualisation avec les EPCI une méthode d'approche globale du territoire
			I.3.2	Aider au maintien des derniers commerces de proximité

- Favoriser l'accès au numérique	1	Mettre en œuvre une politique d'aménagement numérique du territoire	II.1.1	Déployer le haut et très haut débit, couvrir en réseau mobile 2G le territoire
	2	Sensibiliser les jeunes et très jeunes à l'usage du numérique	II.2.1	Développer les Espaces Numériques de Travail (ENT) au sein des collèges
			II.2.2	Développer l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles primaires rurales
3	Simplifier l'accès aux administrations par la dématérialisation	II.3.1	Dématérialiser les bourses scolaires CD27, les demandes de subventions, mise en place d'un portail citoyens, de téléservices, mise en ligne de certaines archives numérisées, déployer la e-administration (dont marchés publics) au CD27	
- Accompagner les publics fragiles	1	Améliorer le service rendu aux publics vulnérables	III.1.1	Améliorer la qualité du service rendu (Pôle Emploi)
			III.1.2	Mieux articuler les accueils de proximité en faveur d'un parcours de l'utilisateur
			III.1.3	Mener une action partenariale expérimentale en direction d'utilisateurs fragilisés sur un territoire prioritaire (CAF, CARSAT, Pôle Emploi)
			III.1.4	Permettre aux personnes sans domicile stable d'exercer leurs droits en leur ouvrant une possibilité de se domicilier
	2	Promouvoir l'accès à la culture	III.2.1	Favoriser l'accès de tous les publics aux bibliothèques
			III.2.2	Soutenir les projets artistiques et culturels dans les EHPAD

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

SOUS -ACTION N°I-1-1	
Objectifs de l'action	Couvrir les territoires déficitaires en maisons de services au public
Calendrier de mise en œuvre	2017 – 2024
Localisation / échelle territoriale	Secteurs de St André de l'Eure, Nord -Ouest du département
Porteur de projet	La Poste, établissement public de coopération intercommunale, commune ou association
Descriptif de l'action	Ouvrir des maisons de services au public sur les territoires identifiés comme déficitaires dans le diagnostic du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.
Partenaires à mobiliser	La Poste, les EPCI, les communes, les associations, les opérateurs présents dans les maisons de services au public (CAF, pôle emploi, CARSAT, CPAM, MSA...), le réseau des sous-préfets, l'équipe projet MSAP préfecture
Détails sur les modalités de mise en œuvre (horaires d'ouverture, itinérance, etc...)	Respect d'une distance d'au moins 20 minutes en voiture entre chaque MSAP Ouverture minimum de 24 H par semaine réparties sur au moins 3 jours Utilisation d'outils informatiques adaptés (PC, scanner et webcam) Signature d'une convention locale de maison de services au public transmise au Préfet pour validation avant transmission au C.G.E.T.
Plan de financement	Dispositif national de défiscalisation ; fonds inter-opérateurs; FNADT ; crédits de droit commun porteurs de projets, opérateurs, Etat,
Moyens humains	Personnel du porteur de projet, services civiques
Communication	Plan de communication à prévoir
Indicateurs de suivi	Taux de couverture des secteurs déficitaires par des maisons de services au public

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

SOUS-ACTION n°1.1.2	
Objectifs de l'action	Etoffer les services proposés par les maisons de service au public
Calendrier de mise en œuvre	<p>1/ Permettre aux MSAP de devenir des relais d'accès au droit : 1^{er} trimestre 2018 pour la phase 1 2^e semestre 2018 pour la phase 2 2019 pour la phase 3</p> <p>2/ Etoffer le partenariat entre les MSAP et le réseau information jeunesse 2018</p>
Localisation / échelle territoriale	départementale
Porteur de projet	Etablissements publics de coopération intercommunale, communes, La Poste, associations porteurs de maisons de services au public
Descriptif de l'action	<p style="text-align: center;"><u>1/Permettre aux MSAP de devenir des relais d'accès au droit :</u></p> <p>Le Conseil départemental d'accès au droit (CDAD) atteint la limite de ses capacités de création de points d'accès au droit (PAD) sur le département.</p> <p>L'objectif de l'action est de permettre aux usagers de bénéficier d'une information de premier niveau auprès des MSAP et d'être orientés le plus efficacement possible vers les structures d'accès au droit existantes : maisons de justice et du droit (MJD) et PAD.</p> <p>L'action peut être pensée en trois phases, le passage à chaque phase supérieure dépendant des besoins et de l'activité identifiée :</p> <p><u>Phase 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation des agents des MSAP sur l'accès au droit (missions du CDAD, des MJD et des PAD) et sur le fonctionnement des services d'accueil uniques du justiciable (SAUJ) des juridictions euroises. - Mise en réseau des MSAP avec les structures d'accès au droit afin de bénéficier de référents pour les situations les plus complexes. - Formations ponctuelles selon l'actualité juridique.

	<p><u>Phase 2</u> : Ouverture de droits sur le système du CDAD de plannings partagés des structures d'accès au droit du département afin de permettre aux MSAP de proposer des rendez-vous avec des professionnels du droit sur les MJD et les PAD.</p> <p><u>Phase 3</u> : Organisation de permanences juridiques d'information au sein des MSAP qui auront recensé des besoins importants d'accès au droit.</p> <p><u>2/ Etoffer le partenariat entre les MSAP et le réseau information jeunesse</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion au sein du réseau des MSAP des coordonnées des BIJ ET PIJ - Diffusion au sein du réseau des BIJ et PIJ des coordonnées des MSAP - Organiser des séances d'information réciproques sur les missions développées (mobilisation des jeunes par les structures IJ sur les visites d'entreprises organisées par les MSAP, partenariat des deux réseaux sur les forums job d'été, mise en place de permanences de certains PIJ/BIJ dans les MSAP)
Partenaires à mobiliser	CDAD, MJD, PAD, SAUJ du tribunal de grande instance d'Evreux, DDCS, réseau BIJ et PIJ, CRIJ
Détails sur les modalités de mise en œuvre (horaires d'ouverture, itinérance, etc...)	<p>Identification des MSAP ne délivrant pas ces services.</p> <p>Contacts CDAD/ DDCS des structures identifiées pour monter ces actions</p>
Plan de financement	<p>Le CDAD assurera gratuitement les formations.</p> <p><u>Dépenses à envisager</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de déplacement des agents de la MSAP à Evreux pour les formations. - Financement des éventuelles permanences juridiques : environ 4500€/an pour une permanence mensuelle de 3 heures sur les sites les plus éloignés d'Evreux. - Eventuelles évolutions du système de plannings partagés en cas de recours à une société. L'outil actuellement utilisé fonctionnant sous licence open-source pourrait être adapté par des informaticiens du Département ou dans le cadre d'un partenariat avec une école de codeurs.

	Le CRIJ en lien avec la DDCS assurera gratuitement les séances d'information
Moyens humains	Le personnel du CDAD, de la DDCS, des BIJ, PIJ et CRIJ Les agents d'accueil des MSAP Les greffiers des MJD et du SAUJ d'Evreux
Communication	Supports de communication habituels : plaquettes, guide et site internet. Communication à envisager auprès des porteurs de projet.
Indicateurs de suivi	<u>1/ Permettre aux MSAP de devenir des relais d'accès au droit :</u> Indicateurs quantitatifs et qualitatifs à déterminer afin d'évaluer l'activité et la nécessité de passer à la phase supérieure. <u>2/ étoffer le partenariat entre les MSAP et le réseau information jeunesse</u> Nombre de personnes orientées vers les différentes structures

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

SOUS-ACTION N° I.1.3	
Objectifs de l'action	Soutenir le niveau de professionnalisme des maisons de services au public.
Calendrier de mise en œuvre	2017-2024
Localisation / échelle territoriale	Départementale
Porteur de projet	EPCI, communes, associations, la Poste porteurs de MSAP
Descriptif de l'action	<p>1/ Mettre en place un réseau des MSAP, favoriser les réflexions et les échanges de pratiques</p> <p>2/ Développer et maintenir le niveau de formation des personnels des MSAP</p> <p>3/ Favoriser le recrutement de jeunes en service civique dont les missions seraient de promouvoir les droits sociaux auprès du public</p> <p>4/ Evaluer l'activité des MSAP et la qualité de leurs services.</p>
Partenaires à mobiliser	Préfecture, partenaires MSAP, caisse des dépôts et consignation, réseau des PIMM'S, DDCS, Conseil départemental
Détails sur les modalités de mise en œuvre (horaires d'ouverture, itinérance, etc...)	<p><u>1/ Mettre en place un réseau des MSAP, favoriser les réflexions et les échanges de pratiques</u></p> <p>Mettre en place un comité de pilotage départemental, sous l'égide de la préfecture, réunissant tous les porteurs de MSAP et associant le personnel d'encadrement de ces dernières</p> <p><u>2/ Développer et maintenir le niveau de formation des personnels des MSAP</u></p> <p>Mettre en place une programmation annuelle de formations</p>

	<p><u>3/ Favoriser le recrutement de jeunes en service civique dont les missions seraient de promouvoir les droits sociaux auprès du public</u></p> <p>Développer les missions de service civique " ambassadeurs des droits " via un:</p> <p>-Appui de la DDCS aux porteurs de projets pour l'élaboration des fiches de mission "ambassadeurs des droits" pour des missions de 8 mois. - Appui de la DDCS aux porteurs de projets pour l'obtention de l'agrément permettant d'accueillir des jeunes en service civique. Formation de ces jeunes sur les droits sociaux et les usages du numérique associés par les organismes de sécurité sociale, les opérateurs de l'Etat et le Conseil départemental.</p> <p>-Appui de la DDCS pour l'élaboration d'outils pédagogiques adaptés et/ou l'utilisation des outils de communication existants (boussole des droits, guide de l'accès aux droits, expositions, forums, etc.)</p> <p><u>4/ Evaluer l'activité des MSAP et la qualité de leurs services :</u></p> <p>Avoir connaissance au niveau local de la fréquentation de chaque MSAP et mettre en place des indicateurs de qualité de service</p>
<p>Plan de financement</p>	<p><u>1/ Mettre en place un réseau des MSAP, favoriser les réflexions et les échanges de pratiques</u> : crédits de droit commun préfecture</p> <p><u>2/ Développer et maintenir le niveau de formation des personnels des MSAP</u> : formations assurées gratuitement par la caisse des dépôts et consignation, les partenaires MSAP dans le cadre des conventions locales MSAP signées, frais de déplacement et de restauration à la charge des MSAP.</p> <p><u>3/ Favoriser le recrutement de jeunes en service civique dont les missions seraient de promouvoir les droits sociaux auprès du public</u> Coût pour une collectivité : 106 € par jeune et par mois Coût pour une association : 6 € par jeune et par mois Coût pour l'Etat : 573 € par jeune et par mois + protection sociale</p> <p><u>4/ Evaluer l'activité des MSAP et la qualité de leurs services</u> : crédits caisse des dépôts et consignation; crédits de droit commun préfecture et Département</p>
<p>Moyens humains</p>	<p><u>1/ Mettre en place un réseau des MSAP, favoriser les réflexions et les échanges de pratiques</u> : personnels préfecture</p> <p><u>2/ Développer et maintenir le niveau de formation des personnels des MSAP</u> : cellule nationale d'animation de la caisse des dépôts et consignation, les partenaires MSAP dans le cadre des conventions locales MSAP signées, personnel préfecture pour mise en place d'une programmation annuelle agrégée</p>

	<p><u>3/ Favoriser le recrutement de jeunes en service civique dont les missions seraient de promouvoir les droits sociaux auprès du public: nécessité de désigner un tuteur dans chaque organisme d'accueil pour accompagner les jeunes. Des formations de tuteurs gratuites sont organisées par la DDCS</u></p> <p><u>4/ Evaluer l'activité des MSAP et la qualité de leurs services : Caisse des dépôts et consignation, Département (appui méthodologique), Préfecture</u></p>
<p>Communication</p>	<p>1/ Par courriel 2 / Par courriel, lors des COPIL, portail MSAP national 3/ Valorisation de ce type de missions dans les événementiels organisés par la DDCS autour du service civique 4/ Restitution des données dans le rapport d'activité produit à l'occasion des demandes de subvention et lors des COPIL MSAP</p>
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>1/ Nombre de réunions par an (objectif 1 par an) 2/ Taux d'agents formés lors d'une prise de poste, taux de formation annuel par agent (objectif minimal : 1 formation par an et par agent) 3/ Nombre de missions créées, nombre de jeunes recrutés 4/ Indicateurs de fréquentation et de qualité de service (à élaborer)</p>

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

SOUS-ACTION N°1.1.4	
Objectifs de l'action	Favoriser l'accès des habitants aux services par une meilleure connaissance de l'existant
Calendrier de mise en œuvre	2017 - 2024
Localisation / échelle territoriale	Départementale
Porteur de projet	Préfecture/Département avec partenaires
Descriptif de l'action	<p>1/ Lancer une campagne de communication sur l'existence des MSAP et des services qu'elles rendent au public</p> <p>2/ Etudier l'opportunité et la faisabilité de la mise en place d'un portail "chapeau" (non redondant avec les sites spécialisés) des MSAP sur le site du Conseil départemental</p>
Partenaires à mobiliser	EPCI, communes, associations, La Poste porteurs de MSAP, partenaires et agents MSAP
Détails sur les modalités de mise en œuvre (horaires d'ouverture, itinérance, etc...)	<p>1/ Presse locale, émission sur radios locales avec intervenants, élaboration de plaquettes, affichages (commerces, lieux publics...), journées portes ouvertes, réseaux formels et informels.</p> <p>2/ Benchmarking préalable des Départements qui ont déjà réalisé un tel portail</p> <p>Vérifier attentes et limites par rapport à ce qui pourrait être proposé, établir en fonction le potentiel cahier des charges correspondant</p>
Plan de financement	A déterminer avec les partenaires
Moyens humains	Internes et partenariaux
Communication	Interne au réseau
Indicateurs de suivi	<p>1/ Nombre de campagne de communication par an (avec un objectif de 2 par an)</p> <p>2/-Réalisation effective de l'étude d'opportunité et de faisabilité - Suites données</p>

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

SOUS - ACTION I.2.1.	
Objectifs de l'action	Promouvoir l'exercice regroupé et pluridisciplinaire chez les professionnels de santé de 1^{er} recours
Calendrier de mise en œuvre	2017 - 2024
Localisation / échelle territoriale	Zones d'intervention prioritaires déterminées dans le cadre de la charte régionale « PSLA » (Pôle de santé libéral et ambulatoire)
Porteur de projet	EPCI, Professionnels de santé libéraux
Descriptif de l'action	Soutenir les projets de regroupements de professionnels de santé dans les territoires déficitaires afin de conforter l'offre et l'accès aux soins et proposer des conditions d'exercice attractives pour les jeunes professionnels de santé.
Partenaires à mobiliser	EPCI, Professionnels de santé de 1 ^{er} recours (médecins généralistes principalement), URPS, Conseil départemental, Région, Etat, ARS
Détails sur les modalités de mise en œuvre (horaires d'ouverture, itinérance, etc...)	Déploiement de la méthodologie et de l'ingénierie de projet prévue par la charte régionale « PSLA » Accompagnement et validation collégiale des projets selon les étapes : <ul style="list-style-type: none"> - Opportunité/faisabilité - Projet de santé (projet médical et professionnel) - Expertise juridique et système d'information
Plan de financement	Subvention des collectivités territoriales (EPCI, CD, Région) – Financement de l'Etat, ... selon la nature du projet.
Moyens humains	Ingénierie de projet mis en œuvre dans le cadre de la Charte (co-financement Région, ARS, URML)
Communication	
Indicateurs de suivi	Nombre de projets initiés dans les zones d'intervention prioritaires Nombre de projets réalisés

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

SOUS – ACTION N°1.2.2	
Objectifs de l'action	Améliorer la démographie médicale en favorisant l'installation de nouveaux médecins
Calendrier de mise en œuvre	2017-2021
Localisation / échelle territoriale	Zones d'intervention prioritaires définies par l'Agence régionale de santé
Porteur de projet	Conseil départemental, Etat, Agence régionale de santé, Conseil régional, URML et URPS
Descriptif de l'action	Mener une politique coordonnée avec les différents porteurs de l'action par le biais d'une charte partenariale fixant les principes et les modalités de constitution des pôles de santé, les instances de validation des projets. Contribuer au financement de pôles de santé libéraux ambulatoires et mettre en œuvre une politique volontariste favorisant l'implantation de nouveaux médecins (un plan d'action du Conseil départemental est en cours d'élaboration en ce sens)
Partenaires à mobiliser	Communautés de communes et d'agglomération, professionnels de santé en exercice
Détails sur les modalités de mise en œuvre (horaires d'ouverture, itinérance, etc...)	Favoriser les projets de pôles de santé comprenant au moins deux médecins généralistes, ayant une approche coordonnée de leur pratique avec les paramédicaux et le médico-social, accueillant des stagiaires et assurant permanence et continuité des soins
Plan de financement	100 000 € par pôle de santé ambulatoire pour le conseil départemental, sous réserve du vote en Assemblée plénière et sous réserve de la validation des instances prévues dans la charte partenariale
Moyens humains	Ressource en ingénierie interne au conseil départemental, à l'ARS, au Conseil régional et à l'URML
Communication	Un plan de communication global va être lancé par le conseil départemental afin de valoriser la démarche PSLA et l'ensemble de la politique volontariste du Conseil départemental d'incitation à l'installation de nouveaux médecins
Indicateurs de suivi	Nombre de pôles de santé libéraux ambulatoires créés et financés, nombre de nouveaux médecins installés dans les zones prioritaires.

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

SOUS – ACTION I.3.1.	
Objectifs de l'action	Dans le cadre des interventions départementales en faveur des territoires et des habitants des EPCI, proposer une méthode favorisant une approche territoriale globale ainsi qu'un dialogue Département /EPCI autour de priorités négociées
Calendrier de mise en œuvre	Action continue, selon la maturation des projets de territoire et en fonction du calendrier décisionnel du Département (plénières, commissions permanentes...)
Localisation / échelle territoriale	Echelle départementale globale, contractualisation avec chacun des EPCI
Porteur de projet	Département de l'Eure
Descriptif de l'action	Inscrire les interventions publiques départementales dans une démarche de contractualisation systématique avec chaque EPCI, ce qui permet une appropriation commune des problématiques territoriales et l'émergence de priorités négociées en fonction des compétences départementales
Partenaires à mobiliser	Président.e.s d'EPCI et leurs services, partenaires concernés par chaque action sectorielle envisagée
Détails sur les modalités de mise en œuvre (horaires d'ouverture, itinérance, etc...)	La contractualisation est une méthode proposée par le Département aux EPCI, qui permet dialogue et négociation avec chaque Président.e d'EPCI La contractualisation s'appuie sur une phase préalable de diagnostic territorial posé conjointement et sur l'analyse de la pertinence des actions et projets correspondants (dialogue tributaire toutefois des rythmes de travail de chacun)
Plan de financement	Le financement relève de chaque dispositif départemental concerné, selon ses modalités et contraintes spécifiques
Moyens humains	Droit commun mobilisé, à moyens constants Mobilisation des moyens sectoriels dédiés
Communication	Le Département communique par ses instances et canaux habituels
Indicateurs de suivi	Effectivité de la contractualisation avec chaque EPCI, liste des domaines faisant objet de contractualisation par EPCI

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

SOUS – ACTION N°1.3.2.	
Objectifs de l'action	La revitalisation des centres-bourgs, l'amélioration de leur attractivité et la création d'une synergie commerciale lorsque plusieurs commerces sont présents sur une même commune
Calendrier de mise en œuvre	Le dispositif existe depuis déjà plusieurs années mais évolue en juin 2017 en n'étant plus ciblé sur le dernier commerce mais sur le dernier commerce de son secteur d'activité dès lors qu'il répond à des besoins de 1 ^{ère} nécessité
Localisation / échelle territoriale	Le dispositif s'applique prioritairement aux communes de moins de 2 000 habitants
Porteur de projet	Les EPCI ont l'initiative Le Département accompagne financièrement les EPCI ou les communes si délibération sur l'intérêt local de la politique locale du commerce (principe de subsidiarité). Toutefois, l'aide financière accordée par le Conseil départemental de l'Eure ne pourra pas avoir pour effet d'apporter indirectement une aide à une entreprise.
Descriptif de l'action	Aide financière à la collectivité qui construit, achète ou rénove un bâtiment pour assurer le maintien ou la réouverture du dernier commerce de proximité par secteur d'activité
Partenaires à mobiliser	Les chambres consulaires (chambre des métiers, ou chambre de commerce et d'industrie) élaborent une étude d'opportunité sur la réalisation du projet de la collectivité
Détails sur les modalités de mise en œuvre (horaires d'ouverture, itinérance, etc...)	Une aide financière complémentaire peut être attribuée si la collectivité engage également des financements sur le logement attaché au commerce
Plan de financement	Aide financière attribuée par le Département sur les projets qu'il aura jugés opportuns et qui auront été négociés dans le cadre de la contractualisation avec les EPCI : - Commerce : 20 % de l'investissement immobilier, plafonné à 250 000 € soit 50 000 € maximum. Les dépenses ne peuvent être inférieures à 15 000 € - Logement : 20 % de l'investissement affecté au logement de l'exploitant, le cas échéant, plafonné à 75 000 € soit 15 000 € maximum
Moyens humains	A effe Effectif constant des services du Département
Communication	Inauguration des locaux
Indicateurs de suivi	Nombre de projets aidés par année

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

SOUS – ACTION N°II.1.1.	
Objectifs de l'action	Couvrir en réseau mobile 2G les 12 communes inscrites sur la liste nationale des communes situées en zone blanche de téléphonie mobile. Déployer une infrastructure de communications électroniques à haut et très haut débit sur l'ensemble du territoire (sauf Louviers, Vernon l'ex GEA prises en compte par opérateurs, zone AMI)
Calendrier de mise en œuvre	Réalisation des sites à compter de Mars 2018 pour les zones blanches 2016-2025 pour le haut débit et en 2 étapes, d'abord une connexion minimum puis une généralisation
Localisation / échelle territoriale	Saint-Cyr la Campagne, Gaudreville la Rivière, Livert sur Authou, Brosville, Sainte-Marthe, Saint-Pierre du Val, Saint-Christophe sur Condé, Saint-Denis le Ferment, Bézu la Forêt, Matagnu, Mainneville, Mesnil sous Bienne pour les Zones blanches L'ensemble du territoire départemental à l'exception des villes de Louviers, Vernon et des communes de l'ex-GEA pour le haut débit
Porteur de projet	Département de l'Eure pour les zones blanches SMO Eure numérique pour le haut débit
Descriptif de l'action	Zones blanches : 10 sites d'implantation de pylône sont identifiés pour les 12 communes, le Département assure la maîtrise d'ouvrage pour le compte des communes (appel à projet lancé) et les accompagne dans leurs démarches. Par ailleurs, une expérimentation sera lancée avec l'opérateur Orange pour améliorer la couverture mobile dans les centres bourgs avec peu de réseau (installation de boîtiers femtocell chez les commerçants équipés de liaison ADSL) Haut débit : assurer la mise en œuvre de la politique d'aménagement numérique définie par le Département de l'Eure
Partenaires à mobiliser	Opérateur de téléphonie leader (Free), Préfecture, Etat pour zones blanches Etat, Département, Région, EPCI pour le haut débit
Détails sur les modalités de mise en œuvre (horaires d'ouverture, itinérance, etc...)	
Plan de financement	Zones blanches : Le Département dispose d'une ligne de 250 k€, l'Etat subventionnera le CD à hauteur de 80% du coût total de chaque projet (maxi 100 000€) pour l'installation d'un pylône. La collectivité locale aura à sa charge les travaux d'acquisition de terrain, de viabilisation et de sécurisation (rien concernant la construction du pylône) Haut débit : le financement est assuré par l'Etat, le Département, la Région, les EPCI et les usagers du réseau

Moyens humains	Zones blanches : en interne du Département, 2 agents mobilisés Haut débit : 9 ETP
Communication	Zones blanches : sujet évoqué à diverses reprises dans la presse par le VP du Département et les maires des communes concernées Haut débit : en étroite collaboration avec le Département de l'Eure
Indicateurs de suivi	Zones blanches : Couverture effective des 12 communes par l'implantation des pylônes correspondants Haut débit : respect du planning et du budget, nombre de prises déployées

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

SOUS – ACTION II.2.1	
Objectifs de l'action	Développement des Espaces Numériques de Travail (ENT) dans les collèges du Département
Calendrier de mise en œuvre	du 24/02/2015 au 24/05/2019
Localisation / échelle territoriale	Les 56 collèges du territoire eurois
Porteur de projet	Le Département (Direction des collèges)
Descriptif de l'action	<p>Pour relever le défi majeur que constitue l'usage des technologies de l'information et de la communication dans les processus de formation et de fonctionnement des collèges, et après avoir généralisé la mise en place d'un ENT dans chaque établissement, il s'agit d'en assurer la vitalité sur l'ensemble des sites. L'ENT doit favoriser la communication et l'accès à l'information entre la communauté éducative, les parents d'élèves et les élèves.</p> <p>L'ENT déployé dans chaque collège doit couvrir les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des services de socle et de portail (gestion des identités et des accès, présentation et personnalisation, outils d'aide à la décision, moteur de recherche) - Des services applicatifs de base (espace de travail, emploi du temps, carnet d'adresse, messagerie, forum, gestion de contenu, gestion de groupe d'utilisateurs) - Des services applicatifs du domaine éducatif et vie de l'établissement - Un service d'interface avec des applicatifs externes
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - La Communauté éducative - Kosmos, prestataire chargé du déploiement des ENT et de la formation des utilisateurs - CANOPÉ chargé du développement des usages du numérique au travers des ENT - La Caisses des dépôts et consignations pour la transmission de tableaux de bord mensuels avec différents indicateurs reliés à l'utilisation des ENT

Détails sur les modalités de mise en œuvre (horaires d'ouverture, itinérance, etc...)	Élèves, parents, professeurs et personnels administratifs peuvent accéder à ces espaces numériques de travail depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet. Ils constituent le prolongement numérique de l'établissement, accessible 7 jours sur 7. Chaque utilisateur se connecte en se rendant sur une page web spécifique sur laquelle il entre son nom et son mot de passe. Il accède ainsi à des services personnalisés.
Plan de financement	l'Union Européenne soutient le "développement des espaces numériques de travail dans les collèges " du Département de l'Eure, par l'octroi d'une aide maximale de 406 719 € de FEDER (50% du coût total éligible prévisionnel de l'opération 813 438 € TTC).
Moyens humains	0,65 ETP au sein du CD27 répartis entre 4 personnes En externe, le prestataire a la responsabilité du bon fonctionnement de l'ENT, de l'intégrité des données, ainsi que des formations des utilisateurs de la Communauté éducative.
Communication	Tous les participants de l'opération et tous les partenaires mobilisés pour sa mise en œuvre ainsi que le public doivent être informés du financement FEDER, par tous les supports appropriés comportant l'emblème européen et une mention indiquant que l'opération est cofinancée par le FEDER. Supports de communication : <ul style="list-style-type: none"> - Site Internet du Conseil départemental de l'Eure "L'Eure en Ligne" : - Les 56 ENT des collèges du Département de l'Eure
Indicateurs de suivi	Statistiques d'utilisation des ENT transmises mensuellement par la Caisse des Dépôts et Consignations au Département, par établissement, profil d'utilisateurs (enseignants, élèves, parents...) et par catégorie de service

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

SOUS – ACTION II.2.2	
Objectifs de l'action	Développer l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles des communes rurales
Calendrier de mise en œuvre	2017 - 2018
Localisation / échelle territoriale	Les territoires ruraux du département
Porteur de projet	Collectivités territoriales
Descriptif de l'action	Soutenir les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives dans et autour de l'école contribuant à la réussite scolaire par le développement dans les ruralités de véritables territoires d'innovation pédagogique
Partenaires à mobiliser	Les EPCI, les communes, les associations des maires et maires ruraux, la Préfecture, le Conseil départemental
Détails sur les modalités de mise en œuvre (horaires d'ouverture, itinérance, etc...)	Les candidatures devront s'appuyer sur un projet pédagogique et éducatif innovant, construit conjointement par les collectivités territoriales concernées et les équipes éducatives sur la base d'un diagnostic partagé, d'objectifs validés par tous (niveau d'équipement, moyens nécessaires pour la mise en œuvre du projet pédagogique) Mai – septembre 2017 : rédaction des projets, constitution des dossiers 30 septembre 2017 : dépôt des dossiers Automne 2017 : validation des projets par la commission de sélection nationale
Plan de financement	Appel à projet opéré dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir. La subvention de l'Etat couvre 50% du coût du projet global et est plafonnée à 7 000 € par école. Les projets soumis devront représenter un investissement global s'élevant à <i>minima</i> à 4 000 €
Conditions d'éligibilité	Les communes éligibles sont celles inscrites à la liste des communes rurales de leur département fixée par le Préfet
Moyens humains	Personnel du porteur de projet, équipes pédagogiques, IEN, Enseignants, Référents aux usages du numérique
Communication	Supports internes des associations des maires ; information DSDEN en direction des Inspecteurs de circonscription
Indicateurs de suivi	

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

SOUS – ACTION N°II.3.1.	
Objectifs de l'action	Simplifier l'accès à l'administration par la dématérialisation des outils et supports, améliorer la gestion des demandes adressées, permettre la consultation de l'avancement de son dossier...
Calendrier de mise en œuvre	Portail citoyen social : fin 2017 – 2019 Gestion de la relation avec le citoyen : 2017 – 2018 Dématérialisation des demandes de subvention : 2017 – 2021 Dématérialisation des bourses départementales : Rentrée 2017 Accès en ligne aux archives départementales : 2017 - 2021
Localisation / échelle territoriale	Département de l'Eure
Porteur de projet	Département de l'Eure (différentes directions), MDPH
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un portail citoyen avec possibilité de se créer un compte pour accéder à ses demandes et à ses dossiers, enregistrement des diverses demandes en lien avec la base de données - Mise en place d'un logiciel permettant de scanner tous les courriers, de les intégrer et diffuser dans les services - Accès à une interface Web pour les demandes de subventions (saisie en ligne) et leur suivi par le bénéficiaire (e-partenaires) - Automatisation du versement de la Bourse départementale, simplification de la démarche en lien avec les Bourses nationales - Mise en ligne des inventaires d'archives et des ressources les plus consultées (généalogie, successoral...)
Partenaires à mobiliser	GFI (installation et accompagnement portail social), Berger-Levrault (portail relation citoyen), CGI éditeur pour dématérialisation), Rectorat, DSEN, principaux et gestionnaires des collèges pour les Bourses départementales, internautes à terme pour les archives (approche participative), Naoned systèmes (éditeur) et Ministère de la culture
Détails sur les modalités de mise en œuvre (horaires d'ouverture, itinérance, etc...)	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des administrateurs et utilisateurs professionnels pour le portail social et la gestion de la relation citoyenne, utilisation progressive du support (portail social) - Les bénéficiaires des subventions pourront accéder au guichet numérique en permanence pour la consultation, et selon calendriers pour la saisie (pièces jointes dématérialisées) - Papillon départemental joint à toute demande de Bourse nationale (auparavant, dissociation des démarches) - Site internet archives accessible 24h sur 24, 7j sur 7, mise en ligne des inventaires d'archives et ressources les plus consultées, interopérabilité avec les portails nationaux et européens, proposition de chantiers participatifs et d'une offre de service en ligne (réservation, reproduction...)

Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Département, 200 k€ pour le portail social - Département, 100 k€ pour la gestion de la relation citoyen - Département, 40 k€ pour dématérialisation subventions - Département, autour d'1,2 M€ par année scolaire - Département avec possibilités de subvention du Ministère de la culture pour les archives
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens internes départementaux constants pour portail social - Moyens internes départementaux pour gestion relation citoyen - Différents services internes départementaux pour subventions - Moyens internes rationalisés pour Bourses départementales - 1 responsable NTIC + apports des équipes pour Archives
Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Communication interne, et externe à prévoir (portail social) - Communication interne puis externe à terme (relation citoyen) - Plan de communication à lancer en direction des bénéficiaires (demandes de subvention) - Outils de la collectivité départementale pour Bourses - Communication institutionnelle du Département + site internet lui-même pour les Archives
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de procédures en ligne pour le portail social - Nombre de directions utilisant le support pour la gestion de leurs courriers et demandes (gestion de la relation citoyen) - Nombre de dispositifs dématérialisés, nombre de demandes dématérialisées pour les demandes de subvention (e-partenaire) - Fluidité dans les relations avec les collègues et les familles, écarts éventuels avec les 100% des collégiens boursiers nationaux - Nombre de visiteurs et profils, % d'instruments de recherche existant en ligne, éléments de la grille statistique annuelle adressée au Ministère pour les Archives

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

SOUS – ACTION N° III.1.1	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Parfaire la relation de service au sein de l'Institution Pôle emploi, laquelle est mise en place au travers des différents canaux de communication existants (Réseau d'agence à moins de 30 Km des lieux de résidence-Service téléphonique avec deux numéros dédiés (39-49 (demandeurs d'emploi) et 39-95 (Entreprises)- Mise à disposition d'un service internet à disposition 24H/24 (Pe.fr)- Mise en place des conseillers référents pour le suivi et l'accompagnement des Demandeurs d'emploi • Amélioration et sécurisation de la qualité de service due aux demandeurs d'emploi, aux entreprises (dans une moindre mesure aux personnes en activité) • Accompagner les agents Pôle emploi, contribuer au développement de leurs compétences par les échanges entre agent et manager.
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du dispositif à partir de Juin 2017.
Localisation / échelle territoriale	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble des agences Pôle emploi du département de l'Eure, à savoir : Bernay-Pont Audemer-Evreux Brossolette- Evreux Delaune-Louviers-Gisors-Vernon & Verneuil • Plateforme de production de ST Etienne du Rouvray pour les activités téléphoniques prises en charge pour le département de l'Eure.
Porteur de projet	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle emploi Eure
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • L'observation des actes d'accueil est un acte managérial qui a pour but l'amélioration de la satisfaction client et de la qualité de vie au travail • Il s'agit d'observer en situation, la relation de service entre un agent et un demandeur d'emploi ou une entreprise (en agence ou en plateforme) • L'observation est réalisée sur la base des fondamentaux métiers et des attitudes de service
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • L'impact est essentiellement interne • L'ensemble des partenaires participent à la démarche en intervenant auprès des agences pour signaler des situations préoccupantes
Détails sur les modalités de mise en œuvre (horaires d'ouverture, itinérance, etc...)	<ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit d'un dispositif d'amélioration de la qualité de service qui sera mis en place de façon pérenne. • La fréquence des observations est définie par les besoins détectés par les managers d'équipe ou à la demande des agents • Le rythme des observations agent est en lien avec les entretiens d'accompagnement de ceux-ci qui ont lieu de façon trimestrielle.
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration aux activités régaliennes des managers : pas d'impact budgétaire
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> • En rapport avec le nombre d'observations réalisées (un agent et un manager par observation)
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Communication prévue en interne sur la mise en place et sur la performance du dispositif • Communication auprès des demandeurs d'emploi et des entreprises en amont des entretiens.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs externes au nombre de trois : satisfaction client sur le suivi et l'accompagnement des Demandeurs d'emploi satisfaction client sur le traitement de l'indemnisation satisfaction client sur le traitement des propositions d'offres d'emploi • Indicateur interne : Evolution de la qualité de vie au travail.

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

SOUS – ACTION N° III.1.2	
Objectifs de l'action	Développer les articulations opérationnelles entre acteurs locaux institutionnels et associatifs autour des accueils de proximité et du parcours de l'utilisateur
Calendrier de mise en œuvre	Durée du Schéma
Localisation / échelle territoriale	Départementale, à l'échelle des EPCI
Porteur de projet	Département
Descriptif de l'action	Réfléchir avec les acteurs locaux concernés à l'optimisation des accueils réalisés par chacun d'eux : formation des accueillants, mutualisations potentielles, organisation des complémentarités autour du parcours de l'Usager, gestion coordonnée des effets sociaux du développement du numérique, ...
Partenaires à mobiliser	Institutionnels et associatifs, dont MSAP
Détails sur les modalités de mise en œuvre (horaires d'ouverture, itinérance, etc...)	Constituer un groupe projet qui définira son plan de travail, EPCI par EPCI
Plan de financement	/
Moyens humains	Pas de moyens supplémentaires mobilisés
Communication	
Indicateurs de suivi	En fonction du plan de travail défini par le groupe projet

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

SOUS - ACTION N°III.1.3 EXPERIMENTATION D'UNE JOURNEE D'INFORMATION PARTENARIALE EN MSAP	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la connaissance de la MSAP sur son territoire et promouvoir son rôle d'opérateur de proximité ; • Faciliter le passage à la retraite des publics fragilisés (bénéficiaires de minima sociaux, pension d'invalidité ...) sur un territoire, identifié comme prioritaire ; • Accompagner le développement du numérique auprès de ce public et des populations sur ce territoire ; • Favoriser « l'interopérationalité » et la coordination entre MSAP sur ce territoire, ainsi que les interactions MSAP-organismes.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître la MSAP et les services disponibles ; • Informer les usagers sur les différentes prestations ; • Conseiller les usagers sur les droits à la retraite en fonction de leur situation personnelle ; • Les aider à préparer cette étape de leur vie et les rassurer quant à la transition (éviter les ruptures de ressources) ; • Aider les usagers dans leurs démarches inter-branches et profiter des synergies créées au sein de la MSAP ; • présenter les offres de services numériques institutionnelles.
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion de lancement du projet le 27 avril 2017 • Réunion de travail le 16 mai 2017 • Journée d'information le 30 juin 2017
Localisation / échelle territoriale	<ul style="list-style-type: none"> • Beaumont le Roger et ses environs (15-20 min.)
Porteur du projet	<ul style="list-style-type: none"> • La Carsat Normandie, • la CAF de l'Eure, • le Pôle Emploi de l'Eure
Descriptif de l'action	<p>Cette action vise, en cohérence avec le SDAASAP, à promouvoir la MSAP et favoriser l'accompagnement de la transition numérique, via une journée d'information au cours de laquelle les usagers, tout particulièrement les publics fragilisés, pourront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participer à des conférences sur un sujet qui peut constituer une préoccupation : le passage à la retraite ; - bénéficier de conseils et d'informations sur des stands tenus par les partenaires de la sphère sociale, pour les aider dans l'appropriation des démarches numériques.
Partenaires à mobiliser	<p>Les agents MSAP des structures présentes dans un rayon d'environ 20 km.</p> <p>Les relais locaux sur le territoire : Mairies, UTAS, ...</p>


Détails sur les modalités de mise en œuvre (horaires d'ouverture, itinérance, etc...)	 <p>Présentation mini-salons partenaire</p> <p>Horaires : 10h à 16h</p>
Plan de financement	
Moyens humains	<p>2 à 3 agents par organisme Les agents MSAP souhaitant participer.</p>
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Courrier d'invitation commun CAF, POLE EMPLOI et Carsat • Elaboration d'affiches et flyers qui seront à diffuser auprès des entreprises, mairies, CCAS, MSAP, commerces de proximité et associations du secteur déterminé • Communication via les réseaux sociaux et sites internet de chaque organisme et MSAP
Indicateurs de suivi	<p>Questionnaire d'évaluation à compléter par tous les visiteurs au moment de leur sortie.</p>

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

SOUS – ACTION N° III.1.4.	
Objectifs de l'action	Permettre aux personnes sans domicile stable d'exercer leurs droits en leur ouvrant une possibilité de se domicilier
Calendrier de mise en œuvre	2019
Localisation / échelle territoriale	Départementale
Porteur de projet	CCAS, CIAS, Collectivités locales ou associations
Descriptif de l'action	Mailler le territoire départemental avec des acteurs en charge de la domiciliation des personnes sans domicile stable
Partenaires à mobiliser	CCAS, CIAS, associations, MSAP
Détails sur les modalités de mise en œuvre (horaires d'ouverture, itinérance, etc...)	Elaborer une cartographie des organismes effectuant des prestations de domiciliation Etudier la faisabilité d'agréer des MSAP comme structures de domiciliation sur les territoires dépourvus de CCAS ou de CIAS en fonction du cahier des charges de la domiciliation publié au RAA le 19/09/16.
Plan de financement	
Moyens humains	Personnels de structures
Communication	Plan de communication à effectuer autour des prestations de domiciliation Elaboration et diffusion d'une liste des organismes agréés et des CCAS ou CIAS portant ce type de prestations
Indicateurs de suivi	Nb de MSAP agréées.

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

SOUS – ACTION N° III.2.1. Développement de la lecture publique	
Objectifs de l'action	Dans le cadre de sa compétence obligatoire en termes de lecture publique, le Département de l'Eure s'est engagé à favoriser l'accès de tous les publics aux bibliothèques, afin de mieux aménager son territoire et animer la vie locale. Par le maillage des 111 bibliothèques qu'il soutient et accompagne, le Département contribue à proposer un premier niveau de lien social auprès de ses habitants. Il participe financièrement et techniquement aux projets de médiathèques, fournit des ouvrages, mais aussi propose une ingénierie culturelle poussée (formations, suivi, conseil, outils d'animation).
Calendrier de mise en œuvre	Toute l'année Avec certaines actions ciblées dans le temps
Localisation / échelle territoriale	Localisation départementale
Porteur de projet	Médiathèque départementale de l'Eure (MDE) / bibliothèques-relais
Descriptif de l'action	<p>Garantir l'accès à tous les habitants de l'Eure de lieux de lecture publique de proximité et de qualité, à 15 mn de chez soi</p> <p>Impliquer les habitants dans la vie de leur commune, de leur territoire et inscrire ces actions dans le cadre de contractualisation entre le Département et les collectivités</p> <p>Développer les partenariats entre les bibliothèques d'un même bassin de vie ou réseau (médiathèques têtes de réseau, médiathèques communautaires ou à vocation intercommunale...), avec des acteurs locaux</p> <p>Proposer des animations et des ressources à des structures, parfois situées dans des territoires sous-équipés, où l'offre est peu présente</p> <p>Proposer des lieux mixtes d'ouverture à la culture : bibliothèques 3^{ème} lieu</p>
Partenaires à mobiliser	Bibliothèques-relais / Communes / EPCI / DRAC / Département

<p>Détails sur les modalités de mise en œuvre (horaires d'ouverture, itinérance, etc...)</p>	<p>Des structures clairement identifiées sur un territoire</p> <p>Normes définies par la MDE pour les bibliothèques-relais en fonction de la taille des collectivités : budget d'acquisition minimal et d'animation, horaires d'ouverture hebdomadaires adaptés, personnel salarié et/ou bénévole qualifié, surface minimale, accessibilité du bâtiment, mobilier adapté...</p>
<p>Plan de financement</p>	<p>Dispositif d'aides du Département revu en juin 2017, de droit commun vers le FDAT</p> <p>Budget d'investissement de la MDE et participation conditionnée au respect des critères cités ci-dessus et à la prise en compte de la dimension intercommunale</p> <p>Contreparties demandées quant au fonctionnement de ces lieux de lecture publique, portés par les collectivités locales</p>
<p>Moyens humains</p>	<p>Personnel de la MDE mis au service des bibliothèques du réseau départemental</p>
<p>Communication</p>	<p>Afin de valoriser les projets réalisés en collaboration avec la MDE, il est demandé aux partenaires de faire figurer sur tous les supports de communication le logo du Département et d'impliquer les élus et en particulier les conseillers départementaux.</p>
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>Un rapport annuel d'activités est demandé à chacune des bibliothèques du réseau départemental. Celui-ci est très détaillé et permet de rendre compte des statistiques de fréquentation, du budget détaillé, des ressources mises en œuvre, de l'action culturelle effectuée....</p>

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

SOUS – ACTION N° III.2.2. Culture et personnes âgées	
Objectifs de l'action	Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département s'est engagé à favoriser l'accès de tous les publics à la culture. C'est pourquoi la collectivité s'est engagée dans des actions spécifiques à destination des personnes âgées, et soutient les projets artistiques et culturels dans les EHPAD, en partenariat avec l'Agence régionale de santé et la Direction des affaires culturelles.
Calendrier de mise en œuvre	1 an renouvelable deux fois avec des équipes ou artistes identiques ou différents.
Localisation / échelle territoriale	Localisation départementale
Porteur de projet	Compagnies – Associations / EPHAD
Descriptif de l'action	<p>Partenariat entre un EHPAD public ou privé, à but non lucratif et une structure artistique et culturelle, un artiste ou une équipe artistique pour monter un projet tenant compte des spécificités de chacun.</p> <p>Garantir le droit d'accès à la culture des résidents :</p> <p>Développer dans le cadre d'un jumelage ou d'une résidence les pratiques artistiques et culturelles au sein des unités de soins et /ou de vie.</p> <p>Proposer une ouverture sur le réseau des structures artistiques et culturelles de proximité et des rencontres avec les artistes et/ou des professionnels de la culture.</p>
Partenaires à mobiliser	EPHAD / Association / ARS / DRAC / Département
Détails sur les modalités de mise en œuvre (horaires d'ouverture, itinérance, etc...)	<p>Un projet par établissement.</p> <p>Un réel partenariat entre l'EHPAD et la structure artistique ou culturelle et les artistes associés, de la conception jusqu'à la mise en œuvre et l'évaluation du projet.</p> <p>Deux responsables de projet identifiés : 1 pour l'EHPAD et 1 pour le partenaire artistique et culturel.</p>

	<p>La qualité artistique et culturelle du projet et le professionnalisme de l'intervenant.</p> <p>Le rayonnement du projet.</p> <p>La DRAC et le service culturel du Département concerné peuvent être sollicités pour accompagner le choix des intervenants et la construction de jumelages ou de résidences. Les établissements culturels, soutenus par le Ministère de la Culture et de la Communication, peuvent être sollicités pour intervenir directement ou accompagner la construction du projet.</p> <p>Les projets de coopération entre plusieurs services, établissements ou sites seront considérés avec un vif intérêt ainsi que les projets à caractère intergénérationnel (scolaires, centre de loisirs...).</p>
Plan de financement	<p>L'établissement médico-social fournira le budget prévisionnel détaillé pour l'année N (dépenses et recettes équilibrées).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation DRAC, ARS, Département = 80 % maximum du budget total réparti à parité entre l'Etat et la collectivité territoriale. - L'ARS versera la subvention à l'établissement, la DRAC et les Départements l'attribueront aux partenaires culturels (nécessité de fournir le n° de Siret). - Recettes propres de l'établissement : et/ou financements complémentaires > ou = 20 % du budget global. <p>Ceux-ci peuvent être sollicités par les établissements auprès des collectivités territoriales, communes, intercommunalités, mécènes...</p>
Moyens humains	<p>Le projet devra impliquer les résidents, le personnel de l'établissement et rayonner sur les familles.</p>
Communication	<p>Afin de valoriser les projets réalisés, un temps fort réunissant les partenaires de la convention pourra être organisé en présence des médias. Les candidats dont les projets sont retenus doivent faire apparaître sur tous les supports de communication : le logo du Département concerné, de l'ARS et de la DRAC, accompagnés de la mention « Avec le soutien du programme Culture et Santé, dispositif Culture et personnes âgées ».</p>
Indicateurs de suivi	<p>Un bilan annuel qualitatif et quantitatif sera réalisé conjointement par l'établissement médico-social et la structure artistique et culturelle ou l'artiste.</p>

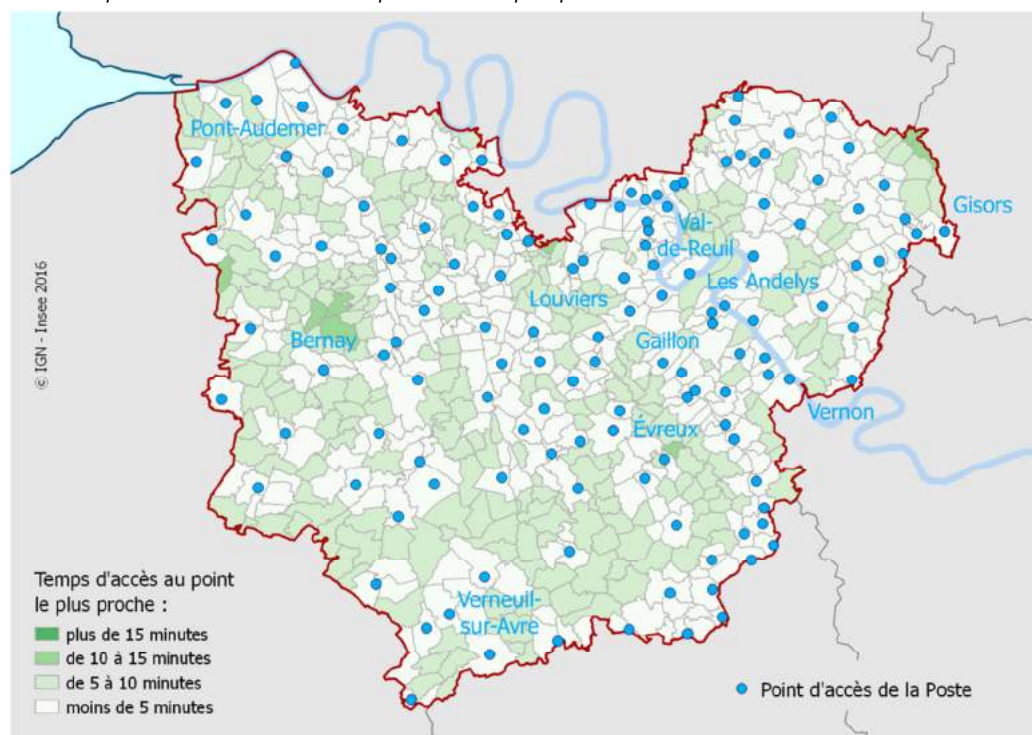
ANNEXES

Pour mémoire, sont présentées dans les pages suivantes les cartographies correspondant au diagnostic établi de façon approfondie en 2014 et sur lequel le diagnostic réactualisé s'est appuyé.

ANNEXE 1 : CARTES D'IMPLANTATION DES 12 OPÉRATEURS DE SERVICES DANS LE DÉPARTEMENT DE L'EURE

Une très forte présence territoriale de LA POSTE

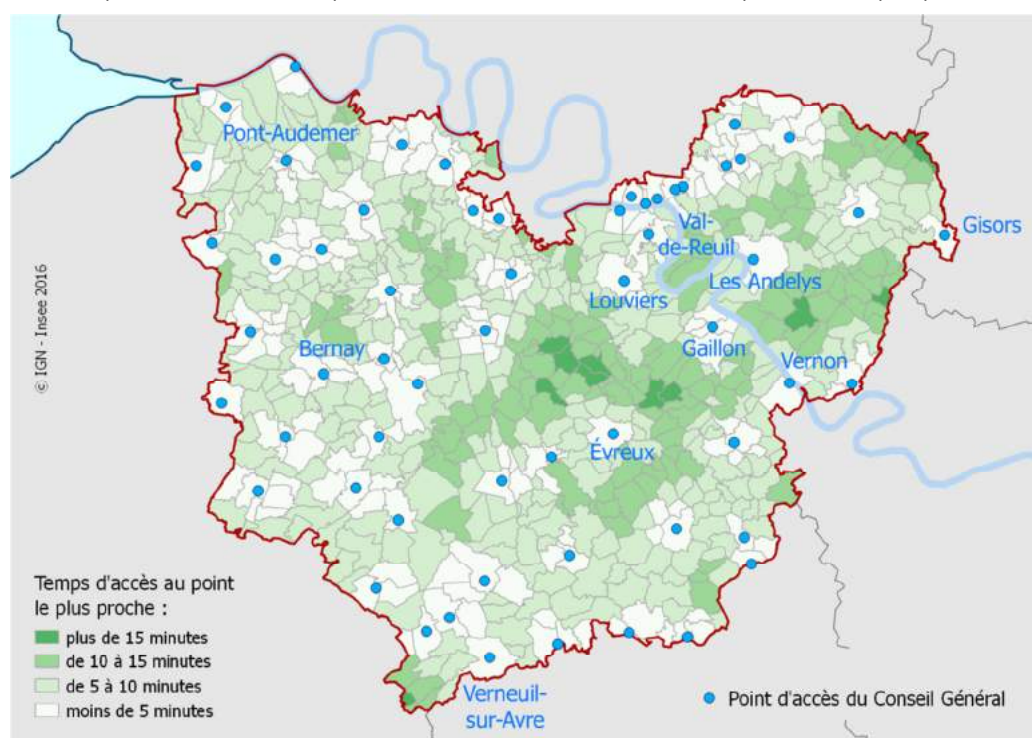
Points de présence de La Poste et temps d'accès au plus proche



Sources : Base permanente des équipements - Distancier Métrix - Traitement Insee

Une soixantaine de points d'implantation du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

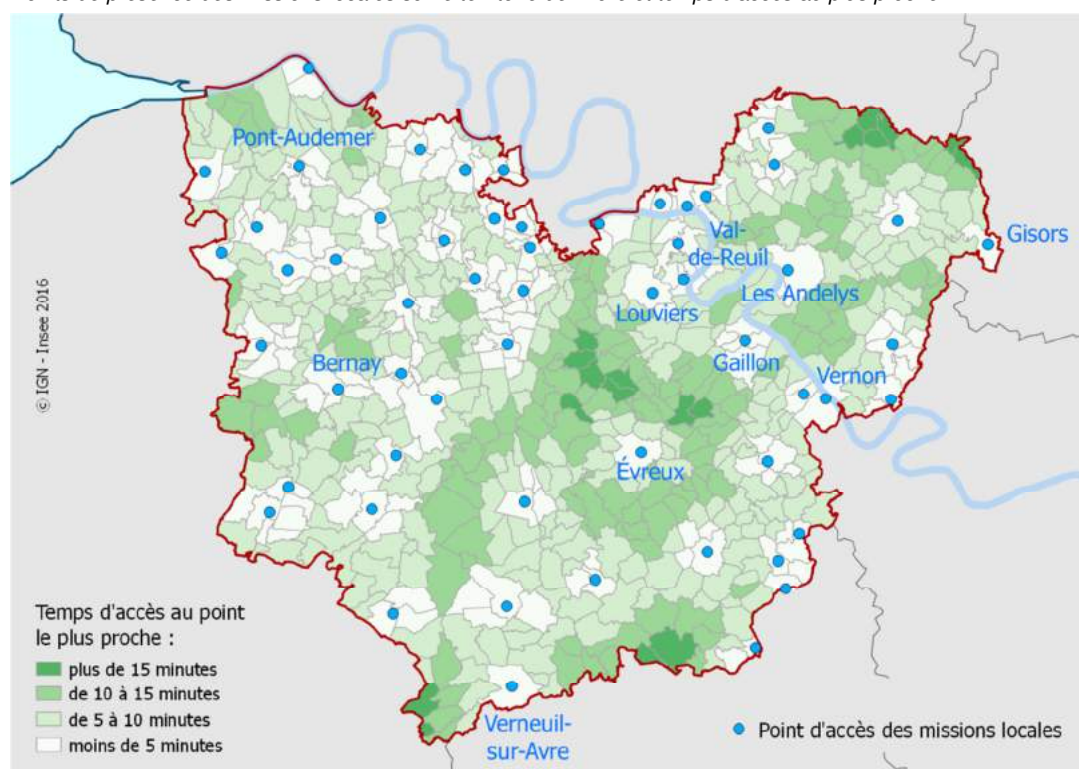
Points de présence du Conseil Départemental sur le territoire de l'Eure et temps d'accès au plus proche



Sources : Conseil départemental de l'Eure - Distancier Métrix - Traitement Insee

Une forte couverture du territoire par les MISSIONS LOCALES

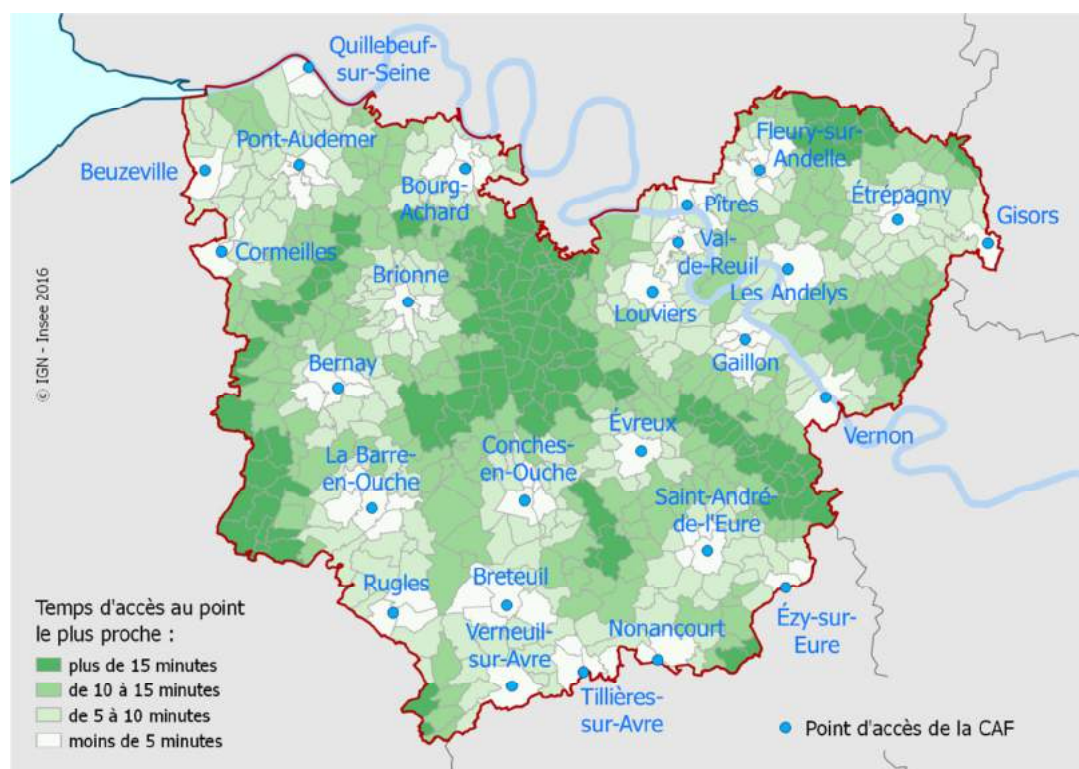
Points de présence des missions locales sur le territoire de l'Eure et temps d'accès au plus proche



Sources : Missions locales - Distancier Métric - Traitement Insee

Un temps d'accès à la CAF favorable pour la grande majorité des Eurois

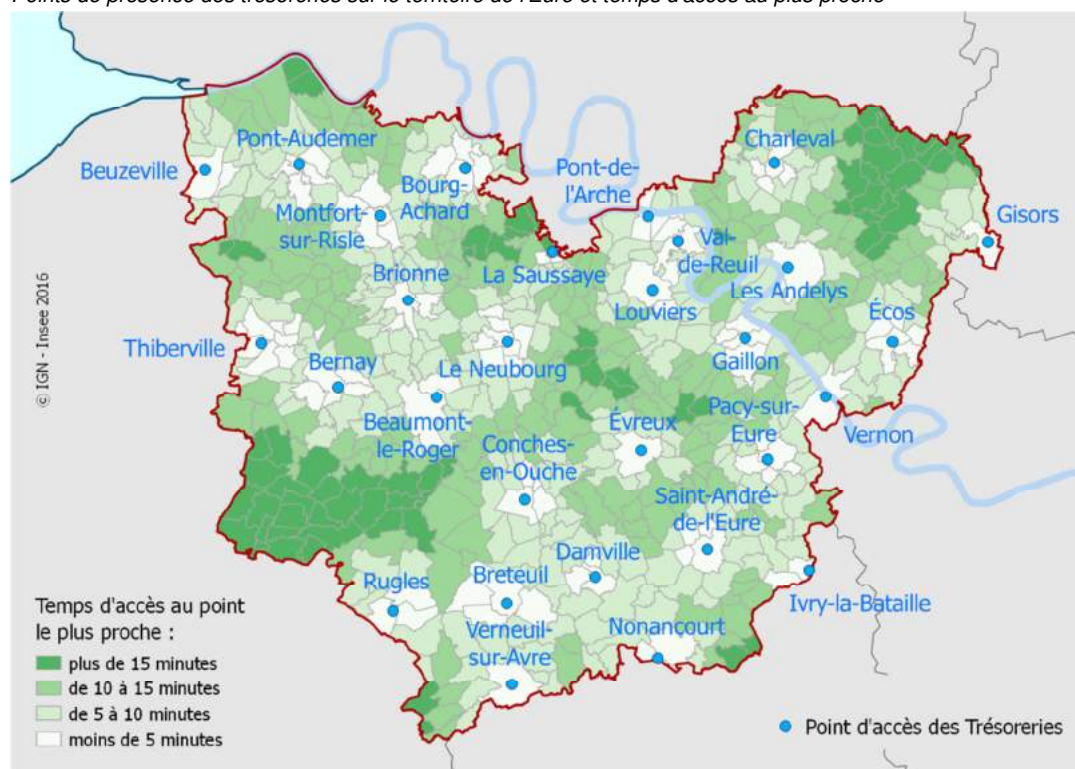
Points de présence de la Caisse d'allocations familiales sur le territoire de l'Eure et temps d'accès au plus proche



Sources : Caisses d'allocations familiales - Distancier Métric - Traitement Insee

La quasi-totalité du territoire bien couverte par les TRÉSORERIES

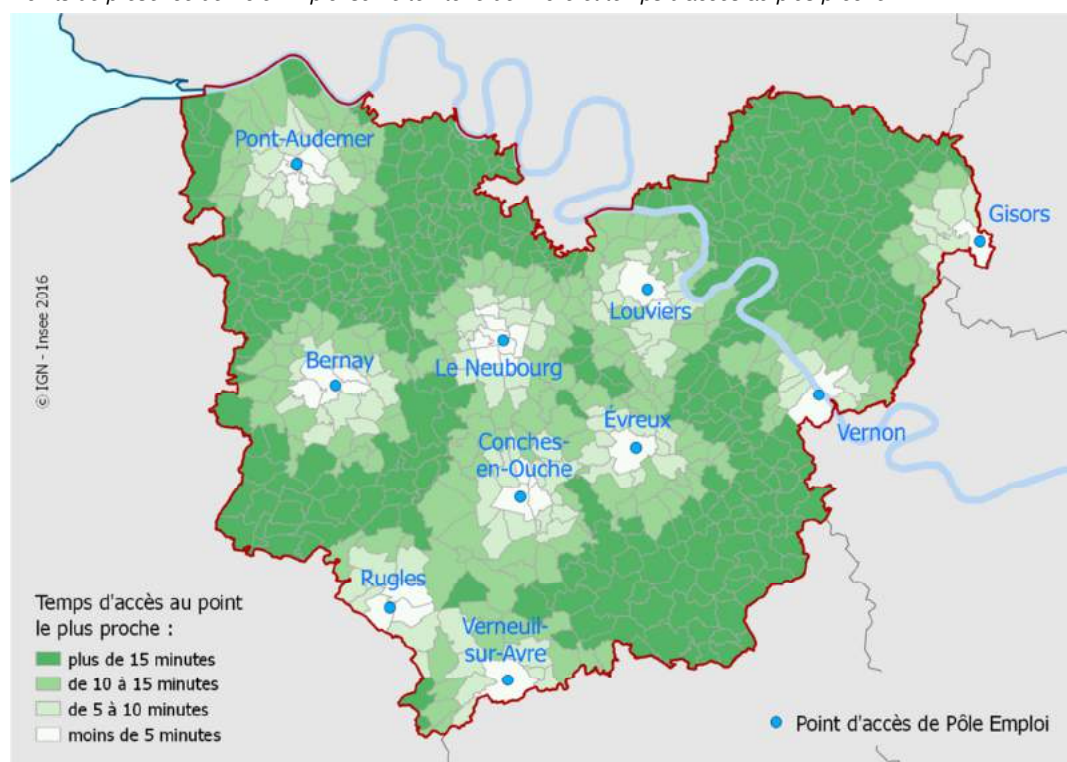
Points de présence des trésoreries sur le territoire de l'Eure et temps d'accès au plus proche



Sources : Base permanente des équipements - Distancier Métrique - Traitement Insee

PÔLE EMPLOI implanté dans dix villes du département

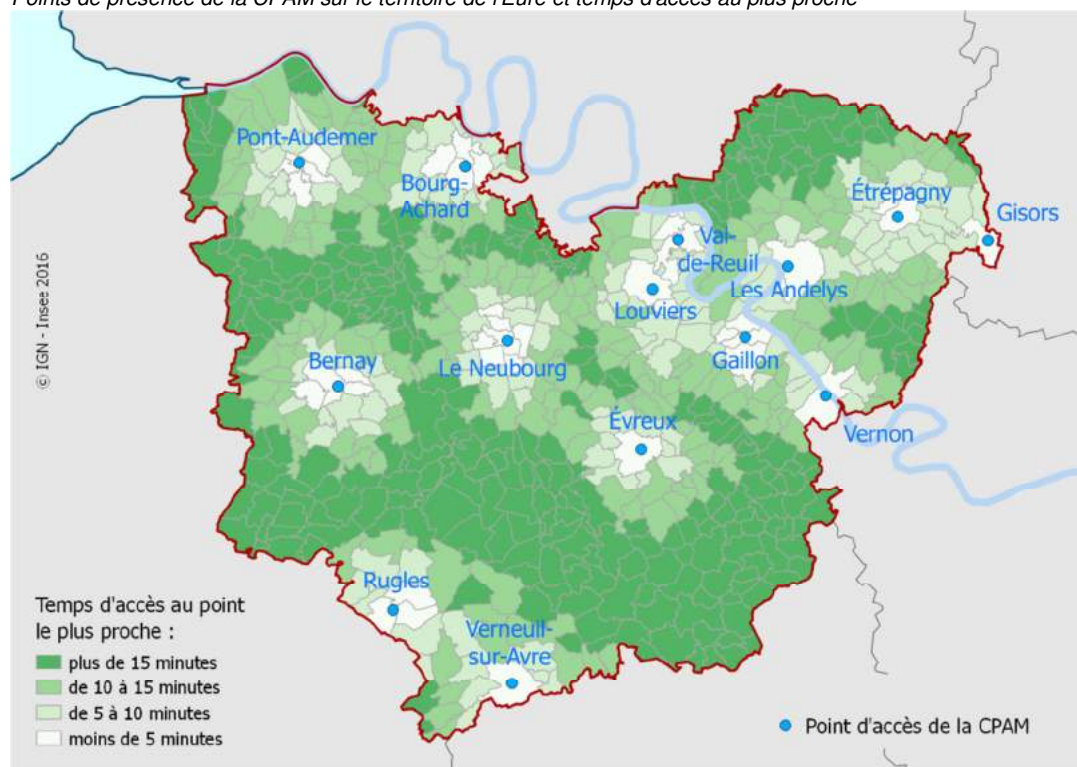
Points de présence de Pôle Emploi sur le territoire de l'Eure et temps d'accès au plus proche



Sources : Base permanente des équipements - Distancier Métrique - Traitement Insee

La CPAM moins présente dans la moitié sud du département

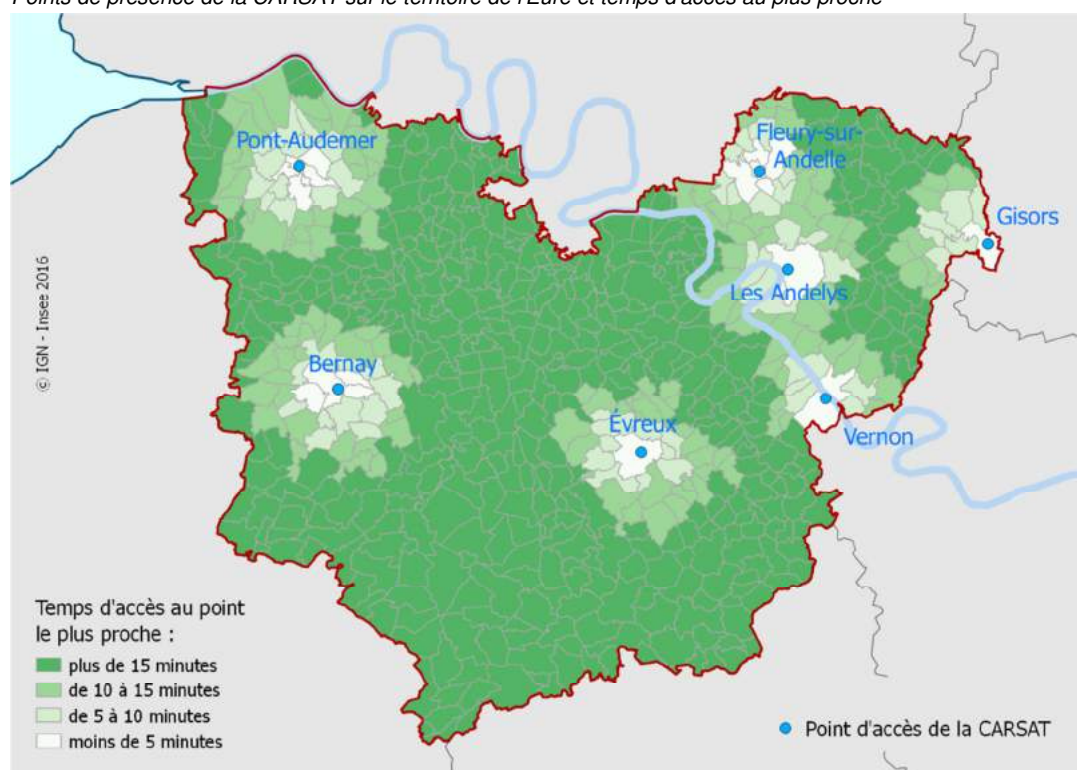
Points de présence de la CPAM sur le territoire de l'Eure et temps d'accès au plus proche



Sources : Caisse primaire d'assurance maladie - Distancier Métrix - Traitement Insee

Sept implantations de la CARSAT sur le territoire

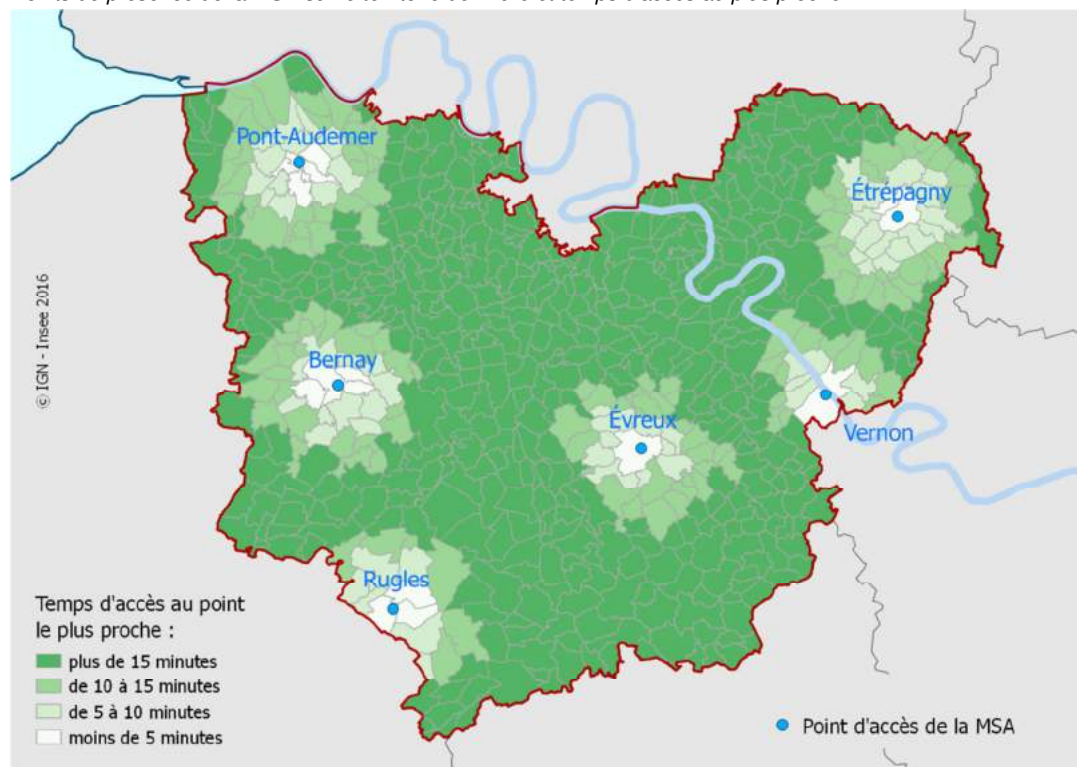
Points de présence de la CARSAT sur le territoire de l'Eure et temps d'accès au plus proche



Sources : Caisse d'assurance retraite et de santé au travail - Distancier Métrix - Traitement Insee

La MSA accessible dans six villes du département

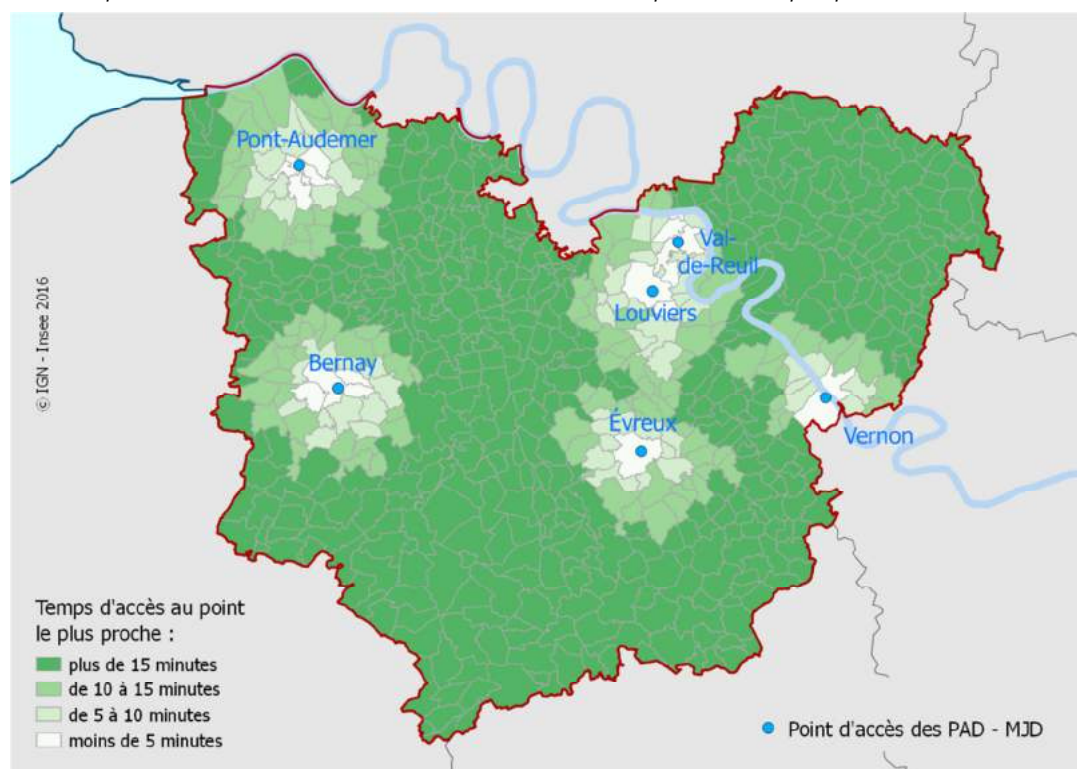
Points de présence de la MSA sur le territoire de l'Eure et temps d'accès au plus proche



Sources : Mutualité sociale agricole - Distancier Métric - Traitement Insee

Les POINTS D'ACCÈS AU DROIT présents dans les principales villes

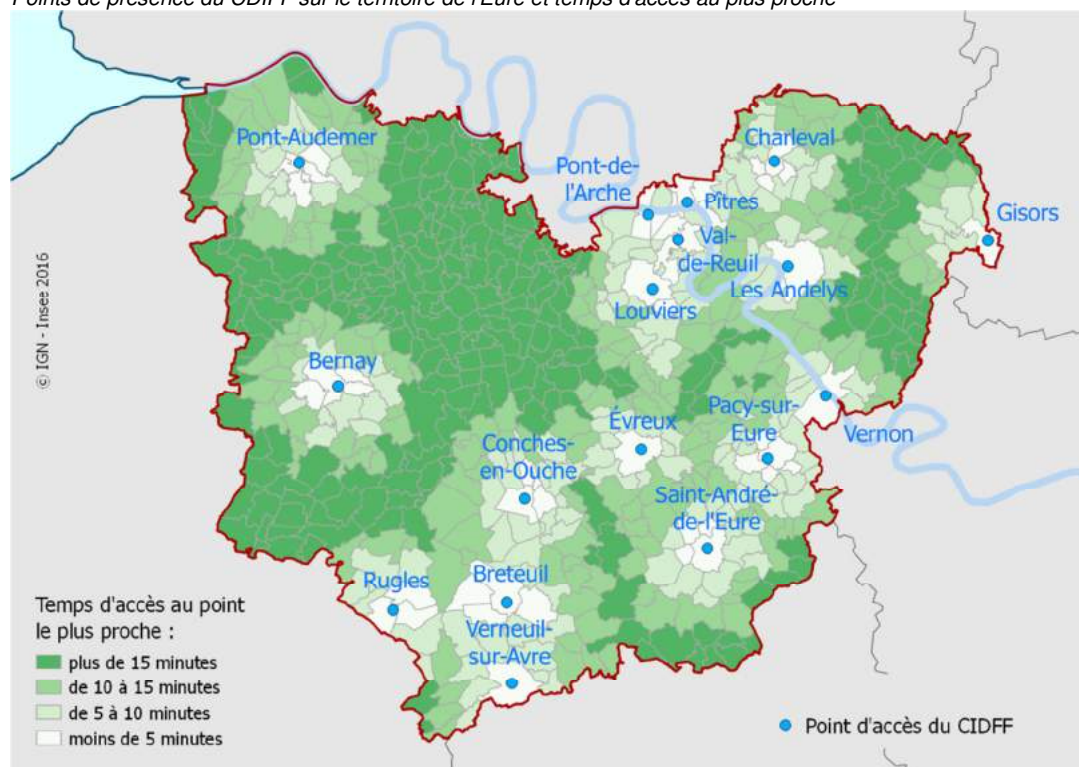
Points de présence des PAD et MJD sur le territoire de l'Eure et temps d'accès au plus proche



Sources : Conseil départemental d'accès aux droits - Distancier Métric - Traitement Insee

Le CDIFF moins implanté dans l'ouest de l'Eure

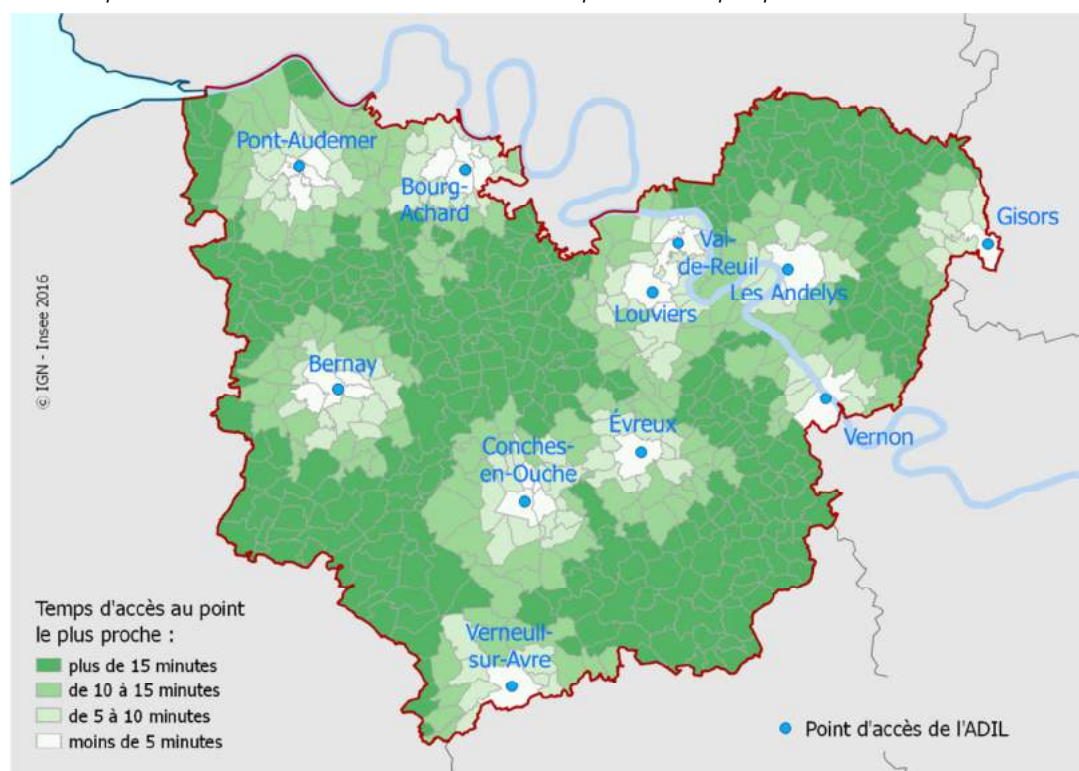
Points de présence du CDIFF sur le territoire de l'Eure et temps d'accès au plus proche



Sources : Centre d'information des droits des femmes et des familles - Distancier Métric - Traitement Insee

L'ADIL présente dans 11 villes du département

Points de présence de l'ADIL sur le territoire de l'Eure et temps d'accès au plus proche

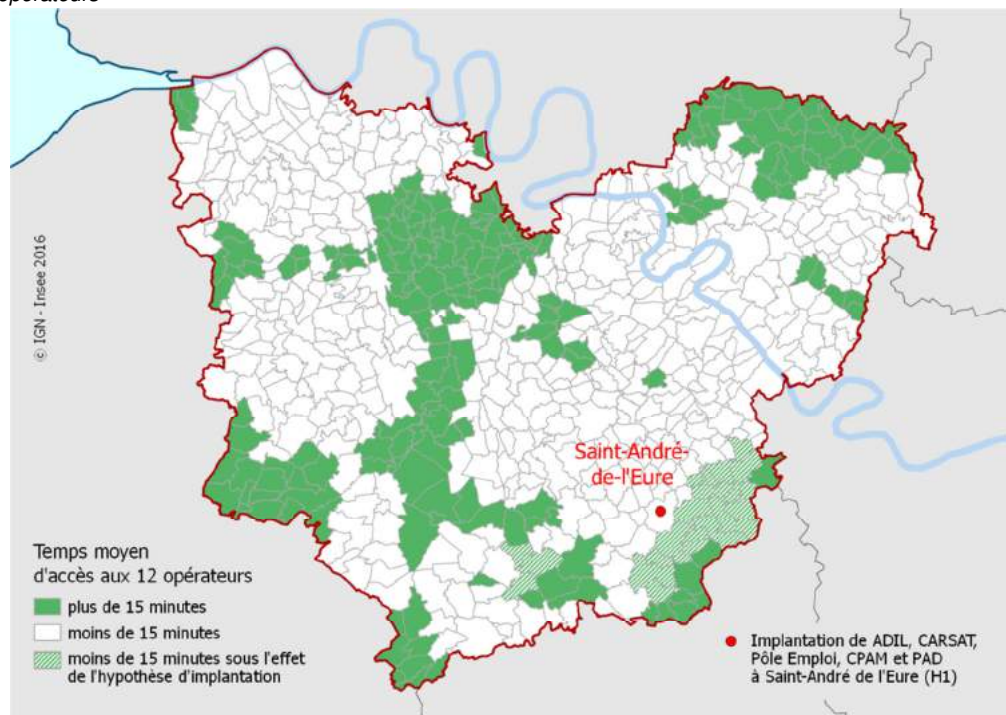


Sources : Agence départementale d'information sur le logement - Distancier Métric - Traitement Insee

ANNEXE 2 : CARTES RELATIVES AUX 13 HYPOTHÈSES DE NOUVELLES IMPLANTATION DE SERVICES

L'amélioration de l'accessibilité dans l'hypothèse H1 (Saint-André de l'Eure)

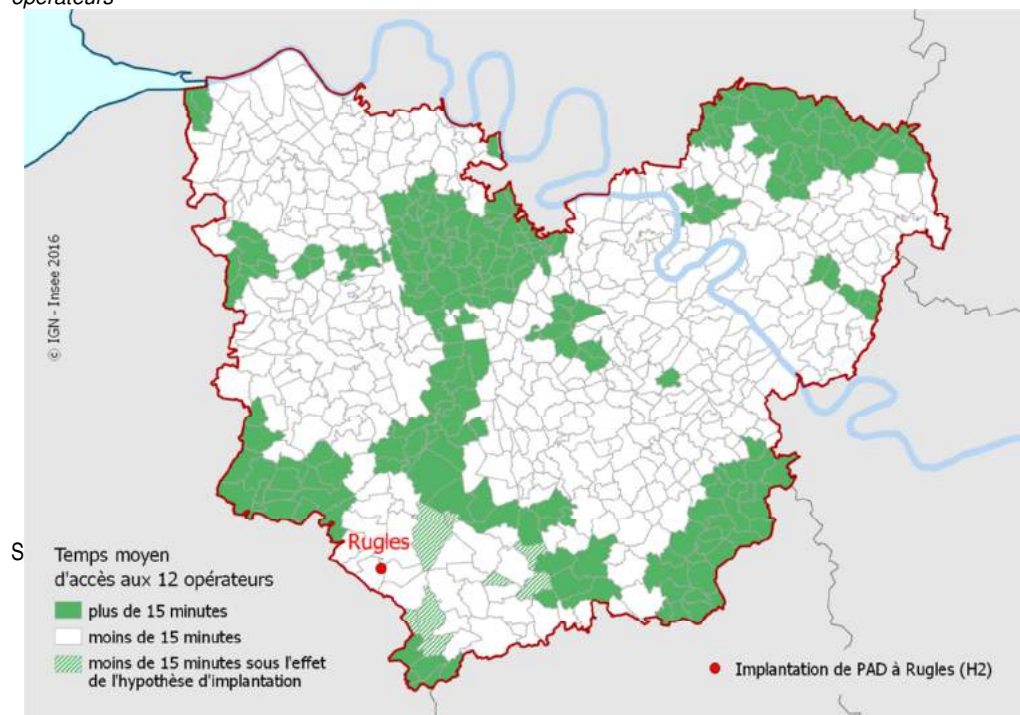
Effet de nouvelles implantations de services : communes passant sous le seuil des 15 minutes de temps moyen d'accès aux 12 opérateurs



Sources : voir sources de la carte page 11 - Calculs Insee

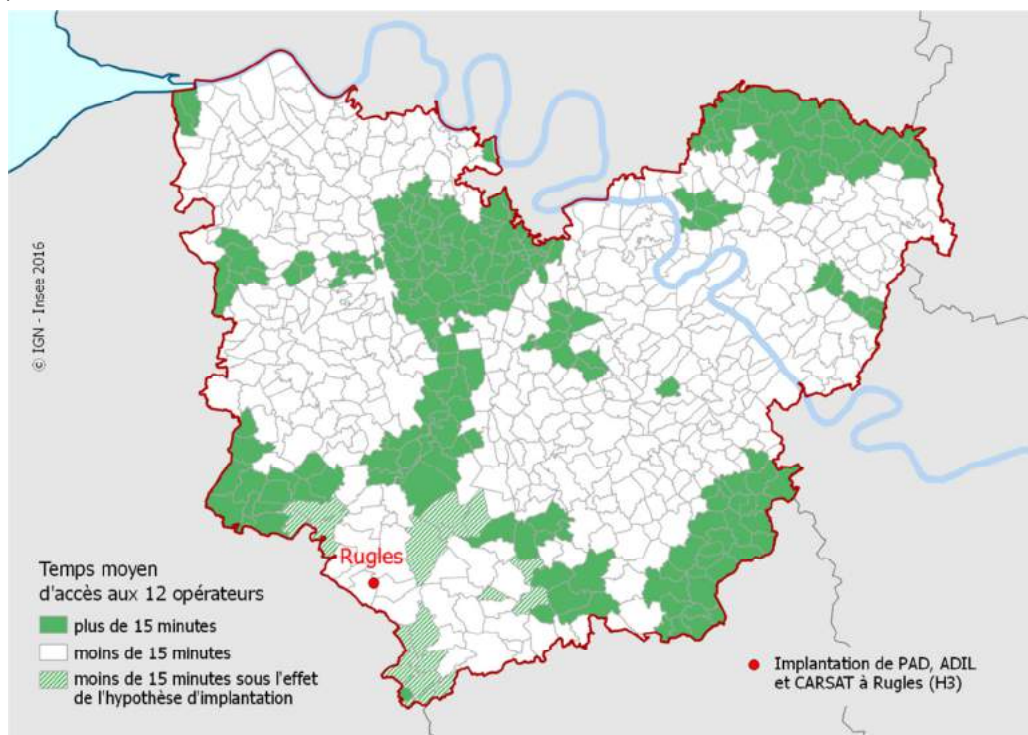
L'amélioration de l'accessibilité dans l'hypothèse H2 (Rugles)

Effet de nouvelles implantations de services : communes passant sous le seuil des 15 minutes de temps moyen d'accès aux 12 opérateurs



L'amélioration de l'accessibilité dans l'hypothèse H3 (Rugles)

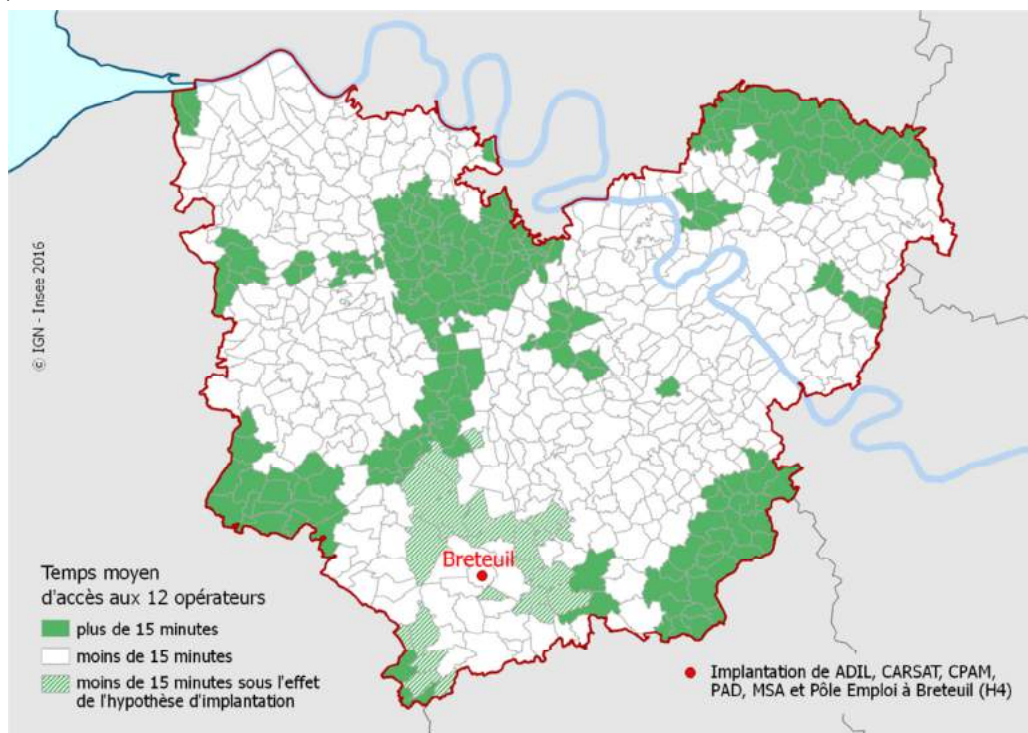
Effet de nouvelles implantations de services : communes passant sous le seuil des 15 minutes de temps moyen d'accès aux 12 opérateurs



Sources : voir sources de la carte page 11 - Calculs Insee

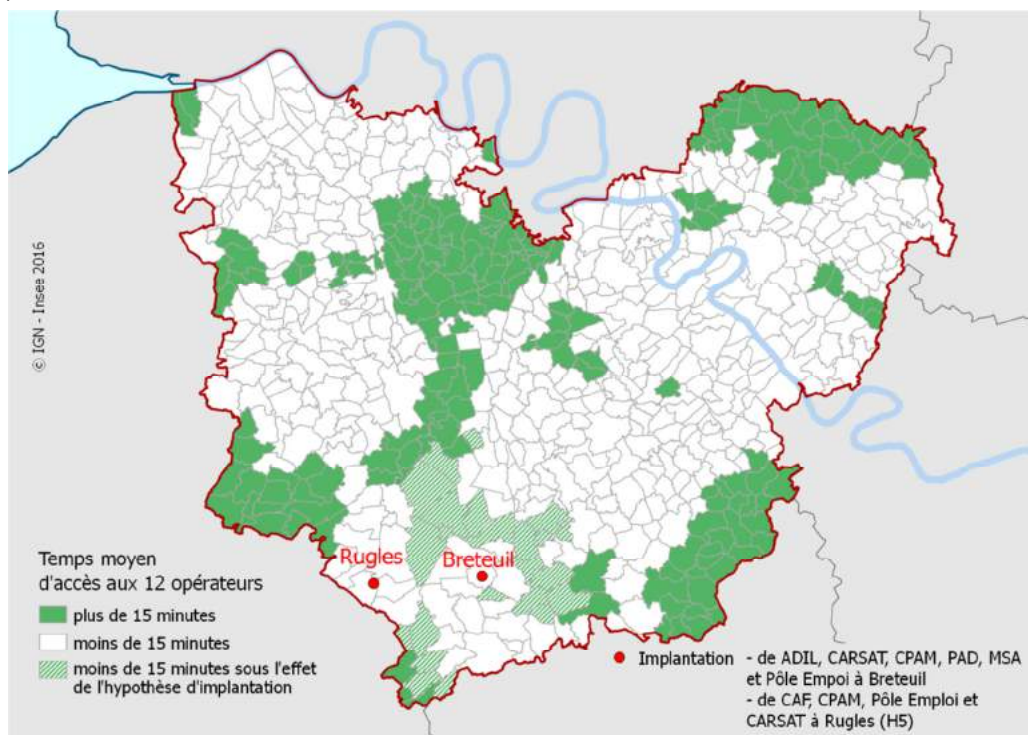
L'amélioration de l'accessibilité dans l'hypothèse H4 (Breteuil-sur-Iton)

Effet de nouvelles implantations de services : communes passant sous le seuil des 15 minutes de temps moyen d'accès aux 12 opérateurs



L'amélioration de l'accessibilité dans l'hypothèse H5 (Rugles et Breteuil-sur-Iton)

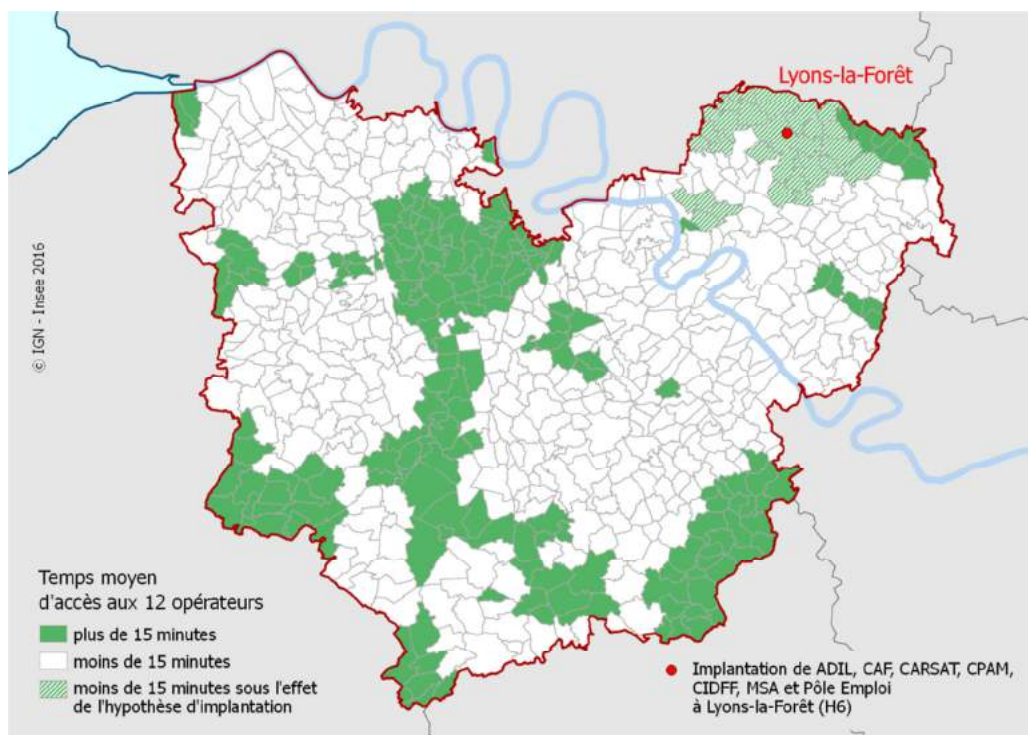
Effet de nouvelles implantations de services : communes passant sous le seuil des 15 minutes de temps moyen d'accès aux 12 opérateurs



Sources : voir sources de la carte page 11 - Calculs Insee

L'amélioration de l'accessibilité dans l'hypothèse H6 (Lyons-la-Forêt)

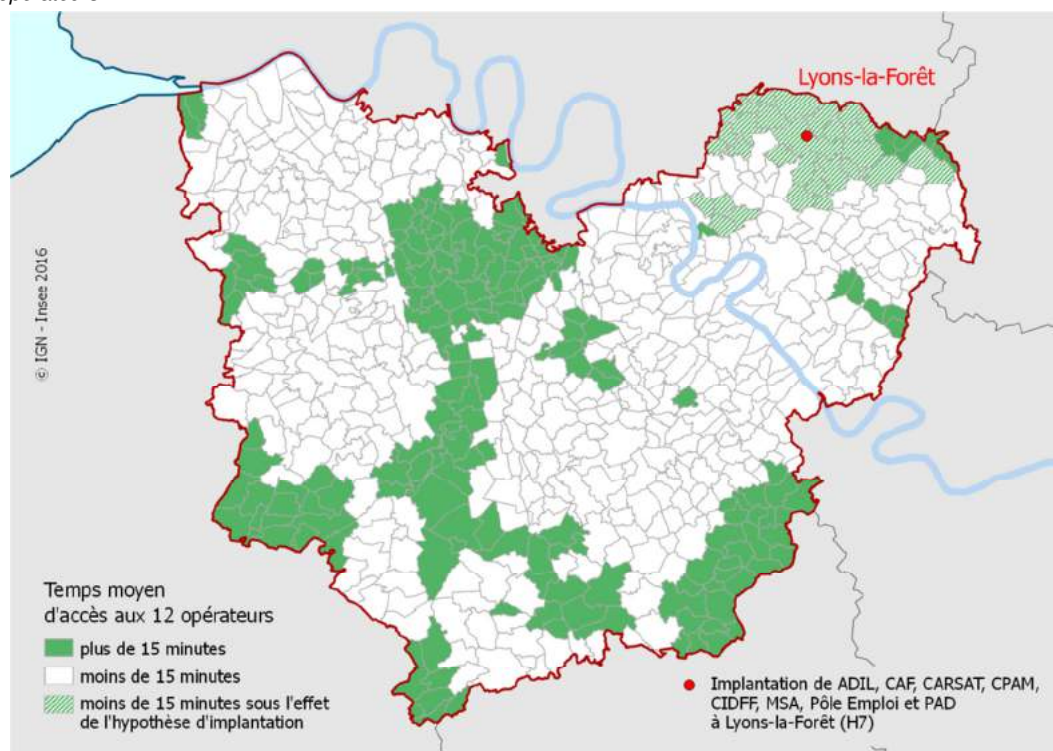
Effet de nouvelles implantations de services : communes passant sous le seuil des 15 minutes de temps moyen d'accès aux 12 opérateurs



Sources : voir sources de la carte page 11 - Calculs Insee

L'amélioration de l'accessibilité dans l'hypothèse H7 (Lyons-la-Forêt)

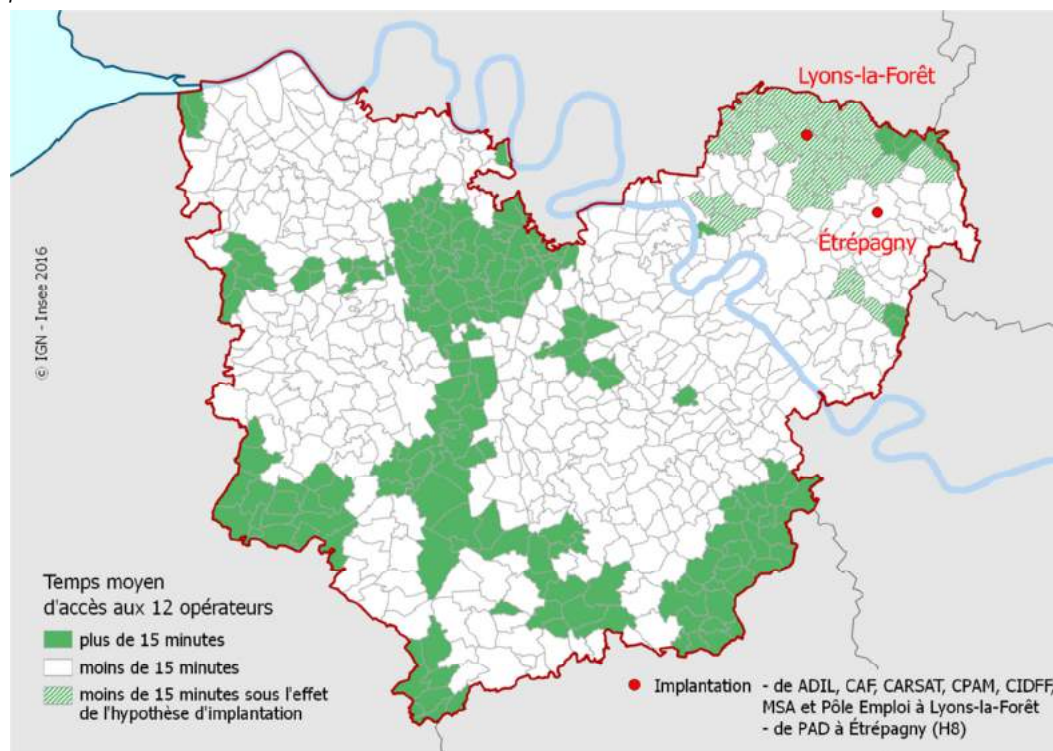
Effet de nouvelles implantations de services : communes passant sous le seuil des 15 minutes de temps moyen d'accès aux 12 opérateurs



Sources : voir sources de la carte page 11 - Calculs Insee

L'amélioration de l'accessibilité dans l'hypothèse H8 (Lyons-la-Forêt et Étrépagny)

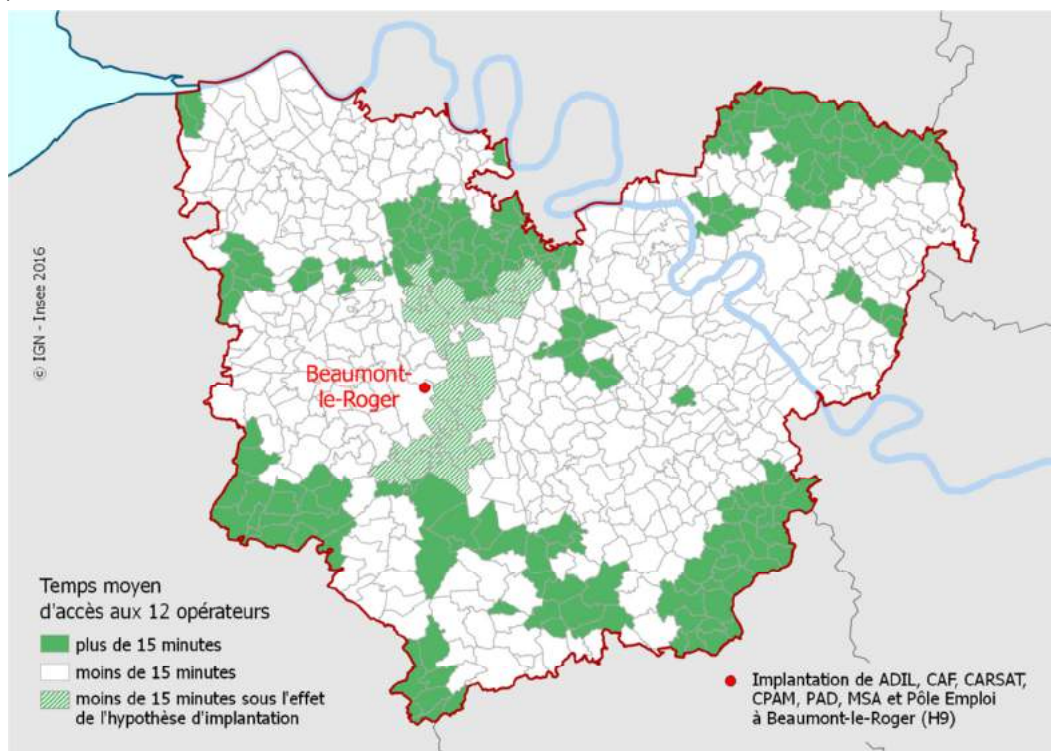
Effet de nouvelles implantations de services : communes passant sous le seuil des 15 minutes de temps moyen d'accès aux 12 opérateurs



Sources : voir sources de la carte page 11 - Calculs Insee

L'amélioration de l'accessibilité dans l'hypothèse H9 (Beaumont-le-Roger)

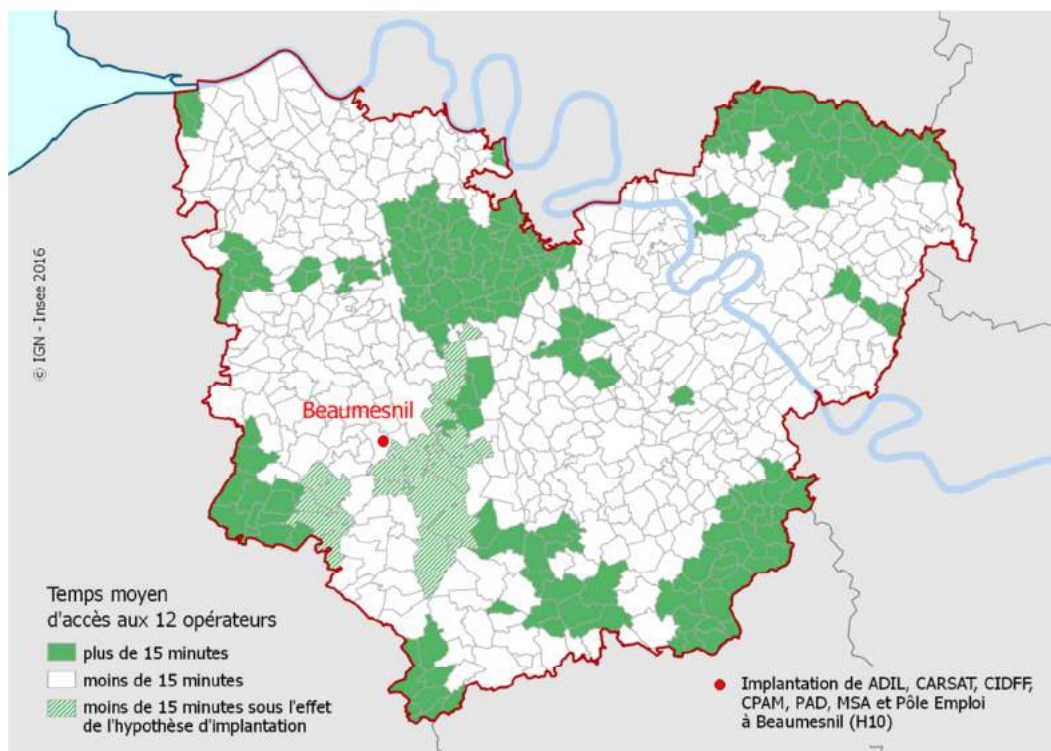
Effet de nouvelles implantations de services : communes passant sous le seuil des 15 minutes de temps moyen d'accès aux 12 opérateurs



Sources : voir sources de la carte page 11 - Calculs Insee

L'amélioration de l'accessibilité dans l'hypothèse H10 (Beaumesnil)

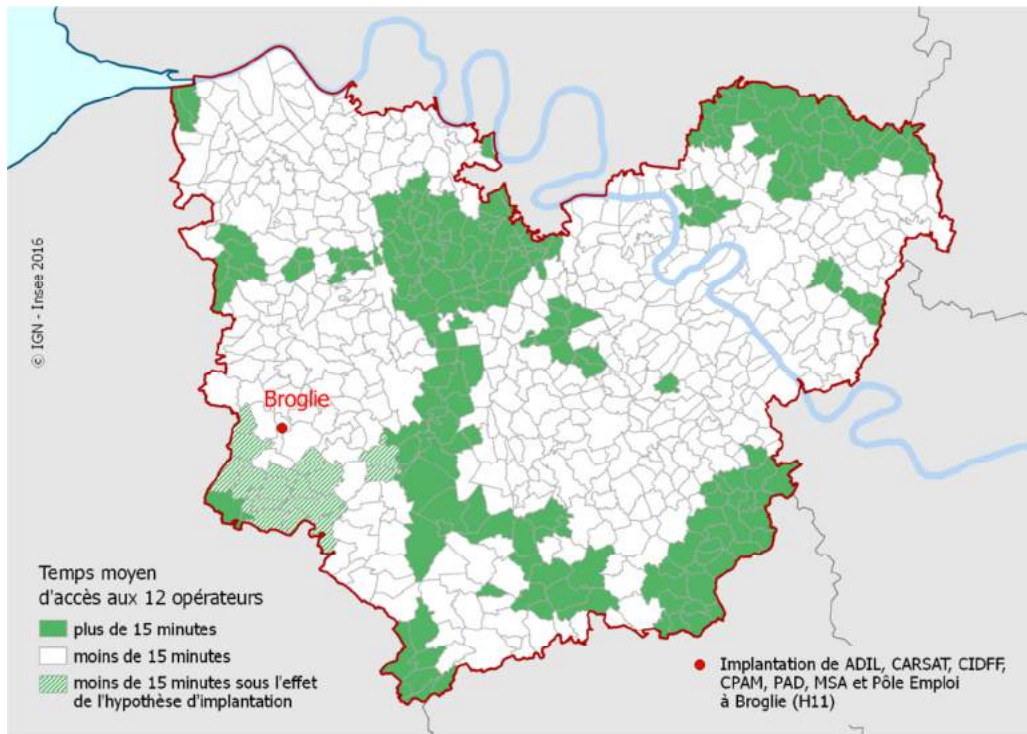
Effet de nouvelles implantations de services : communes passant sous le seuil des 15 minutes de temps moyen d'accès aux 12 opérateurs



Sources : voir sources de la carte page 11 - Calculs Insee

L'amélioration de l'accessibilité dans l'hypothèse H11 (Broglie)

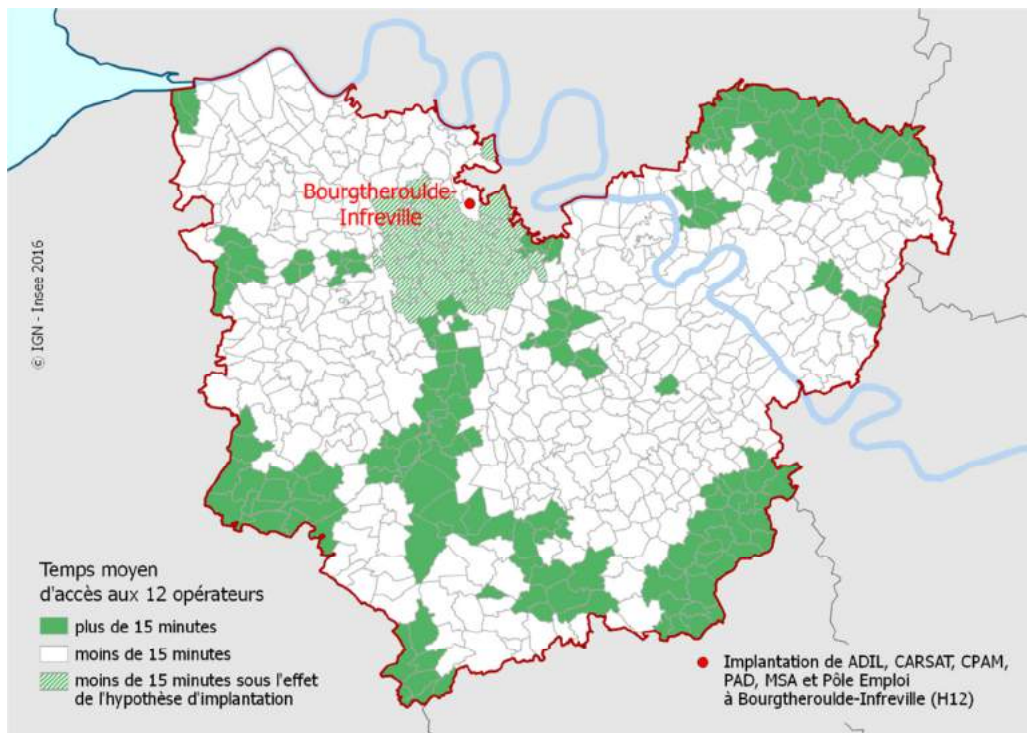
Effet de nouvelles implantations de services : communes passant sous le seuil des 15 minutes de temps moyen d'accès aux 12 opérateurs



Sources : voir sources de la carte page 11 - Calculs Insee

L'amélioration de l'accessibilité dans l'hypothèse H12 (Bourgtheroulde)

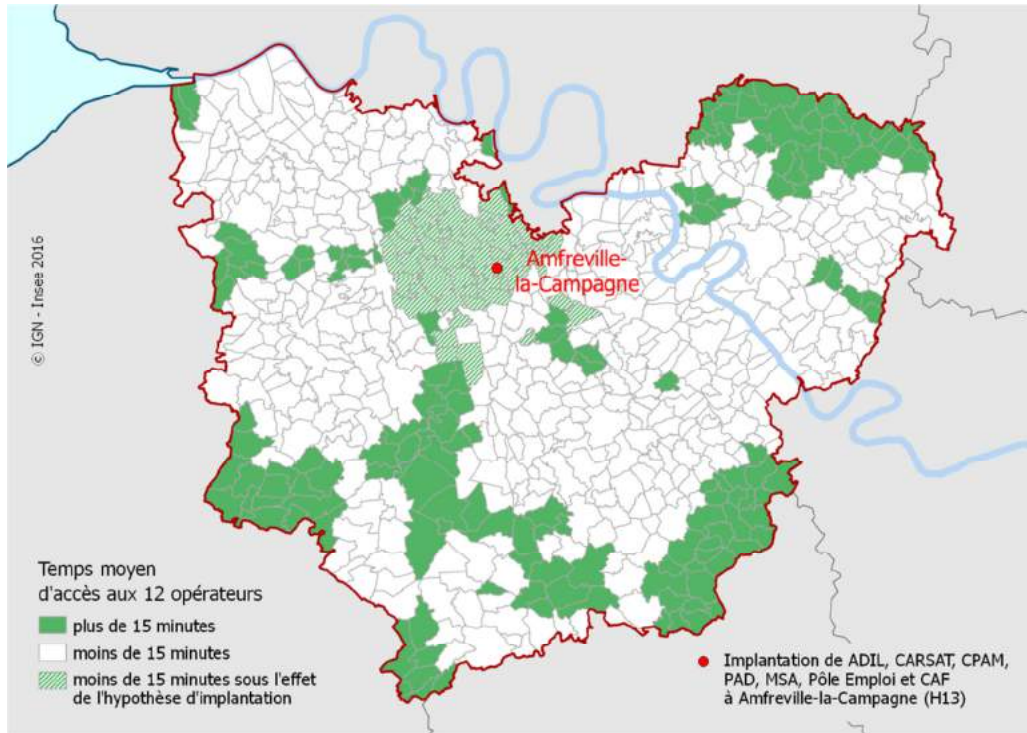
Effet de nouvelles implantations de services : communes passant sous le seuil des 15 minutes de temps moyen d'accès aux 12 opérateurs



Sources : voir sources de la carte page 11 - Calculs Insee

L'amélioration de l'accessibilité dans l'hypothèse H13 (Amfreville-la-Campagne)

Effet de nouvelles implantations de services : communes passant sous le seuil des 15 minutes de temps moyen d'accès aux 12 opérateurs



Sources : voir sources de la carte page 11 - Calculs Insee

Précautions de lecture pour les annexes suivantes :

Les portraits d'EPCI réalisés par le cabinet ETHEIS Conseil ont été réalisés dans la phase expérimentale du schéma, à un moment antérieur à l'application de la loi NOTRe. Ainsi, il convient d'agrèger certains portraits de sorte de les retrouver à l'échelle des nouveaux EPCI fusionnés et de vérifier également l'actualité des données.



SD Accessibilité des
services publics.pdf



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE
L'EUVE

Schéma départemental d'accessibilité des services au public





Portrait des EPCI

Nom de l'épci**Population 1999-2010**

CA des Portes de l'Eure

1999 : 55 591

2010 : 58 394

Communes, Bassins de vie et pôles

41 communes

BV : Pacy sur eure, Ezy sur eure , Vernon, Gaillon

1 pôle supérieur (Vernon)

2 pôles intermédiaires (Pacy sur Eure et St Marcel)

4 pôles de proximité (La Chapelle-Réanville, Gasny, Ménilles, Villiers-en-Désœuvre)

Présence des membres du COPIL

	Nombre d'implantations	Présence permanente (nb de communes différentes)	Présence ponctuelle (nb de communes différentes)	Borne /visio (nb de communes différentes)
CG27	6	3	1	0
CAF	3	0	0	0
CPAM	1	1	0	0
CIDFF	2	0	2	0
Pôle emploi	1	1	0	0
Mission locale	6	1	4	0
CARSAT	1	1	0	0
ADIL	3	0	1	0
MSA	1	0	1	0
ACCES au DROIT	1	0	1	0
Trésorerie	2	2	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 11 communes	12	7	2	3

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION

Hypermarché	3	Boulangerie	31	Accueil petite enfance	5
Supermarché	11	Station-service	11	Maternelle	14
Supérette	5	Banque, Caisse d'Epargne	17	Elémentaire	27
Epicierie	13			Collège	9
				Lycée	2

SANTE, SECURITE

Généralistes	49	Dentistes	24	Police	1	Gendarmerie	1
--------------	----	-----------	----	--------	---	-------------	---

Nom de l'epci**Population 1999-2010**

CA Grand Evreux Agglomération

1999 : 59 810

2010 : 58 357

Communes, Bassins de vie et pôles

37 communes dont Evreux, 50 537 habitants

BV : **Evreux**, Pacy-sur-Eure, Conches en Ouche, Damville

1 pôle supérieur (Evreux)

0 pôles intermédiaires

5 pôles de proximité (Guichainville, Normanville, Sacquenville, Saint-Sébastien-de-Morsent)

Présence des membres du COPIL

	Nombre d'implantations	Présence permanente (nb de communes différentes)	Présence ponctuelle (nb de communes différentes)	Borne /visio (nb de communes différentes)
CG27	7	1	1	0
CAF	5	1	0	B
CPAM	1	1	0	0
CIDFF	3	1	2	0
Pôle emploi	2	1	0	0
Mission locale	3	1	1	0
CARSAT	2	1	0	0
ADIL	1	1	0	0
MSA	1	1	0	0
ACCES au DROIT	1	0	1	0
Trésorerie	6	1	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 6 communes	7	4	1	2

COMMERCES, SERVICES, SERVICES A LA POPULATION

Hypermarché	5	Boulangerie	40	Accueil petite enfance	8
Supermarché	9	Station-service	12	Maternelle	21
Supérette	5	Banque, Caisse d'Épargne	34	Elémentaire	37
Epicerie	16			Collège	10
				Lycée	12

SANTE, SECURITE

Généralistes	77	Dentistes	41	Police	1	Gendarmerie	1
--------------	----	-----------	----	--------	---	-------------	---

Nom de l'epci**Population 1999-2010**

CA Seine-Eure

1999 : 64 949

2010 : 67 214

Communes, Bassins de vie et pôles

37 communes

BV : **Louviers** ; Romilly-sur-Andelle; Pont-de-l'Arche, Évreux; Rouen, Louviers

1 pôle supérieur (Louviers)

2 pôles intermédiaires (Pont de l'Arche, Val de Reuil)

12 pôles de proximité (Acquigny, La-Haye-Malherbe, Heudebouville, Incarville, Léry, Pîtres, Le Vaudreuil, Saint-Pierre du Vauvray, Alizay, Criquebeuf-sur-Seine, Igoville, Montaure)

Présence des membres du COPIL

	Nombre d'implantations	Présence permanente (nb de communes différentes)	Présence ponctuelle (nb de communes différentes)	Borne /visio (nb de communes différentes)
CG27	9	3	2	0
CAF	2	0	3	B
CPAM	2	2	0	0
CIDFF	4	0	4	0
Pôle emploi	1	1	0	0
Mission locale	6	2	3	0
CARSAT	0	0	0	0
ADIL	2	0	2	0
MSA	0	0	0	0
ACCES au DROIT	2	2	0	0
Trésorerie	4	3	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 12 communes	4	3	0	1

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION

Hypermarché	10	Boulangerie	41	Accueil petite enfance	13
Supermarché	3	Station-service	10	Maternelle	22
Supérette	6	Banque, Caisse d'Épargne	21	Elémentaire	40
Epicerie	17			Collège	8
				Lycée	3

SANTE, SECURITE

Généralistes	63	Dentistes	25	Police	2	Gendarmerie	2
--------------	----	-----------	----	--------	---	-------------	---

Nom de l'epci**Population 1999-2010**

CC de Bourgtheroulde Infreville

1999 : 12 133

2010 : 13 496

Communes, Bassins de vie et pôles

18 communes

BV : Rouen ; Bourg-Achard ; Brionne

0 pôle supérieur

1 pôle intermédiaire (Bourgtheroulde-Infreville)

3 pôles de proximité (Boissey-le-Châtel, Le Bosc-Roger-en-Roumois, Saint-Ouen-du-Tilleul)

Pays de Risle-Estuaire

Présence des membres du COPIL

	Nombre d'implantations	Présence permanente	Présence ponctuelle	Borne /visio
CG27	3	0	2	0
CAF	0	0	0	0
CPAM	0	0	0	0
CIDFF	2	0	2	0
Pôle emploi	0	0	0	0
Mission locale	3	0	3	0
CARSAT	0	0	0	0
ADIL	0	0	0	0
MSA	0	0	0	0
ACCES au DROIT	0	0	0	0
Trésorerie	0	0	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 3 communes	3	3	0	0

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION

Hypermarché	0	Boulangerie	7	Accueil petite enfance	3
Supermarché	3	Station-service	3	Maternelle	3
Supérette	2	Banque, Caisse d'Épargne	5	Elémentaire	4
Epicerie	3			Collège	1
				Lycée	0

SANTE, SECURITE

Généralistes	60	Dentistes	22	Police	2	Gendarmerie	2
--------------	----	-----------	----	--------	---	-------------	---

Nom de l'epci**Population 1999-2010**

CC d'Amfreville la Campagne

1999 : 13 548

2010 : 15 235

Communes, Bassins de vie et pôles

24 communes

BV : Le Neubourg ; Rouen ; Louviers

0 pôle supérieur

0 pôle intermédiaire

4 pôles de proximité (Le Gros-Theil, Saint-Pierre-des-Fleurs, La Saussaye, Le Thuit-Signol)

Pays du Roumois

Présence des membres du COPIL

	Nombre d'implantations	Présence permanente (nb de communes différentes)	Présence ponctuelle (nb de communes différentes)	Borne /visio (nb de communes différentes)
CG27	2	0	1	0
CAF	0	0	0	0
CPAM	0	0	0	0
CIDFF	0	0	0	0
Pôle emploi	0	0	0	0
Mission locale	3	1	2	0
CARSAT	0	0	0	0
ADIL	0	0	0	0
MSA	0	0	0	0
ACCES au DROIT	0	0	0	0
Trésorerie	1	0	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 3 communes	4	2	2	0

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION

Hypermarché	0	Boulangerie	8	Accueil petite enfance	0
Supermarché	1	Station-service	2	Maternelle	2
Supérette	1	Banque, Caisse d'Epargne	0	Elémentaire	8
Epicerie	3			Collège	1
				Lycée	0

SANTE, SECURITE

Généralistes	6	Dentistes	5	Police	0	Gendarmerie	1
--------------	---	-----------	---	--------	---	-------------	---

Nom de l'epci**Population 1999-2010**

CC de Bernay et des environs

1999 : 17 070

2010 : 16 999

Communes, Bassins de vie et pôles

14 communes

BV : **Bernay** ; Beaumont-le-Roger

1 pôle supérieur (Bernay)

0 pôle intermédiaire

1 pôle de proximité (Menneval)

Pays de Risle-Charentonne

Présence des membres du COPIL

	Nombre d'implantations	Présence permanente (nb de communes différentes)	Présence ponctuelle (nb de communes différentes)	Borne /visio (nb de communes différentes)
CG27	1	1	0	0
CAF	2	0	1	1
CPAM	1	1	0	0
CIDFF	1	0	1	0
Pôle emploi	1	1	0	1
Mission locale	1	1	0	0
CARSAT	1	1	0	0
ADIL	1	0	1	0
MSA	1	0	1	0
ACCES au DROIT	1	1	0	0
Trésorerie	1	0	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 1 commune	1	1	0	0

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION

Hypermarché	2	Boulangerie	11	Accueil petite enfance	2
Supermarché	6	Station-service	3	Maternelle	4
Supérette	2	Banque, Caisse d'Epargne	1	Elémentaire	12
Epicerie	4			Collège	3
				Lycée	5

SANTE, SECURITE

Généralistes	18	Dentistes	7	Police	1	Gendarmerie	1
--------------	----	-----------	---	--------	---	-------------	---

Nom de l'epci**Population 1999-2010**

CC de la Porte Normande

1999 : 16 994

2010 : 19 422

Communes, Bassins de vie et pôles

26 communes

BV : Ézy-sur-Eure; Saint-André-de-l'Eure ; Évreux

0 pôle supérieur

1 pôle intermédiaire (Saint-André-de-l'Eure)

6 pôles de proximité (Bois-le-Roi, La Couture-Boussey, Croth, Garennes-sur-Eure, Marcilly-sur-Eure, Prey)

Pays d'Avre et d'Iton

Présence des membres du COPIL

	Nombre d'implantations	Présence permanente (nb de communes différentes)	Présence ponctuelle (nb de communes différentes)	Borne /visio (nb de communes différentes)
CG27	2	1	1	0
CAF	1	1	0	0
CPAM	0	0	0	0
CIDFF	1	0	1	0
Pôle emploi	0	0	0	0
Mission locale	2	1	1	0
CARSAT	0	0	0	0
ADIL	0	0	0	0
MSA	0	0	0	0
ACCES au DROIT	0	0	0	0
Trésorerie	1	1	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 6 communes	7	4	1	2

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION

Hypermarché	0	Boulangerie	8	Accueil petite enfance	1
Supermarché	2	Station-service	1	Maternelle	2
Supérette	3	Banque, Caisse d'Épargne	4	Elémentaire	9
Epicerie	4			Collège	1
				Lycée	0

SANTE, SECURITE

Généralistes	11	Dentistes	4	Police	0	Gendarmerie	1
--------------	----	-----------	---	--------	---	-------------	---

Nom de l'epci**Population 1999-2010**

CC de la Risle et Charentonne

1999 : 14 000

2010 : 15 864

Communes, Bassins de vie et pôles

24 communes

BV : Brionne, Bernay, **Beaumont-le-Roger**, Le Neubourg

0 pôle supérieur

1 pôle intermédiaire (Beaumont-le-Roger)

2 pôles de proximité (Nassandres, Serquigny)

Pays de Risle-Charentonne

Présence des membres du COFIL

	Nombre d'implantations	Présence permanente	Présence ponctuelle	Borne /visio
CG27	2	1	1	0
CAF	0	0	0	0
CPAM	0	0	0	0
CIDFF	0	0	0	0
Pôle emploi	0	0	0	0
Mission locale	2	0	2	0
CARSAT	0	0	0	0
ADIL	0	0	0	0
MSA	0	0	0	0
ACCES au DROIT	0	0	0	0
Trésorerie	1	0	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 3 communes	3	3	0	0

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION

Hypermarché	0	Boulangerie	9	Accueil petite enfance	1
Supermarché	3	Station-service	4	Maternelle	3
Supérette	1	Banque, Caisse d'Épargne	6	Elémentaire	9
Epicerie	5			Collège	2
				Lycée	0

SANTE, SECURITE

Généralistes	7	Dentistes	3	Police	0	Gendarmerie	1
--------------	---	-----------	---	--------	---	-------------	---

Nom de l'epci**Population 1999-2010**

CC de l'Andelle

1999 : 14 824

2010 : 16 387

Communes, Bassins de vie et pôles

19 communes

BV : Fleury-sur-Andelle, Romilly-sur-Andelle, Rouen

0 pôle supérieur

0 pôle intermédiaire

5 pôles de proximité (Charleval, Fleury-sur-Andelle, Perriers-sur-Andelle, Pont-Saint-Pierre, Romilly-sur-Andelle)

Pays du Vexin Normand

Présence des membres du COPIL

	Nombre d'implantations	Présence permanente (nb de communes différentes)	Présence ponctuelle (nb de communes différentes)	Borne /visio (nb de communes différentes)
CG27	5	1	4	0
CAF	1	0	1	0
CPAM	0	0	0	0
CIDFF	0	0	0	0
Pôle emploi	1	0	0	0
Mission locale	3	1	2	0
CARSAT	1	0	1	0
ADIL	0	0	0	0
MSA	0	0	0	0
ACCES au DROIT	0	0	0	0
Trésorerie	1	0	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 6 communes	6	5	1	0

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION

Hypermarché	0	Boulangerie	8	Accueil petite enfance	2
Supermarché	4	Station-service	4	Maternelle	5
Supérette	0	Banque, Caisse d'Epargne	6	Elémentaire	7
Epicierie	5			Collège	2
				Lycée	0

SANTE, SECURITE

Généralistes	16	Dentistes	5	Police	0	Gendarmerie	1
--------------	----	-----------	---	--------	---	-------------	---

Nom de l'epci**Population 1999-2010**

CC de Pont-Audemer

1999 : 17 911

2010 : 19 287

Communes, Bassins de vie et pôles

14 communes

BV : **Pont-Audemer**

1 pôle supérieur (Pont-Audemer)

0 pôle intermédiaire

1 pôle de proximité (Corneville-sur-Risle)

Pays de Risle-Estuaire

Présence des membres du COPIL

	Nombre d'implantations	Présence permanente	Présence ponctuelle	Borne /visio
CG27	1	1	0	0
CAF	3	0	1	1
CPAM	1	1	0	0
CIDFF	1	0	1	0
Pôle emploi	1	1	0	1
Mission locale	1	1	0	0
CARSAT	1	1	0	0
ADIL	1	0	1	0
MSA	1	0	1	0
ACCES au DROIT	1	1	0	0
Trésorerie	1	0	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 2 communes	2	1	0	1

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION

Hypermarché	2	Boulangerie	3	Accueil petite enfance	1
Supermarché	6	Station-service	3	Maternelle	4
Supérette	0	Banque, Caisse d'Epargne	9	Elémentaire	11
Epicerie	5			Collège	3
				Lycée	5

SANTE, SECURITE

Généralistes	17	Dentistes	8	Police	0	Gendarmerie	1
--------------	----	-----------	---	--------	---	-------------	---

Nom de l'epci**Population 1999-2010**

CC de Quillebeuf sur Seine

1999 : 5 252

2010 : 6 120

Communes, Bassins de vie et pôles

14 communes

BV : Pont-Audemer

0 pôle supérieur (Pont-Audemer)

0 pôle intermédiaire

2 pôles de proximité (Bourneville, Quillebeuf-sur-Seine)

Pays de Risle-Estuaire

Présence des membres du COPIL

	Nombre d'implantations	Présence permanente (nb de communes différentes)	Présence ponctuelle (nb de communes différentes)	Borne /visio (nb de communes différentes)
CG27	1	0	1	0
CAF	2	0	0	1
CPAM	0	0	0	0
CIDFF	0	0	0	0
Pôle emploi	0	0	0	0
Mission locale	1	0	1	0
CARSAT	0	0	0	0
ADIL	0	0	0	0
MSA	0	0	0	0
ACCES au DROIT	0	0	0	0
Trésorerie	0	0	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 4 communes	4	2	1	1

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION

Hypermarché	0	Boulangerie	3	Accueil petite enfance	0
Supermarché	0	Station-service	1	Maternelle	0
Supérette	0	Banque, Caisse d'Epargne	0	Elémentaire	4
Epicerie	2			Collège	0
				Lycée	0

SANTE, SECURITE

Généralistes	2	Dentistes	0	Police	0	Gendarmerie	1
--------------	---	-----------	---	--------	---	-------------	---

La Poste est en partenariat local avec la CAF (tablette)

Nom de l'epci**Population 1999-2010**

CC des Andelys et Environs

1999 : 17 482

2010 : 17 741

Communes, Bassins de vie et pôles

21 communes

BV : **Les Andelys**, Louviers, Vernon, Gaillon, Étrépany, Romilly-sur-Andelle

0 pôle supérieur

0 pôle intermédiaire

0 pôle de proximité

Pays du Vexin Normand

Présence des membres du COPIL

	Nombre d'implantations	Présence permanente (nb de communes différentes)	Présence ponctuelle (nb de communes différentes)	Borne /visio (nb de communes différentes)
CG27	2	0	0	0
CAF	1	0	1	0
CPAM	1	1	0	0
CIDFF	0	0	0	0
Pôle emploi	0	0	0	0
Mission locale	1	0	1	0
CARSAT	1	1	0	0
ADIL	1	0	1	0
MSA	0	0	0	0
ACCES au DROIT	0	0	0	0
Trésorerie	1	0	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 5 communes	5	2	1	2

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION

Hypermarché	0	Boulangerie	11	Accueil petite enfance	3
Supermarché	5	Station-service	3	Maternelle	4
Supérette	0	Banque, Caisse d'Épargne	9	Elémentaire	8
Epicerie	1			Collège	2
				Lycée	1

SANTE, SECURITE

Généralistes	12	Dentistes	6	Police	1	Gendarmerie	1
--------------	----	-----------	---	--------	---	-------------	---

La Poste est en partenariat local avec EDF (point de contact)

Nom de l'epci**Population 1999-2010**

CC du Canton de Beuzeville

1999 : 9 191

2010 : 11 985

Communes, Bassins de vie et pôles

16 communes

BV : Pont-Audemer, Honfleur

0 pôle supérieur

1 pôle intermédiaire (Beuzeville)

0 pôle de proximité

Pays de Risle-Estuaire

Présence des membres du COFIL

	Nombre d'implantations	Présence permanente (nb de communes différentes)	Présence ponctuelle (nb de communes différentes)	Borne /visio (nb de communes différentes)
CG27	2	1	1	0
CAF	0	0	1	1
CPAM	0	0	0	0
CIDFF	0	0	0	0
Pôle emploi	0	0	0	0
Mission locale	1	0	1	0
CARSAT	0	0	0	0
ADIL	0	0	0	0
MSA	0	0	0	0
ACCES au DROIT	0	0	0	0
Trésorerie	1	0	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 2 communes	3	2	0	1

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION

Hypermarché	0	Boulangerie	7	Accueil petite enfance	0
Supermarché	3	Station-service	4	Maternelle	1
Supérette	1	Banque, Caisse d'Epargne	3	Elémentaire	1
Epicerie	2			Collège	1
				Lycée	0

SANTE, SECURITE

Généralistes	6	Dentistes	4	Police	0	Gendarmerie	1
--------------	---	-----------	---	--------	---	-------------	---

Nom de l'epci**Population 1999-2010**

CC du Canton de Beaumesnil

1999 : 4 252

2010 : 4 959

Communes, Bassins de vie et pôles

17 communes

BV : Beaumont-le-Roger, L'Aigle, Bernay, Orbec

0 pôle supérieur

0 pôle intermédiaire

1 pôle de proximité (La Barre-en-Ouche)

Pays de Risle-Charentonne

Présence des membres du COPIL

	Nombre d'implantations	Présence permanente (nb de communes différentes)	Présence ponctuelle (nb de communes différentes)	Borne /visio (nb de communes différentes)
CG27	2	0	2	0
CAF	1	0	0	1
CPAM	0	0	0	0
CIDFF	0	0	0	0
Pôle emploi	0	0	0	0
Mission locale	2	0	2	0
CARSAT	0	0	0	0
ADIL	0	0	0	0
MSA	0	0	0	0
ACCES au DROIT	0	0	0	0
Trésorerie	0	0	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 2 communes	2	2	0	0

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION

Hypermarché	0	Boulangerie	3	Accueil petite enfance	0
Supermarché	1	Station-service	0	Maternelle	0
Supérette	0	Banque, Caisse d'Epargne	4	Elémentaire	2
Epicerie	2			Collège	1
				Lycée	0

SANTE, SECURITE

Généralistes	4	Dentistes	0	Police	0	Gendarmerie	1
--------------	---	-----------	---	--------	---	-------------	---

Nom de l'epci

CC du Canton de Breteuil-sur-Iton

Population 1999-2010

1999 : 8 854

2010 : 9 715

Communes, Bassins de vie et pôles

14 communes

BV : **Breteuil**

0 pôle supérieur

1 pôle intermédiaire (Breteuil)

2 pôles de proximité (Condé-sur-Iton, Francheville)

Pays d'Avre et d'Iton

Présence des membres du COPIL

	Nombre d'implantations	Présence permanente (nb de communes différentes)	Présence ponctuelle (nb de communes différentes)	Borne /visio (nb de communes différentes)
CG27	2	1	1	0
CAF	1	0	1	0
CPAM	0	0	0	0
CIDFF	1	0	1	0
Pôle emploi	0	0	0	0
Mission locale	1	1	0	0
CARSAT	0	0	0	0
ADIL	0	0	0	0
MSA	0	0	0	0
ACCES au DROIT	0	0	0	0
Trésorerie	1	0	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 2 communes	2	2	0	0

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION

Hypermarché	0	Boulangerie	7	Accueil petite enfance	1
Supermarché	3	Station-service	1	Maternelle	1
Supérette	1	Banque, Caisse d'Epargne	3	Elémentaire	3
Epicerie	1			Collège	1
				Lycée	0

SANTE, SECURITE

Généralistes 6 Dentistes 2 Police 0 Gendarmerie 1

Présence d'une maison des services au public, ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 (ou 14h le vendredi)à 18h, Partenaires : CPAM, PAIO, Alzheimer 27

Nom de l'epci**Population 1999-2010**

CC du Pays du Neubourg

1999 : 14 753

2010 : 17 152

Communes, Bassins de vie et pôles

34 communes

BV : **Le Neubourg**, Louviers, Evreux

0 pôle supérieur

1 pôle intermédiaire (Le Neubourg)

2 pôles de proximité (Hondouville, Brosville)

Présence des membres du COPIL

	Nombre d'implantations	Présence permanente (nb de communes différentes)	Présence ponctuelle (nb de communes différentes)	Borne /visio (nb de communes différentes)
CG27	2	1	0	0
CAF	1	0	1	0
CPAM	1	0	1	0
CIDFF	0	0	0	0
Pôle emploi	1	0	1	0
Mission locale	1	0	1	0
CARSAT	0	0	0	0
ADIL	0	0	0	0
MSA	1	0	1	0
ACCES au DROIT	0	0	0	0
Trésorerie	1	1	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 7 communes	7	1	4	2

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION

Hypermarché	1	Boulangerie	17	Accueil petite enfance	5
Supermarché	2	Station-service	2	Maternelle	2
Supérette	3	Banque, Caisse d'Epargne	7	Elémentaire	5
Epicerie	2			Collège	1
				Lycée	0

SANTE, SECURITE

Généralistes	11	Dentistes	6	Police	0	Gendarmerie	1
--------------	----	-----------	---	--------	---	-------------	---

Nom de l'epci

CC du Canton de Broglie

Population 1999-2010

1999 : 5 897

2010 : 6 341

Communes, Bassins de vie et pôles

20 communes

BV : Orbec, l'Aigle, Bernay

0 pôle supérieur

0 pôle intermédiaire

1 pôle de proximité (Montreuil-l'Argillé)

Pays de Risle-Charentonne

Présence des membres du COPIL

	Nombre d'implantations	Présence permanente (nb de communes différentes)	Présence ponctuelle (nb de communes différentes)	Borne /visio (nb de communes différentes)
CG27	2	0	2	0
CAF	0	0	0	0
CPAM	0	0	0	0
CIDFF	0	0	0	0
Pôle emploi	0	0	0	0
Mission locale	2	0	2	0
CARSAT	0	0	0	0
ADIL	0	0	0	0
MSA	0	0	0	0
ACCES au DROIT	0	0	0	0
Trésorerie	0	0	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 1 communes	2	2	0	0

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION

Hypermarché	0	Boulangerie	3	Accueil petite enfance	0
Supermarché	1	Station-service	0	Maternelle	1
Supérette	0	Banque, Caisse d'Epargne	4	Elémentaire	2
Epicerie	4			Collège	1
				Lycée	0

SANTE, SECURITE

Généralistes	3	Dentistes	0	Police	0	Gendarmerie	1
--------------	---	-----------	---	--------	---	-------------	---

Nom de l'epci**Population 1999-2010**

CC du Canton de Cormeilles

1999 : 4 608

2010 : 5 253

Communes, Bassins de vie et pôles

11 communes

BV : Pont-Audemer, Bernay

0 pôle supérieur

1 pôle intermédiaire (Cormeilles)

1 pôle de proximité (Épaignes)

Pays de Risle-Estuaire

Présence des membres du COPIL

	Nombre d'implantations	Présence permanente (nb de communes différentes)	Présence ponctuelle (nb de communes différentes)	Borne /visio (nb de communes différentes)
CG27	1	0	1	0
CAF	1	0	1	0
CPAM	0	0	0	0
CIDFF	0	0	0	0
Pôle emploi	0	0	0	0
Mission locale	2	0	2	0
CARSAT	0	0	0	0
ADIL	0	0	0	0
MSA	0	0	0	0
ACCES au DROIT	0	0	0	0
Trésorerie	0	0	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 2 communes	2	2	0	0

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION

Hypermarché	0	Boulangerie	3	Accueil petite enfance	0
Supermarché	2	Station-service	2	Maternelle	1
Supérette	0	Banque, Caisse d'Épargne	3	Elémentaire	3
Epicerie	3			Collège	1
				Lycée	0

SANTE, SECURITE

Généralistes	2	Dentistes	3	Police	0	Gendarmerie	1
--------------	---	-----------	---	--------	---	-------------	---

Nom de l'epci**Population 1999-2010**

CC du canton de Gournay en Bray

1999 : 12 134

2010 : 13 125

Communes, Bassins de vie et pôles

2 communes dans l'Eure, 16 en Seine-Maritime

BV : **Gournay-en-Bray**

0 pôle supérieur

1 pôle intermédiaire (Gournay-en-Bray)

1 pôle de proximité (La Ferrière en Bray)

Présence des membres du COPIL (EURE)

	Nombre d'implantations	Présence permanente (nb de communes différentes)	Présence ponctuelle (nb de communes différentes)	Borne /visio (nb de communes différentes)
CG27	0	0	0	0
CAF	0	0	0	0
CPAM	0	0	0	0
CIDFF	0	0	0	0
Pôle emploi	0	0	0	0
Mission locale	0	0	0	0
CARSAT	0	0	0	0
ADIL	0	0	0	0
MSA	0	0	0	0
ACCES au DROIT	0	0	0	0
Trésorerie	0	0	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 0 communes	0	0	0	0

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION (EURE)

Hypermarché	0	Boulangerie	0	Accueil petite enfance	0
Supermarché	0	Station-service	0	Maternelle	0
Supérette	0	Banque, Caisse d'Epargne	0	Elémentaire	0
Epicerie	0			Collège	0
				Lycée	0

SANTE, SECURITE (EURE)

Généralistes	0	Dentistes	0	Police	0	Gendarmerie	0
--------------	---	-----------	---	--------	---	-------------	---

Nom de l'epci**Population 1999-2010**

CC du Canton de Lyons la Forêt

1999 : 4 085

2010 : 4 494

Communes, Bassins de vie et pôles

13 communes

BV : Fleury-sur-Andelle, Gournay-en-Bray, Rouen

0 pôle supérieur

0 pôle intermédiaire

1 pôle de proximité (Lyons-la-Forêt)

Pays du Vexin Normand

Présence des membres du COPIL

	Nombre d'implantations	Présence permanente	Présence ponctuelle	Borne /visio
CG27	1	0	1	0
CAF	0	0	0	0
CPAM	0	0	0	0
CIDFF	0	0	0	0
Pôle emploi	0	0	0	0
Mission locale	0	0	0	0
CARSAT	0	0	0	0
ADIL	0	0	0	0
MSA	0	0	0	0
ACCES au DROIT	0	0	0	0
Trésorerie	0	0	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 4 communes	4	0	4	0

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION

Hypermarché	0	Boulangerie	1	Accueil petite enfance	0
Supermarché	0	Station-service	0	Maternelle	0
Supérette	1	Banque, Caisse d'Epargne	2	Elémentaire	0
Epicerie	1			Collège	0
				Lycée	0

SANTE, SECURITE

Généralistes	4	Dentistes	0	Police	0	Gendarmerie	1
--------------	---	-----------	---	--------	---	-------------	---

Nom de l'epci**Population 1999-2010**

CC du Canton de Rugles

1999 : 7 312

2010 : 7 813

Communes, Bassins de vie et pôles

16 communes

BV : L'Aigle, Beaumont-le-Roger

0 pôle supérieur

0 pôle intermédiaire

2 pôles de proximité (La Neuve-Lyre, Rugles)

Pays de Risle-Charentonne

Présence des membres du COFIL

	Nombre d'implantations	Présence permanente (nb de communes différentes)	Présence ponctuelle (nb de communes différentes)	Borne /visio (nb de communes différentes)
CG27	3	0	3	0
CAF	1	0	0	1
CPAM	1	0	0	1
CIDFF	2	0	1	1
Pôle emploi	1	0	0	1
Mission locale	1	0	0	1
CARSAT	0	0	0	0
ADIL	0	0	0	0
MSA	1	0	0	1
ACCES au DROIT	0	0	0	0
Trésorerie	1	0	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 2 communes	2	2	0	0

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION

Hypermarché	0	Boulangerie	5	Accueil petite enfance	1
Supermarché	2	Station-service	2	Maternelle	1
Supérette	0	Banque, Caisse d'Epargne	4	Elémentaire	2
Epicerie	2			Collège	1
				Lycée	0

SANTE, SECURITE

Généralistes 5 Dentistes 3 Police 0 Gendarmerie 1

Service visio mis en place à la maison des services, avec accompagnement physique des usagers (prise de RV/utilisation du service...), du lundi au jeudi : 09H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00, vendredi : 09H00 à 12H00 : CAF PÔLE EMPLOI CLIC CPAM MSA assistant (e) social(e) du Conseil Général CIDFF

Nom de l'epci**Population 1999-2010**

CC du Canton de Thiberville

1999 : 6 430

2010 : 7 178

Communes, Bassins de vie et pôles

21 communes

BV : Bernay, Orbec

0 pôle supérieur

0 pôle intermédiaire

1 pôle de proximité (Thiberville)

Pays de Risle-Charentonne

Présence des membres du COPIL

	Nombre d'implantations	Présence permanente (nb de communes différentes)	Présence ponctuelle (nb de communes différentes)	Borne /visio (nb de communes différentes)
CG27	2	0	2	0
CAF	0	0	0	0
CPAM	0	0	0	0
CIDFF	0	0	0	0
Pôle emploi	0	0	0	0
Mission locale	1	0	1	0
CARSAT	0	0	0	0
ADIL	0	0	0	0
MSA	0	0	0	0
ACCES au DROIT	0	0	0	0
Trésorerie	1	0	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 1 commune	2	1	0	1

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION

Hypermarché	0	Boulangerie	4	Accueil petite enfance	0
Supermarché	2	Station-service	3	Maternelle	1
Supérette	1	Banque, Caisse d'Epargne	3	Elémentaire	3
Epicerie	2			Collège	1
				Lycée	0

SANTE, SECURITE

Généralistes	3	Dentistes	1	Police	0	Gendarmerie	1
--------------	---	-----------	---	--------	---	-------------	---

Nom de l'epci**Population 1999-2010**

CC du Canton d'Etrépagny

1999 : 9 663

2010 : 11 081

Communes, Bassins de vie et pôles

20 communes

BV : **Etrépagny**

0 pôle supérieur

1 pôle intermédiaire (Etrépagny)

0 pôle de proximité

Pays du Vexin Normand

Présence des membres du COPIL

	Nombre d'implantations	Présence permanente (nb de communes différentes)	Présence ponctuelle (nb de communes différentes)	Borne /visio (nb de communes différentes)
CG27	1	1	0	0
CAF	1	1	0	0
CPAM	1	1	0	0
CIDFF	0	0	0	0
Pôle emploi	1	1	0	0
Mission locale	1	1	0	0
CARSAT	1	1	0	0
ADIL	0	0	0	0
MSA	1	1	0	0
ACCES au DROIT	0	0	0	0
Trésorerie	0	0	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 5 communes	5	1	4	0

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION

Hypermarché	0	Boulangerie	7	Accueil petite enfance	0
Supermarché	4	Station-service	2	Maternelle	1
Supérette	0	Banque, Caisse d'Epargne	7	Elémentaire	2
Epicerie	1			Collège	1
				Lycée	0

SANTE, SECURITE

Généralistes 7 Dentistes 2 Police 0 Gendarmerie 1

Relais de Service Public en cours de constitution à Etrépagny ouvert du mardi au vendredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Partenariats avec CAF de l'Eure Assurance maladie de l'Eure MSA CARSAT RSI / Netentreprise EDF/ERDF GDF Suez Eure Habitat Pôle emploi Mission locale CG de l'Eure

Nom de l'epci**Population 1999-2010**

CC du Pays de Conches

1999 : 16 050

2010 : 18 533

Communes, Bassins de vie et pôles

27 communes

BV : **Conches-en-Ouche**, Evreux, Beaumont-le-Roger

0 pôle supérieur

1 pôle intermédiaire (Conches-en-Ouche)

4 pôles de proximité (La Bonneville-sur-Iton, Claville, Ferrières-Haut-Clocher, Le Fidelaire)

Présence des membres du COPIL

	Nombre d'implantations	Présence permanente	Présence ponctuelle	Borne /visio
CG27	2	1	1	0
CAF	1	0	1	0
CPAM	0	0	0	0
CIDFF	1	0	1	0
Pôle emploi	1	0	1	0
Mission locale	1	1	0	0
CARSAT	0	0	0	0
ADIL	1	0	1	0
MSA	0	0	0	0
ACCES au DROIT	0	0	0	0
Trésorerie	1	0	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 6 communes	6	3	2	1

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION

Hypermarché	0	Boulangerie	10	Accueil petite enfance	3
Supermarché	5	Station-service	4	Maternelle	2
Supérette	0	Banque, Caisse d'Epargne	5	Elémentaire	5
Epicerie	2			Collège	1
				Lycée	0

SANTE, SECURITE

Généralistes	12	Dentistes	4	Police	0	Gendarmerie	1
--------------	----	-----------	---	--------	---	-------------	---

Nom de l'epci

CC du Pays de Damville

Population 1999-2010

1999 : 6 894

2010 : 8 203

Communes, Bassins de vie et pôles

16 communes

BV : **Damville**, Evreux, Beaumont-le-Roger, Breteuil, Verneuil-sur-Avre, Saint-André-de-l'Eure

0 pôle supérieur

1 pôle intermédiaire (Damville)

0 pôle de proximité

Pays d'Avre et d'Iton

Présence des membres du COPIL

	Nombre d'implantations	Présence permanente (nb de communes différentes)	Présence ponctuelle (nb de communes différentes)	Borne /visio (nb de communes différentes)
CG27	1	1	0	0
CAF	0	0	0	0
CPAM	0	0	0	0
CIDFF	0	0	0	0
Pôle emploi	0	0	0	0
Mission locale	1	0	1	0
CARSAT	0	0	0	0
ADIL	0	0	0	0
MSA	0	0	0	0
ACCES au DROIT	0	0	0	0
Trésorerie	1	0	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 1 communes	1	1	0	0

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION

Hypermarché	0	Boulangerie	5	Accueil petite enfance	1
Supermarché	1	Station-service	1	Maternelle	1
Supérette	1	Banque, Caisse d'Epargne	4	Elémentaire	3
Epicerie	0			Collège	2
				Lycée	1

SANTE, SECURITE

Généralistes	4	Dentistes	2	Police	0	Gendarmerie	1
--------------	---	-----------	---	--------	---	-------------	---

Nom de l'epci**Population 1999-2010**

CC du Pays de Verneuil-sur-Avre

1999 : 12 584

2010 : 12 604

Communes, Bassins de vie et pôles

15 communes dans l'Eure, 2 communes dans l'Eure-et-Loir

BV : Verneuil-sur-Avre, Saint-Lubin-des-Joncherets - Nonancourt

1 pôle supérieur (Verneuil-sur-Avre)

0 pôle intermédiaire

2 pôles de proximité (Bourth, Tillières-sur-Avre)

Pays d'Avre et d'Iton

Présence des membres du COFIL (EURE)

	Nombre d'implantations	Présence permanente	Présence ponctuelle	Borne /visio
CG27	3	1	2	0
CAF	3	0	2	1
CPAM	1	1	0	1
CIDFF	1	0	1	0
Pôle emploi	1	1	0	1
Mission locale	1	1	0	0
CARSAT	0	0	0	0
ADIL	1	0	1	0
MSA	0	0	0	0
ACCES au DROIT	0	0	0	0
Trésorerie	1	0	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 4 communes	4	3	1	0

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION (EURE)

Hypermarché	1	Boulangerie	9	Accueil petite enfance	1
Supermarché	3	Station-service	4	Maternelle	3
Supérette	1	Banque, Caisse d'Epargne	4	Elémentaire	5
Epicierie	4			Collège	2
				Lycée	3

SANTE, SECURITE (EURE)

Généralistes	11	Dentistes	2	Police	0	Gendarmerie	1
--------------	----	-----------	---	--------	---	-------------	---

La Poste est en partenariat local avec EDF (point de contact)

Nom de l'epci**Population 1999-2010**

CC du Roumois Nord

1999 : 12 984

2010 : 15 407

Communes, Bassins de vie et pôles

18 communes dans l'Eure, 1 commune en Seine-Maritime

BV : **Bourg-Achard**, Pont-Audemer

0 pôle supérieur

1 pôle intermédiaire (Bourg-Achard)

1 pôle de proximité (Saint-Ouen-de-Thouberville)

Pays de Risle-Estuaire

Présence des membres du COPIL (EURE)

	Nombre d'implantations	Présence permanente (nb de communes différentes)	Présence ponctuelle (nb de communes différentes)	Borne /visio (nb de communes différentes)
CG27	2	1	1	0
CAF	1	0	1	0
CPAM	1	0	1	0
CIDFF	0	0	0	0
Pôle emploi	0	0	0	0
Mission locale	3	0	3	0
CARSAT	0	0	0	0
ADIL	1	0	1	0
MSA	0	0	0	0
ACCES au DROIT	0	0	0	0
Trésorerie	1	0	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 3 communes	3	3	0	0

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION (EURE)

Hypermarché	0	Boulangerie	8	Accueil petite enfance	1
Supermarché	5	Station-service	6	Maternelle	2
Supérette	0	Banque, Caisse d'Epargne	6	Elémentaire	9
Epicierie	2			Collège	2
				Lycée	1

SANTE, SECURITE (EURE)

Généralistes	14	Dentistes	11	Police	0	Gendarmerie	1
--------------	----	-----------	----	--------	---	-------------	---

Nom de l'epci**Population 1999-2010**

CA du Pays de Dreux

1999 : 11 117

2010 : 11 173

Communes, Bassins de vie et pôles

4 commune dans l'Eure, 74 dans l'Eure et Loir

BV (Eure) : **Saint-Lubin-des-Joncherets – Nonancourt**, Verneuil-sur-Avre, Ézy-sur-Eure

0 pôle supérieur

3 pôles intermédiaires (Nonancourt, Ivry-la-Bataille, Anet)

1 pôle de proximité (Ezy-sur-Eure)

Présence des membres du COPIL (EURE)

	Nombre d'implantations	Présence permanente	Présence ponctuelle	Borne /visio
CG27	2	1	1	0
CAF	3	0	1	1
CPAM	0	0	0	0
CIDFF	0	0	0	0
Pôle emploi	0	0	0	0
Mission locale	1	0	1	0
CARSAT	0	0	0	0
ADIL	0	0	0	0
MSA	0	0	0	0
ACCES au DROIT	0	0	0	0
Trésorerie	2	0	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 13commune	3	3	0	0

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION (EURE)

Hypermarché	0	Boulangerie	10	Accueil petite enfance	2
Supermarché	3	Station-service	2	Maternelle	3
Supérette	2	Banque, Caisse d'Epargne	10	Elémentaire	4
Epicerie	2			Collège	2
				Lycée	0

SANTE, SECURITE (EURE)

Généralistes	11	Dentistes	7	Police	0	Gendarmerie	2
--------------	----	-----------	---	--------	---	-------------	---

La Poste est en partenariat local avec EDF (point de contact)

Nom de l'epci**Population 1999-2010**

CC du Val de Risle

1999 : 6 672

2010 : 7 447

Communes, Bassins de vie et pôles

14 communes

BV : Pont-Audemer, Brionne, Rouen, Bourg-Achard

0 pôle supérieur

0 pôle intermédiaire

2 pôles de proximité (Montfort-sur-Risle, Pont-Authou)

Pays de Risle-Estuaire

Présence des membres du COPIL

	Nombre d'implantations	Présence permanente (nb de communes différentes)	Présence ponctuelle (nb de communes différentes)	Borne /visio (nb de communes différentes)
CG27	1	0	1	0
CAF	0	0	0	0
CPAM	0	0	0	0
Pôle emploi	0	0	0	0
Mission locale	1	0	1	0
CARSAT	0	0	0	0
ADIL	0	0	0	0
MSA	0	0	0	0
ACCES au DROIT	0	0	0	0
Trésorerie	1	0	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 2 communes	2	1	1	0

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION

Hypermarché	0	Boulangerie	5	Accueil petite enfance	1
Supermarché	1	Station-service	1	Maternelle	0
Supérette	0	Banque, Caisse d'Epargne	2	Elémentaire	9
Épicerie	2			Collège	1
				Lycée	0

SANTE, SECURITE

Généralistes	4	Dentistes	1	Police	0	Gendarmerie	1
--------------	---	-----------	---	--------	---	-------------	---

Nom de l'epci**Population 1999-2010**

CC du Vièvre-Lieuvain

1999 : 4 008

2010 : 4 837

Communes, Bassins de vie et pôles

14 communes

BV : Pont-Audemer, Brionne, Bernay

0 pôle supérieur

0 pôle intermédiaire

2 pôles de proximité (Lieuvey, Saint-Georges-du-Vièvre)

Pays de Risle-Estuaire

Présence des membres du COPIL

	Nombre d'implantations	Présence permanente	Présence ponctuelle	Borne /visio
CG27	2	0	2	0
CAF	0	0	0	0
CPAM	0	0	0	0
CIDFF	0	0	0	0
Pôle emploi	0	0	0	0
Mission locale	2	0	2	0
CARSAT	0	0	0	0
ADIL	0	0	0	0
MSA	0	0	0	0
ACCES au DROIT	0	0	0	0
Trésorerie	0	0	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 2 communes	2	2	0	0

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION

Hypermarché	0	Boulangerie	5	Accueil petite enfance	0
Supermarché	0	Station-service	1	Maternelle	1
Supérette	1	Banque, Caisse d'Epargne	3	Elémentaire	4
Epicerie	3			Collège	0
				Lycée	0

SANTE, SECURITE

Généralistes	3	Dentistes	2	Police	0	Gendarmerie	1
--------------	---	-----------	---	--------	---	-------------	---

Nom de l'epci**Population 1999-2010**

CC Epte-Vexin-Seine

1999 : 9 026

2010 : 9 640

Communes, Bassins de vie et pôles

20 communes

BV : Magny-en-Vexin, Vernon, Étrépany, Les Andelys

0 pôle supérieur

0 pôle intermédiaire

2 pôles de proximité (Écos, Tourny)

Pays du Vexin Normand

Présence des membres du COFIL

	Nombre d'implantations	Présence permanente (nb de communes différentes)	Présence ponctuelle (nb de communes différentes)	Borne /visio (nb de communes différentes)
CG27	0	0	0	0
CAF	0	0	0	0
CPAM	0	0	0	0
CIDFF	0	0	0	0
Pôle emploi	0	0	0	0
Mission locale	1	0	1	0
CARSAT	0	0	0	0
ADIL	0	0	0	0
MSA	0	0	0	0
ACCES au DROIT	0	0	0	0
Trésorerie	1	0	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 12 communes	2	2	0	0

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION

Hypermarché	0	Boulangerie	5	Accueil petite enfance	0
Supermarché	0	Station-service	1	Maternelle	1
Supérette	0	Banque, Caisse d'Épargne	2	Elémentaire	4
Epicierie	2			Collège	0
				Lycée	0

SANTE, SECURITE

Généralistes	5	Dentistes	2	Police	0	Gendarmerie	1
--------------	---	-----------	---	--------	---	-------------	---

Nom de l'epci**Population 1999-2010**

CC Eure Madrie Seine

1999 : 24 327

2010 : 28 074

Communes, Bassins de vie et pôles

23 communes

BV : **Gaillon**, Les Andelys, Évreux, Louviers

0 pôle supérieur

1 pôle intermédiaire (Gaillon)

3 pôles de proximité (Aubevoye, Courcelles-sur-Seine, La Croix-Saint-Leufroy)

Présence des membres du COPIL

	Nombre d'implantations	Présence permanente	Présence ponctuelle	Borne /visio
CG27	1	1	0	0
CAF	1	0	1	0
CPAM	1	0	1	0
CIDFF	0	0	0	0
Pôle emploi	1	0	0	0
Mission locale	2	0	2	0
CARSAT	0	0	0	0
ADIL	0	0	0	0
MSA	0	0	0	0
ACCES au DROIT	0	0	0	0
Trésorerie	1	0	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 6 communes	6	3	0	3

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION

Hypermarché	2	Boulangerie	14	Accueil petite enfance	1
Supermarché	3	Station-service	4	Maternelle	7
Supérette	1	Banque, Caisse d'Épargne	9	Elémentaire	19
Epicerie	4			Collège	2
				Lycée	1

SANTE, SECURITE

Généralistes	16	Dentistes	7	Police	0	Gendarmerie	1
--------------	----	-----------	---	--------	---	-------------	---

Nom de l'epci**Population 1999-2010**

CC Gisors-Epte-Lévrière

1999 : 17 694

2010 : 19 237

Communes, Bassins de vie et pôles

16 communes

BV : Gournay-en-Bray, Magny-en-Vexin, Gisors

0 pôle supérieur

0 pôle intermédiaire

1 pôle de proximité (Bézu-Saint-Éloi)

Pays du Vexin Normand

Présence des membres du COPIL

	Nombre d'implantations	Présence permanente (nb de communes différentes)	Présence ponctuelle (nb de communes différentes)	Borne /visio (nb de communes différentes)
CG27	2	1	1	0
CAF	2	0	1	1
CPAM	2	0	2	0
CIDFF	1	0	1	0
Pôle emploi	1	1	1	0
Mission locale	1	0	1	0
CARSAT	1	0	1	0
ADIL	1	0	1	0
MSA	0	0	0	0
ACCES au DROIT	0	0	0	0
Trésorerie	1	0	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 5 communes	4	3	1	1

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION

Hypermarché	0	Boulangerie	5	Accueil petite enfance	3
Supermarché	5	Station-service	3	Maternelle	3
Supérette	1	Banque, Caisse d'Épargne	12	Elémentaire	8
Epicerie	1			Collège	3
				Lycée	2

SANTE, SECURITE

Généralistes	3	Dentistes	8	Police	0	Gendarmerie	1
--------------	---	-----------	---	--------	---	-------------	---

Nom de l'epci

CC Rurales du Sud Eure

Population 1999-2010

1999 : 8 116

2010 : 9 047

Communes, Bassins de vie et pôles

12 communes

BV : Saint-Lubin-des-Joncherets – Nonancourt, Dreux

0 pôle supérieur

0 pôle intermédiaire

1 pôle de proximité (Illiers-l'Évêque)

Pays d'Avre et d'Iton

Présence des membres du COPIL

	Nombre d'implantations	Présence permanente (nb de communes différentes)	Présence ponctuelle (nb de communes différentes)	Borne /visio (nb de communes différentes)
CG27	1	0	1	0
CAF	0	0	0	0
CPAM	0	0	0	0
CIDFF	0	0	0	0
Pôle emploi	0	0	0	0
Mission locale	1	0	1	0
CARSAT	0	0	0	0
ADIL	0	0	0	0
MSA	0	0	0	0
ACCES au DROIT	0	0	0	0
Trésorerie	0	0	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 3 communes	3	2	1	0

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION

Hypermarché	0	Boulangerie	3	Accueil petite enfance	0
Supermarché	0	Station-service	1	Maternelle	0
Supérette	0	Banque, Caisse d'Epargne	0	Elémentaire	6
Epicerie	1			Collège	0
				Lycée	0

SANTE, SECURITE

Généralistes	0	Dentistes	0	Police	0	Gendarmerie	0
--------------	---	-----------	---	--------	---	-------------	---

Nom de l'epci**Population 1999-2010**

Intercom du Pays Brionnais

1999 : 10 486

2010 : 11 525

Communes, Bassins de vie et pôles

23 communes

BV : **Brionne**, Bernay, Le Neubourg

0 pôle supérieur

1 pôle intermédiaire (Brionne)

1 pôle de proximité (Harcourt)

Pays de Risle-Charentonne

Présence des membres du COPIL

	Nombre d'implantations	Présence permanente (nb de communes différentes)	Présence ponctuelle (nb de communes différentes)	Borne /visio (nb de communes différentes)
CG27	1	1	0	0
CAF	1	0	0	1
CPAM	0	0	0	0
CIDFF	0	0	0	0
Pôle emploi	0	0	0	0
Mission locale	1	0	1	0
CARSAT	0	0	0	0
ADIL	0	0	0	0
MSA	0	0	0	0
ACCES au DROIT	0	0	0	0
Trésorerie	1	0	0	0
		Bureau	Agence postale	Relais Poste
La Poste: 3 communes	4	1	2	1

COMMERCES , SERVICES, SERVICES A LA POPULATION

Hypermarché	0	Boulangerie	5	Accueil petite enfance	1
Supermarché	2	Station-service	2	Maternelle	1
Supérette	0	Banque, Caisse d'Épargne	6	Elémentaire	5
Epicerie	3			Collège	1
				Lycée	1

SANTE, SECURITE

Généralistes	8	Dentistes	1	Police	0	Gendarmerie	1
--------------	---	-----------	---	--------	---	-------------	---

La Poste est en partenariat local avec EDF (point de contact)

Espaces publics numériques (www.netpublic.fr)

